

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-252**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-252), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-254), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2023-290), Mme LARROZE-FRANCEZAT (jusqu'à la délibération DE-2023-258), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2023-252), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY ; M. LAIGUILLON à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ ; Mme ZITTEL à M. ARCOUET (à partir de la délibération DE-2023-255) ; Mme BENSOUSSAN à M. PAULY (à partir de la délibération DE-2023-291) ; Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2023-259), M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE, (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme HARDOUIN-TORRE,

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE – Approbation du Projet de Transition Ecologique et Solidaire 2024-2030.

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ne cesse de le rappeler : il y a urgence à agir collectivement contre une crise qui menace notre

planète et l'avenir de la civilisation humaine. La crise climatique appelle une transformation systémique de nos sociétés.

A l'heure où la COP 28 s'achève, le Secrétaire général de l'ONU a une nouvelle fois appelé les dirigeants du monde à faire preuve d'un véritable leadership en matière de climat. La Ville de Bayonne, engagée de longue date en matière de développement durable, entend ainsi prendre ses responsabilités afin d'accélérer la transition écologique et solidaire de son territoire avec la mise en œuvre du projet de Transition Ecologique et Solidaire 2024-2030.

Ce projet s'attache à rassembler les différentes initiatives en cours ou prévues en une feuille de route collective qui prendra tout son sens au sein même de la collectivité comme auprès des citoyens.

Il s'appuie notamment sur un plan de 30 actions resserrées autour de compétences strictement communales afin que la Ville soit en mesure de répondre directement de l'avancement et de l'évaluation desdites actions.

Ce projet s'appuie évidemment sur l'ensemble des documents supra-communaux : le Plan Climat et le Programme Local de l'Habitat de la Communauté Pays Basque, le Plan des Mobilités Pays Basque Adour, etc...

L'exercice de formalisation de l'engagement de la Ville en matière de transition écologique a demandé du temps. Il s'agit du temps nécessaire à la maturation de toute action collective, du temps nécessaire pour poser un diagnostic et prendre la mesure des atouts et faiblesses de notre territoire, du temps d'analyser le panel de solutions, car la tentation aurait été de faire vite mais probablement mal, du temps de confronter la volonté et les bonnes intentions à certains principes de réalité, du temps nécessaire pour adapter des intentions que l'on imagine vertueuses à certaines réalités sociales et aux risques de décrochage de certains publics qui ont d'autres priorités en tête que celles de la transition.

Le projet de Transition Ecologique ne saurait exister en effet sans être solidaire.

Il s'appuie sur trois ressorts thématiques :

- la sobriété ;
- la place de la nature en ville ;
- le bien-être et l'épanouissement de toutes et tous.

Il entend transcrire en acte l'attention que la Ville de Bayonne porte au bien-vivre de tous ses habitants, à la santé et l'épanouissement de ses écosystèmes, à la mise en valeur de ses patrimoines et de ses paysages, à la vitalité de son tissu économique, au respect de droits fondamentaux (logement décent, alimentation saine, mobilité...) à une plus juste répartition des ressources et des efforts, et à la qualité du vivre ensemble. Il entend également jouer le rôle de catalyseur auprès de la société civile et des acteurs du territoire, pour que la transition s'opère à tous les niveaux.

Le projet de Transition Ecologique et Solidaire est perfectible. Il n'a pas vocation à constituer une politique gravée dans le marbre pour les prochaines années. Il fixe un cap mais doit rester évolutif.

C'est enfin l'ensemble de la collectivité qui se mobilise pour la mise en œuvre du projet de Transition Ecologique et Solidaire, de par l'affectation du budget municipal de

fonctionnement et d'investissement à la réalisation des actions programmées mais également à travers l'organisation des services repensée pour accélérer la mise en œuvre de l'ensemble des actions, y compris celles réalisables à budget constant.

S'il constitue un guide et un engagement pour l'action, il doit rester ouvert aux apports des scientifiques, ouvert aux mouvements de la société, aux besoins des citoyens, aux initiatives des acteurs locaux...Il doit continuer à vivre.

Il pose, à travers ses fiches actions, des objectifs quantifiables, qui seront évalués à échéance régulière et qui pourront évoluer pour améliorer l'action de la Ville.

A la suite d'un amendement déposé en séance par le groupe Bihar Baiona - Demain Bayonne, il est proposé qu'un observatoire Citoyen du Projet de Transition Ecologique et Solidaire soit créé au 1er semestre 2024, par délibération approuvée en Conseil municipal, et installé au plus tard en septembre 2024. Il permettra d'associer les Bayonnaises et les Bayonnais à la mise en œuvre, au suivi, à l'évolution et à l'évaluation du Projet de Transition Ecologique et Solidaire 2024-2030, leur implication constituant une condition essentielle à l'atteinte de ses objectifs".

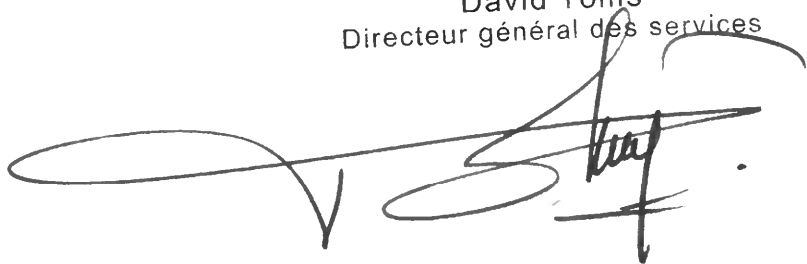
Au regard de l'ensemble de ces éléments et des précisions ci-dessus, il est demandé au Conseil municipal d'adopter le Projet de Transition Ecologique et Solidaire ci-annexé.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat)

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne
Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services



Annexe de la délibération n°3 (Conseil municipal du 14/12/2023)

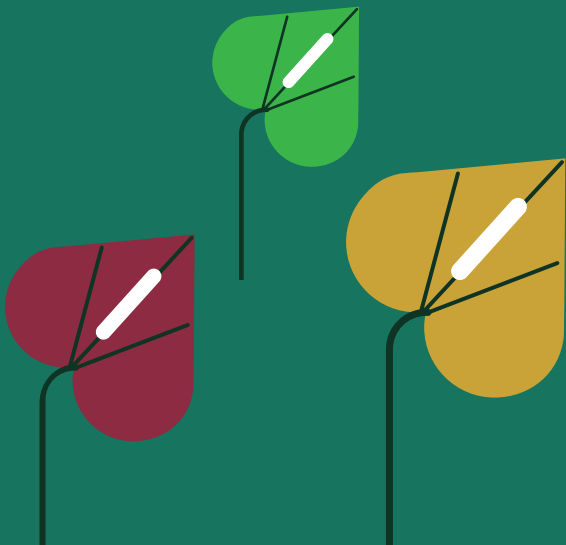


2024 → 2030

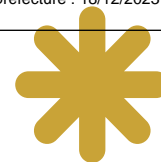


» PLAN D' ACTIONS

Projet de transition
écologique et solidaire
de la Ville de Bayonne



SOMMAIRE



UNE VILLE *Sobre* **4**

1.1. Atténuer le changement climatique par la réduction des émissions de GES	5
1 – Améliorer la sobriété et la performance énergétique du parc immobilier et de l'éclairage	5
2 – Concevoir et (a)ménager une ville économe en ressources	10
3 – Accélérer le développement des énergies renouvelables et de récupération	17
1.2. Réduire nos consommations de ressources et développer l'économie circulaire	22
4 – Réduire les consommations de biens et matériaux de la Ville et mieux les valoriser	22
5 – Fédérer les acteurs du territoire autour de l'économie circulaire	26
6 – Rationaliser l'utilisation du numérique pour maîtriser ses impacts	30
7 – Conforter un achat public plus responsable	34
1.3. Favoriser les mobilités durables	38
8 – Organiser et développer les déplacements actifs	38
9 – Utiliser le stationnement comme levier de changement de pratiques et de partage de l'espace urbain	43
1.4. Intégrer les enjeux de transition écologique et solidaire dans le pilotage des politiques publiques et des choix budgétaires qui en découlent	47
10 – Déployer le budget vert	47
11 – Former l'ensemble des agents et des élus de la Ville aux enjeux de la transition écologique et solidaire	51
12 – Approfondir l'évaluation des politiques publiques en matière de transition écologique et solidaire	54
13 – Intégrer la transition écologique et solidaire dans la communication de la Ville	57

UNE VILLE *Nature* **62**

2.1. Renforcer la résilience et l'adaptation de la ville au changement climatique	63
14 – Rafraîchir la ville et préserver le cycle naturel de l'eau	63
15 – Gérer durablement la ressource en eau	68
16 – Identifier et mettre en place des solutions pour mieux anticiper et surmonter les crises à venir	72
2.2. Préserver et reconquérir la biodiversité	75
17 – Améliorer les fonctionnalités écologiques de l'ensemble des milieux	75
2.3. Prévenir la dégradation des milieux, lutter contre les nuisances et apaiser l'espace public	80
18 – Prévenir la dégradation des milieux, lutter contre les nuisances et apaiser l'espace public	80
19 – Agir pour une meilleure cohabitation humain / animal en ville	85



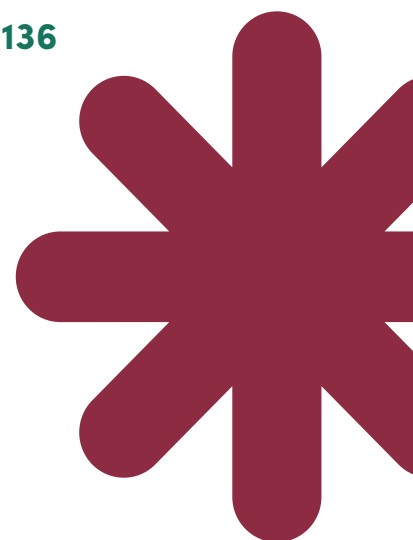
UNE VILLE Engagée

90

3.1. Accompagner les publics vulnérables dans la transition écologique	91
20 – Permettre un accès de tous aux besoins essentiels et accompagner les situations de fragilité	91
21 – Rendre accessible l’habitat à la population locale et l’adapter aux évolutions démographiques et sociétales	95
3.2. Promouvoir l’égalité entre femmes et hommes	100
22 – Faire de l’égalité femmes-hommes une réalité	100
3.3. Être une ville solidaire aux pratiques inclusives	104
23 – Améliorer l’accessibilité dans tous les domaines de l’action publique et faire changer le regard sur les différences	104
3.4. Encourager et accompagner les transformations collectives	108
24 – Renforcer la participation et le pouvoir d’agir des citoyens dans l’évolution de la ville	108
25 – Accompagner les changements de mode de vie et de consommation	111
3.5. Accélérer la transition vers une alimentation plus durable	115
26 – Développer un système alimentaire local de qualité	115
3.6. Intégrer la transition écologique dans l’évènementiel et les loisirs, les politiques sportives et culturelles	121
27 – Réduire l’impact des événements bayonnais en matière de transition écologique et solidaire	121
3.7. Favoriser le bien-vivre et l’épanouissement de tous les habitants	125
28 – Faire évoluer les espaces publics pour favoriser le bien-vivre	125
29 – Agir pour garantir la bonne santé et le bien-être des habitants	129
30 – Faire vivre l’identité du territoire	132

GLOSSAIRE

136





UNE VILLE

Sobre

1

pour réussir la transition
énergétique





* 1.1 – Atténuer le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)



AMÉLIORER LA SOBRIÉTÉ ET LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PARC IMMOBILIER ET DE L'ÉCLAIRAGE



Objectifs stratégiques

Réduire de 16% la consommation d'énergie finale d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 50% d'ici à 2050. Pour 2030, l'objectif de réduction des consommations énergétiques est principalement porté par le secteur des transports (-18%) et le résidentiel (-17%).

Réduire de 18% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 56% d'ici 2050, avec un objectif de réduction des émissions de GES d'origine énergétique de 25% d'ici à 2030 et de 75% d'ici à 2050.

Réduire de 40% les consommations d'énergie des bâtiments municipaux de plus de 1 000 m² d'ici à 2030 et de 60% d'ici à 2050 (décret tertiaire).

Enclencher une dynamique de réhabilitation du patrimoine privé par des actions de sensibilisation et d'animation de dispositifs existants auprès des partenaires et élargir les publics aux aides pour la réalisation de travaux.

Objectifs opérationnels

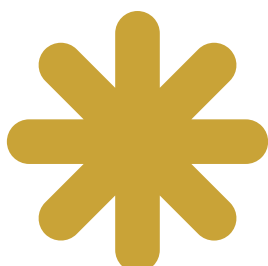
Rénover 100% du parc d'éclairage public en leds d'ici à 2030.

Réhabiliter ou rénover énergétiquement 6 écoles. Réduire les consommations énergétiques municipales liées aux usages.

Avoir rénové l'ensemble des parcs de logements et tertiaires à l'horizon 2050, ce qui implique un rythme de rénovation des bâtiments de 3,3% par an, soit 1 050 logements par an sur Bayonne.

Réduire l'impact écologique de la construction et de la rénovation en incitant à l'utilisation des éco matériaux.

Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage, de la Biodiversité et des Transitions

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

CAPB,
Office du Commerce et Artisanat,
Office de Tourisme, etc.

Éléments DE CONTEXTE



La crise énergétique de 2022 a conduit la Ville de Bayonne à élaborer un plan de sobriété énergétique dès le mois d'octobre 2022. En novembre, l'État demandait aux collectivités d'adopter un plan de sobriété énergétique pour réduire de 10% leur consommation d'énergie dans les mois et années qui viennent. Ce plan est un jalon dans la trajectoire de réduction des consommations du patrimoine public. La collectivité est notamment concernée par l'objectif de réduire de 40% les consommations d'énergie de ses bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² d'ici à 2030, et 60% d'ici à 2050 (décret tertiaire).

À l'échelle du Pays basque, la rénovation thermique des bâtiments privés (tertiaires, résidentiels) constitue l'un des leviers principaux de réduction des consommations

énergétiques. Les logements représentent la principale source de consommation d'énergie du territoire (2 432 GWh en 2019, 38% des consommations, correspondant à deux-tiers des besoins de chauffage). Le secteur résidentiel est également à l'origine de 15% des émissions de GES. Le Plan Climat pose comme objectif la rénovation de l'ensemble des parcs de logements et bâtiments tertiaires à horizon 2050. Cet objectif est lissé sur la période de 2020 à 2050. L'effort à fournir correspond à un rythme de rénovation des bâtiments de 3,33%/an : cela représente 5 900 logements et 117 500 m² de surfaces tertiaires à rénover par an à l'échelle du Pays Basque en atteignant un niveau de performance élevé dit « BBC rénovation », soit pour Bayonne 1 050 logements par an.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Le Plan Climat du Pays Basque poursuit les mêmes objectifs.

Le volet interne est traité à travers deux actions :

- PCAET 9.1 Élaborer et mettre en œuvre un programme « Maisons de la communauté exemplaires ».
- PCAET 9.3 Mener le programme de sobriété, d'efficacité et de production d'énergie renouvelable sur les bâtiments et équipements de la collectivité.

Le volet externe fait l'objet de l'axe 3 « Habiter : accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique », qui compte 4 actions.

Le SCOT du Pays basque et du Seignanx, le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, et le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Bayonne concourent aussi à cet objectif.

Descriptif DE L'ACTION

L'action consiste à agir à la fois sur les bâtiments et équipements municipaux et le patrimoine privé pour réduire les consommations énergétiques, mais également lutter contre la précarité énergétique et permettre à tous de vivre et travailler dans des conditions acceptables malgré les changements climatiques à l'œuvre.

1 — Finaliser et appliquer le Plan municipal de sobriété et d'efficacité énergétique

À travers le Plan municipal de sobriété et d'efficacité énergétique, la Ville ambitionne d'agir sur les deux volets suivants :

- **L'accélération de la réduction de l'éclairage public, au moyen d'un programme de sobriété lumineuse sur l'espace public.**

Le remplacement des luminaires à lampes à décharge par des leds ainsi que le déploiement d'un système de télégestion pour allumer et moduler l'éclairage permettra de réduire fortement les consommations d'énergie et d'abaisser la pollution lumineuse. S'ajouteront à ces mesures le renforcement de l'extinction de l'éclairage public et la suppression des écrans numériques sur l'espace public. Un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) sera élaboré pour donner un cadre général pour l'éclairage urbain, sportif et architectural dans lequel devront s'inscrire les futurs projets d'éclairage, lesquels intégreront la biodiversité à travers leur contribution à la trame noire.

- **La réduction des consommations énergétiques du bâti communal, au moyen de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Patrimoine Immobilier Énergétique.**

La Ville programme la rénovation énergétique et écologique des bâtiments municipaux les plus consommateurs. Pour ce faire, des études énergétiques seront réalisées sur l'ensemble du patrimoine municipal.

La Ville ambitionne de prioriser les écoles en s'appuyant notamment sur le programme 1 000 écoles, ainsi que le patrimoine inscrit dans le projet européen Elena. A ce titre, les écoles du Prissé, Malégarie et Citadelle et la médiathèque des Gascons seront réhabilitées. Les écoles Jules-Ferry, Cavaillès et Jean-Moulin feront l'objet d'une rénovation énergétique.

Plus généralement, les équipements les plus énergivores du patrimoine municipal (chauffage, traitement d'air et climatisation) seront remplacés et optimisés. La réduction, le suivi et le pilotage des consommations énergétiques des équipements municipaux seront renforcés.

Pour être efficaces, la rénovation du bâti et l'optimisation des équipements s'accompagneront d'une sensibilisation régulière des élus et agents municipaux aux bonnes pratiques de sobriété énergétique.

2 — Accompagner l'amélioration énergétique du patrimoine privé

La Ville anime plusieurs dispositifs qui concourent à améliorer le confort thermique du bâti ancien pour le centre historique ainsi que des logements situés dans le périmètre du Programme d'Intérêt Général (PIG) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB). Les rénovations doivent prendre en compte aussi bien l'isolation contre le froid que contre les grosses chaleurs.

Afin d'atteindre les objectifs de rénovation fixés dans le Plan Climat, la Ville entend mobiliser davantage de moyens pour :

- **Poursuivre et renforcer l'accompagnement financier et technique des projets d'amélioration thermique des logements.**

La mise en œuvre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2023-2028 du centre ancien de Bayonne, le renouvellement de la participation de la Ville à un futur dispositif communautaire d'amélioration de l'habitat contractualisé avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la mise en œuvre du règlement d'intervention de la CAPB pour accompagner les travaux de rénovation énergétique engagés par les ménages non éligibles à l'ANAH, contribueront à accélérer le nombre de rénovations thermiques. Les subventions octroyées par la Ville, en complément des aides de l'ANAH, sont conditionnées au respect des mesures suivantes : gains énergétiques obligatoires pour les propriétaires occupants modestes et très modestes, les propriétaires bailleurs, et utilisation obligatoire d'écomatériaux¹ pour les copropriétés dégradées accompagnées.

Le règlement municipal en faveur de la valorisation du bâti ancien qui s'applique sur les quartiers historiques permet le financement d'écomatériaux. Leur utilisation pourra être rendue obligatoire par la modification future du règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) qui sera engagé en décembre 2023.

- **Renforcer la qualité technique des opérations de réhabilitation.**

Une expérimentation sera réalisée dans le cadre du second plan d'action Action Cœur de Ville concernant le confort d'été, le bilan environnemental (cycle de vie), le confort acoustique et la qualité de l'air intérieur des opérations de réhabilitation/restructuration.

- **Mobiliser les occupants de logements et de commerces sur les enjeux de la sobriété énergétique.**

La Ville entend mobiliser les organismes de logements sociaux, copropriétés et propriétaires autour de l'enjeu de la rénovation thermique et fera la promotion auprès des occupants, dont les commerçants, des bons gestes de sobriété. Pour ce faire, elle s'appuiera sur des relais d'information (syndics, agences immobilières, bailleurs sociaux, associations de locataires, travailleurs sociaux...), ainsi que sur la mise en œuvre du Schéma Directeur du Commerce et de l'Artisanat, qui comporte tout un volet consacré à l'accompagnement des commerçants et artisans à la transition écologique. Il s'agira, entre autres mesures, de faire respecter les obligations d'économies d'énergie applicables aux commerces.

Coûts €

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 32 810 k€.

¹ Les écomatériaux regroupent les matériaux biosourcés (c'est-à-dire issus de ressources renouvelables d'origine végétale ou animale), les matériaux géosourcés (issus des ressources du sous-sol, minérales), et autres écomatériaux compatibles avec le logement ancien (par exemple le textile recyclé)

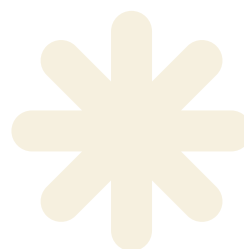
Indicateurs

DE RÉALISATION :

- % du parc d'éclairage public soumis à l'extinction nocturne
- % du parc de l'éclairage public en leds
- % de logements faisant l'objet de financements pour la réalisation de travaux d'amélioration thermique

D'IMPACT :

- Réduction de la consommation d'énergie du parc de l'éclairage public
- Réduction de la consommation d'énergie des bâtiments municipaux
- Réduction de la consommation d'énergie du patrimoine privé (résidentiel et tertiaire)
- Réduction des émissions de GES sur le parc immobilier municipal et le patrimoine privé situé sur le territoire bayonnais





1.1 – Atténuer le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)



CONCEVOIR ET (A)MÉNAGER UNE VILLE ÉCONOME EN RESSOURCES



Objectifs stratégiques

Réduire de 16% la consommation d'énergie finale d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 50% d'ici à 2050. Pour 2030, l'objectif de réduction des consommations énergétiques est principalement porté par le secteur des transports (-18%) et le résidentiel (-17%).

Réduire de 18% les émissions de GES d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 56% d'ici à 2050, avec un objectif de réduction des émissions de GES d'origine énergétique de 25% d'ici à 2030 et de 75% d'ici à 2050.

Maintenir et développer la capacité de séquestration du carbone des prairies et forêts pour capter 35% des émissions résiduelles de GES d'ici à 2030 et 100% d'ici à 2050.

Préserver le capital de sols naturels, agricoles et forestiers, en divisant par 2 leur artificialisation d'ici 2031 (loi Climat et Résilience du 22 août 2021) et en atteignant le Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050.

Augmenter la renaturation des sols en recréant des sols vivants sur des sols imperméabilisés (milieu urbain) ou sur des terres appauvries (agriculture intensive, pelouses rases).

Objectifs opérationnels

Augmenter la part des projets de construction, de rénovation et des projets urbains qui intègrent les principes urbains et architecturaux du bioclimatisme et le maximum de techniques et de matériaux sobres et performants (procédés basses technologies, matériaux biosourcés et géosourcés de proximité...).

Intégrer aux projets urbains, de construction ou rénovation, la prise en considération des enjeux de soutien de la biodiversité, du paysage, des sols vivants et de la gestion alternatives des eaux pluviales, de qualité des espaces collectifs et individuels, de mutualisation et de convivialité, d'adaptation des mobilités...

Améliorer la qualité de vie des habitants en réduisant les déplacements motorisés contraints, coûteux et chronophages, et en favorisant le caractère désirable et accessible des déplacements alternatifs à la voiture.

Favoriser la ville des courtes distances par le renforcement de cœurs de quartiers vivants, mixtes et attractifs, répondant aux besoins primordiaux des habitants et par le développement de liaisons douces inter-quartiers.



Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction de l'urbanisme

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

CAPB,
Office du Commerce
et Artisanat,
Syndicat de la Nive maritime,
CAUE, promoteurs,
bailleurs

Éléments DE CONTEXTE

Un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction selon le dernier rapport de la Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (IPBES). Un déclin sans précédent auquel participe largement l'artificialisation des terres : en effet, l'étalement urbain, la suppression des éléments de nature en ville, et les constructions diffuses détruisent les habitats naturels et les continuités écologiques nécessaires à la faune sauvage pour circuler.

L'artificialisation des sols contribue à entraver la recharge en eau des nappes phréatiques, à accroître les risques de ruissellement et d'inondation, à augmenter le phénomène d'îlots de chaleur urbains et à empêcher la séquestration des émissions résiduelles de CO₂ dans les écosystèmes. Ce dernier point, combiné à une réduction de 75% des émissions de GES émises sur le territoire, est

pourtant essentiel pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050 dans lequel s'est engagée la France.

De plus, l'artificialisation induit une réduction forte d'éléments de nature en ville, et en campagne. Or, arbres, haies, bosquets, prairies, parcs, sols cultivés de façon raisonnée... offrent de multiples bénéfices en plus de la captation carbone : rafraîchissement de l'air, filtration des poussières, supports de vie pour la faune, tamponnement des eaux de pluie, apport de nourriture, de bien-être, de loisirs et de détente pour les citoyens. Il convient donc de redéployer les éléments de nature dans les projets.

Ainsi, et compte tenu des températures annoncées qui pourraient dépasser les 50°C à partir de 2050, des phénomènes climatiques extrêmes et de l'érosion des ressources (sols

vivants, biodiversité, eau, air de qualité...), et de la nécessité de diminuer drastiquement les consommations d'énergies fossiles, il est impératif de concevoir et (a)ménager une ville plus adaptée, vivable mais aussi économe et favorable au renouvellement des ressources naturelles. Sans la mise en place de mesures adaptatives, la ville risque de devenir inadaptée face aux dérèglements climatiques.

La mise en place et le partage d'une nouvelle forme de ville, plus compacte, mais toujours plus désirable, vivable et résiliente induit de repenser la ville selon une approche bioclimatique, économe et pragmatique dans

l'usage des ressources dans une logique de ville des courtes distances. Habiter et se déplacer autrement nécessite de trouver près de chez soi tout ce qui est essentiel à la vie : faire ses provisions, travailler, s'amuser, se cultiver, faire du sport, se soigner. Et de vivre un peu autrement : à pied, en vélo, en solidarité avec le voisinage et le quartier, avec des usages de l'habitat qui avaient tendance à être oubliés : l'échelle du quartier est ainsi structurante.

Il s'agit en somme de construire la cité de demain sur l'idée de ville frugale, qui concilie satisfaction des besoins, attractivité et économie des ressources.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Le SRADDET Nouvelle Aquitaine indique que le principe du bioclimatisme doit être intégré dans tout projet d'urbanisme et facilité dans toute nouvelle construction, réhabilitation ou extension d'une construction existante (règle n°22).

Le Plan Climat de la Communauté Pays Basque traite des enjeux liés :

- Axe 1 : À l'adaptation au changement climatique en préservant le territoire, ses habitants, ses ressources naturelles et ses activités, à travers la FA1.1 : *Préserver le patrimoine naturel et consolider l'armature écologique du territoire* et la FA1.4 : *Prévenir et gérer les risques d'inondation et développer la culture du risque*. À l'échelle du Pays Basque, le territoire absorbe actuellement chaque année 503 kteqCO₂, via ses prairies et ses forêts, soit l'équivalent de 22% de ses émissions. À horizon 2050, la séquestration pourrait évoluer entre -4% et +3%, selon le rythme d'artificialisation. Elle couvrira en conséquence entre 28% et 54% des émissions GES territoriales.

- Axe 2 : À la planification et la construction du territoire post-carbone à travers la FA2.1 : *Organiser le territoire dans le respect des orientations de la charte d'aménagement et de développement durable du Pays basque* et la FA2.3 : *Traduire les objectifs de transition et énergétique dans les PLUi et les décliner de manière opérationnelle dans les règles d'urbanisme*

- Axe 3 : À l'accompagnement de la sobriété et l'efficacité énergétique dans l'habitat, à travers la FA3.2 : *Permettre à tous les ménages d'améliorer les performances énergétiques dans leur logement* et la FA3.3 : *Accompagner les copropriétés fragiles et anticiper les difficultés*

- Axe 4 : À favoriser les pratiques alimentaires et les modes de production agricole soutenables, à travers la FA5.5 : *Accompagner le développement des pratiques agroécologiques et agroforestières favorables au stockage carbone*

La Charte de l'aménagement et du développement durable fixe l'orientation stratégique de réponse aux enjeux énergétiques et climatiques en s'appuyant sur :

- Le choix de la sobriété (énergétique, foncière, des ressources) pour l'ensemble des projets, de leur conception à leur réalisation, sans omettre la sensibilisation aux comportements éco-citoyens

- Le maillage des polarités et des proximités au bénéfice des mobilités actives et de la réduction des distances parcourues.

L'axe Transition(s) du Plan de Déplacement Urbain (PDU) du Pays Basque-Adour, intitulé « Moins se déplacer, mieux se déplacer » prévoit d'aménager des territoires favorables au changement de pratiques, de faire de la marche un véritable maillon de la chaîne de déplacement, de faciliter les déplacements à vélo et de réduire les besoins de déplacements contraints. L'axe Cohésion, intitulé « Permettre à toutes et tous de se déplacer », prévoit d'apaiser la circulation dans les villes pour améliorer la qualité de l'air.

Descriptif DE L'ACTION

L'action consiste à agir sur la préservation des ressources et sur le développement de la séquestration des émissions résiduelles de CO₂, en particulier exprimée par la renaturation de la ville et de la campagne, tout en repensant la ville pour contribuer à réduire les émissions de GES et l'adapter aux effets du changement climatique. Une attention particulière sera portée pour n'oublier personne, les populations les plus défavorisées étant souvent les premières exposées aux risques.

1 — Développer les puits de carbone et développer les supports de nature et de stockage de carbone

• Augmenter la séquestration du carbone dans les écosystèmes

Les puits de carbone sont des systèmes naturels ou artificiels qui absorbent le CO₂ de l'atmosphère et le stockent sous forme organique. Les espaces naturels qui captent le plus de CO₂ sont, dans l'ordre, les océans, les forêts, les mangroves, les tourbières et les prairies. Afin de répondre à cet objectif, la Ville de Bayonne prévoit de quantifier la séquestration actuelle de carbone et de définir les pistes pour l'accroître, en lien avec la réduction de l'artificialisation des sols et la renaturation. Le mode de gestion des sols est essentiel dans l'efficacité de la séquestration du carbone. En effet, plus un espace sera diversifié en termes d'espèces végétales et meilleure sera la captation de carbone. Cette nouvelle gestion des sols générera des co-bénéfices environnementaux importants comme la protection de la biodiversité, l'amélioration de la qualité des sols et de leur capacité à retenir l'eau, par conséquent à résister à la sécheresse.

Les espaces privés représentent 80% du territoire bayonnais. C'est donc la société toute entière qui doit se mobiliser pour préserver le patrimoine naturel et contribuer à re-naturer la ville. L'enjeu à agir dessus est ainsi majeur.

Pour ce faire, la Ville mobilisera des moyens pour :

- Faire évoluer la réglementation locale pour permettre une meilleure préservation des arbres et des haies dans le domaine privé (permis de construire, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)) et inciter à protéger des sols à destination de plantations (végétaux, jardins cultivés...)
- Recruter un garde champêtre/brigadier de la nature afin de faire appliquer la réglementation en matière de respect de la nature.
- Inciter les propriétaires, locataires ou gestionnaires d'un terrain privé sur la commune (particulier, copropriété, entreprise, institution, établissement scolaire...) à préserver et planter des arbres et des haies via un accompagnement sur les projets de plantation et d'entretien ainsi que par le don d'un certain nombre d'arbres. La Ville pourra proposer des aides financières aux propriétaires privés sur les zonages requalifiés N par le PLUi pour qu'ils développent des espaces boisés (45 ha privés dont le zonage va évoluer en zone naturelle avec le PLUi).

Sur les espaces publics, la Ville poursuivra sa stratégie de plantation, et notamment la plantation de forêts urbaines, à raison d'une nouvelle chaque année, en lien avec les principales zones de chaleur de la ville. Elle améliorera le suivi sanitaire des arbres via l'acquisition d'un résistographe. De nouvelles prairies fleuries continueront à être aménagées pour diversifier les milieux et stimuler la biodiversité.

• Définir les modalités de mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici à 2050 et réinvestir les espaces déjà urbanisés.

Afin de préserver les espaces naturels et leurs fonctions, la loi Climat et Résilience fixe un objectif d'ici à 2050 : « l'absence de toute artificialisation nette des sols », dit « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Elle a établi un premier objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces dans les dix prochaines années (2021 – 2031).

La Ville de Bayonne prévoit de définir une stratégie de réduction de la consommation d'espaces Naturels, Agricoles ou Forestiers (NAF) d'ici à 2030, qui sera inscrite dans le PLUi d'ici à 2027.

Il s'agira d'identifier le potentiel de « réinvestissement urbain » pour reconstruire la ville sur la ville. Les questions telles que la priorisation, les dispositions foncières, financières, opérationnelles, fiscales, etc., seront abordées pour :

- Le potentiel mutable : identification des friches et du bâti vacant comme potentiel foncier à réinvestir et les conditions de mutation
- Pour les espaces à re-naturer : identification des zones préférentielles pour la renaturation par la transformation de sols artificialisés en sols non artificialisés, en lien avec l'objectif de protection de la biodiversité, des continuités écologiques et de la ressource en eau (en s'appuyant sur l'Atlas de la biodiversité, la trame de fraîcheur, etc.) et report au PLUi.

• Protéger les espaces classés naturels, agricoles et forestiers existants

À l'occasion d'une modification du PLU actuel ou dans le cadre du PLUi, la protection réglementaire sera proposée dans le but de protéger les espaces plantés en zone urbaine, mais aussi les haies et boisements qui ne sont pas des Espaces Boisés Classés (EBC) à ce jour.

Dans le PLUi, des secteurs AU seront reclassés en zones NAF. Pour ce faire, les zones à fortes propriétés écosystémiques, agronomiques ou forestières seront définies en s'appuyant sur l'Atlas de la biodiversité (*lien avec Fiche Action n°17*), l'inventaire agricole et les boisements anciens au PLUi. Des limites aux zones urbaines seront ainsi établies, ainsi qu'un traitement spécifique des lisières entre l'urbain et le rural, favorable à la cohabitation des usages.

• Soutenir l'identité agricole de Bayonne et développer des sols agricoles vivants

Le devenir de l'agriculture sur Bayonne sera étudié dans le cadre d'un groupe de travail dédié où il sera question de modes de cultures, du rapprochement avec les consommateurs et du soutien de l'identité. Le groupe de travail étudiera l'outil du « Périmètre de Protection d'Espaces Agricoles et Naturels Périurbains » (PEANP) qui a pour objet de préserver et animer les espaces agricoles et naturels entourant la ville. Cet outil réglementaire, partenarial et financier, permet d'entretenir les sols et les paysages et de favoriser une agriculture de qualité et de proximité. Le soutien à la replantation de haies et à la préemption du foncier agricole pour des porteurs de projets en bio ou sous label de qualité pourra être envisagé.

• Diffuser les bonnes pratiques et inciter les acteurs privés

Il s'agit de s'acculturer collectivement, tant en interne qu'à destination du grand public et des aménageurs et constructeurs, sur les leviers d'actions pour renforcer la séquestration du carbone, mais également sur les conditions de désartificialisation de la ville au profit d'une renaturation efficace. Une campagne de communication et de sensibilisation sera réalisée. Les conditions d'accès aux aides proposées par la Ville à destination des projets de rénovation

du logement, en centre ancien en particulier, seront adaptées : ~~des critères de sobriété et de~~ performance énergétique des techniques et matériaux seront ajoutés (éco-conditionnalité des aides, cf. Fiche Action 1).

2 — Intégrer les principes du bioclimatisme et de la transition écologique dans les projets d'aménagement et de construction et de rénovation

Depuis fin 2021, une étude est pilotée par la Ville sur les principes du bioclimatisme appliqués en urbanisme. Ces principes, appliqués dans la construction ou la rénovation, visent à mieux prendre en considération le site d'implantation d'un projet (de logements ou d'activités), et de concevoir ce dernier à l'appui des atouts de la nature et du climat local. Aux principes du bioclimatisme s'ajoute l'objectif de soutenir les techniques de conception et de construction dites « basses technologies » et « économes en énergie » (low-tech, matériaux géo ou biosourcés et locaux, ou issus du recyclage, du réemploi ou de la réutilisation...).

Elle vise à mieux prendre en considération le site d'implantation d'un projet de construction (logements ou activités), et de concevoir ce dernier pour en tirer le maximum de bénéfices gratuits et économes en énergie. Il s'agira également de massifier l'emploi de matériaux écosourcés pour les opérations de construction et rénovation.

Cette étude donnera lieu à la réalisation d'un livret de synthèse en 2024 (charte d'aménagement bioclimatique) qui sera proposé à la signature des promoteurs, bailleurs, aménageurs et maîtres d'œuvre.

En parallèle, la Ville prévoit :

- D'inscrire des Orientations d'Aménagement Bioclimatisme et transition écologique au PLU/PLUi sur trois secteurs stratégiques dans un premier temps (Saint-Bernard, Arrousets, Hargous), avant de les étendre à l'ensemble de la ville au moyen d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).
- D'impliquer les citoyens dans la fabrique de la ville, de développer le sujet des nouveaux modes d'habiter (projet collaboratif, intergénérationnel...) en élaborant une charte Constructions et Citoyens (2025-2026).
- De développer de nouvelles formes d'habitat (*lien avec la Fiche-Action 21*).
- De développer une culture commune autour de la prise en compte des solutions/modes de faire liés au bioclimatisme au sein des équipes.

3 — Favoriser la ville des courtes distances

Une identification des centres et facteurs d'attractivité à l'échelle des quartiers a déjà été réalisée au niveau du PLUi afin d'y renforcer la variété des fonctions utiles à tout habitant ou actif à proximité de son lieu de vie ou de travail. De plus, différents dispositifs en cours de mise en œuvre permettent d'améliorer les liaisons douces, notamment avec la mise en œuvre du Plan vélo (plus de 61 km de voies cyclables aménagées pour 2026) et l'extension de la zone 30 km/h dans toute la ville.

Pour aller plus loin, la Ville prévoit :

- **D'approfondir la notion de « ville des courtes distances » ou « ville des proximités » pour le territoire bayonnais**

Déterminer à quelles fonctions les centralités doivent répondre (se loger, travailler, accéder aux soins, s'approvisionner, apprendre, s'épanouir) et quelles sont les conditions de pérennité

et d'appropriation de ces centres de proximité (en matière de densité, de formes urbaines, place de la voiture, de la nature, etc.).

• De planifier et concevoir la ville autour de centralités dans les quartiers

Inventorier les cheminements en faveur des mobilités douces en lien avec la trame de fraîcheur (*Fiche Action 14*), les projets nécessaires à l'amélioration des mobilités douces. Ainsi, des outils réglementaires ou de négociation pourront être activés : inscription au PLU/PLUI, négociation de servitudes de passage sur les projets de permis, achat de foncier et aménagement d'espaces autour des centralités, etc.

• De définir les facteurs d'attractivité et de désirabilité des espaces publics et centralités qui doivent inciter à se déplacer raisonnablement

• D'engager une réflexion sur les temps de vie

Les politiques des temps de vie de la ville répondent à l'enjeu de maîtrise du temps, principalement à travers le concept d'accessibilité sur le plan temporel (horaires d'ouverture/fermeture), spatial (localisation des services), conceptuel (guichets uniques, bouquets de services, offres nouvelles), économique (coût des services, mutualisation des locaux), etc.

Il s'agit donc de se pencher sur la notion de « synchronisation des temps » du territoire, en organisant des retours d'expérience de collectivités ayant mis en place des « bureaux des temps », mais également en s'inspirant du mouvement Slow City. En effet, contrairement aux Smart Cities, qui, très gourmandes en énergie et en consommation de ressources, atteignent leurs limites, les Slow Cities prônent la frugalité heureuse, la réappropriation de la lenteur et du bien-vivre pour rendre la ville plus résiliente.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 79 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Identification d'un objectif chiffré de séquestration de carbone pour 2030 et pour 2050
- Évolution de l'occupation des sols
- Pourcentage des projets de construction, de rénovation et des projets urbains qui intègrent les principes urbains et architecturaux du bioclimatisme
- Pourcentage des habitants situés à 15 min ou moins (à pied ou à vélo) des centralités de la ville

D'IMPACT :

- Évolution du pourcentage des émissions résiduelles de CO₂ séquestrées sur le territoire de Bayonne
- Évolution du pourcentage des zones NAF sur le territoire de Bayonne
- Réduction des émissions totales de GES du territoire bayonnais
- Réduction des consommations énergétiques sur le territoire de Bayonne

1.1 – Atténuer le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

FICHE-ACTION
3

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Ambition

Objectif stratégique

Porter à 33% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie d'ici à 2030, et couvrir 100% des besoins énergétiques d'ici à 2050.

Objectifs opérationnels

Accélérer la production d'énergies renouvelables dans le mix énergétique, et notamment des filières de bois énergie, de solaire thermique et de photovoltaïque.

Optimiser la récupération et la consommation de chaleur.

Porter à 80% la part des énergies renouvelables dans la consommation municipale d'énergie d'ici à 2030.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage, de la Biodiversité et des Transitions

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

CAPB,
Office du Commerce et Artisanat,
Office du Tourisme,
etc.

Éléments DE CONTEXTE

La production et la consommation d'énergie impactent les écosystèmes, le climat et les ressources. En parallèle du travail à mener de front sur la réduction et l'optimisation des consommations, il est nécessaire de relocaliser la production énergétique sur le territoire afin de garantir la maîtrise de la ressource en énergie et de son coût et d'atteindre les objectifs de neutralité carbone fixés pour 2050.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (APER), confère à ce titre un rôle central aux communes dans la planification du développement des énergies renouvelables. Elle fixe les objectifs suivants :

- Porter à 33% la part d'énergies renouvelables dans notre consommation à l'horizon 2030
- Diviser par 2 le temps d'installation (instruction des projets, sécurisation face aux recours)
- Mobiliser en priorité les terrains artificialisés
- Améliorer l'acceptabilité : planification et partage de la valeur des projets d'énergies renouvelables.

Les communes sont tenues d'engager un travail d'identification des zones propices pour

le développement des énergies renouvelables par filière et par type d'installation. Ces zones doivent être prioritairement situées sur des terrains déjà artificialisés.

D'autre part, le Plan Climat Pays Basque fixe un cap « territoire à énergie positive » d'ici à 2050 (soit 100 % des besoins énergétiques couverts par la production d'énergies renouvelables) pour concrétiser localement le triptyque Négawatt de la sobriété, de l'efficacité et du développement des énergies renouvelables. Il fixe l'objectif intermédiaire d'un doublement de la production territoriale des énergies renouvelables à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) pour couvrir 30% des consommations d'énergie.

À ce jour, on estime que le taux de couverture des besoins du Pays basque par les énergies renouvelables et de récupération est de 12%, ce qui équivaut à 780 GWh.

Le territoire Pays basque doit par conséquent créer 2469 GWh d'énergies renouvelables d'ici à 2030 pour multiplier par 4 sa production d'énergies renouvelables.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Ces objectifs s'inscrivent en cohérence avec les orientations du Plan Climat du Pays Basque traitées dans les actions suivantes :

- PCAET 7.1 Élaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel de développement des énergies renouvelables du territoire.
- PCAET 7.2 Animer le développement du solaire.
- PCAET 7.4 Développer les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale.

Descriptif DE L'ACTION

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs évoqués ci-dessus, la Ville entend mobiliser ses moyens pour :

1 – Identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'énergies renouvelables (ZAEEnR)

Ce travail sera réalisé de manière pragmatique en prenant en compte les délais imposés par l'exercice, à savoir transmettre à l'Etat une première cartographie des propositions de zones d'accélération d'énergie renouvelable (ZAEEnR) pour fin décembre 2023. Une concertation des habitants sur ces propositions se déroulera début 2024. À l'issue de cette concertation, la Ville transmettra sa proposition finale des ZAEEnR à l'État.

L'identification des ZAEEnR permet :

- d'orienter les porteurs de projets sur les zones qui ont fait l'objet d'un premier débat avec les citoyens (gage d'une meilleure acceptabilité),
- d'intégrer les ZAEEnR dans le document d'urbanisme, condition nécessaire pour autoriser les projets,
- de permettre l'accès au fonds de partage de la valeur pour les projets d'EnR.

Ainsi, pour réaliser ce travail d'identification, la Ville de Bayonne regardera où sont situées les zones artificialisées d'une part et les potentiels par source et type EnR d'autre part.

Les ZAEEnR témoignent de la volonté politique de la commune d'avancer sur le développement des EnR, mais elles ne sont pas exclusives : des projets peuvent aussi être autorisés en dehors de ces zones.

2 – Développer les énergies renouvelables et consolider les boucles énergétiques locales

L'action consiste à augmenter la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique de la ville en accélérant la production des filières de bois énergie, de solaire thermique et de solaire photovoltaïque.

Il s'agit de développer un mix énergétique adapté aux ressources locales disponibles et aux besoins des acteurs du territoire.

Le Contrat de Développement des Énergies Renouvelables thermiques, dispositif porté par la Communauté Pays Basque en lien avec l'ADEME, propose une aide technique et financière aux porteurs d'un projet recourant aux énergies renouvelables thermiques (bois énergie, solaire thermique et géothermie) de toute taille, notamment petite et moyenne puissance. Ce dispositif de soutien et d'accompagnement concerne tous les types de maîtrise d'ouvrage (collectivités, entreprises privées et publiques, organismes de logement social, associations, établissements de santé, copropriétés...). Seuls les particuliers ne sont pas éligibles.

• Poursuivre le développement des réseaux de chaleur bois et le raccordement à des réseaux existants

Le réseau de chaleur Egurretik alimente aujourd'hui 3 400 logements ainsi que le centre aquatique des Hauts-de-Bayonne. Il produit à ce jour 2 568 160 kWh par an. Une extension de périmètre est en cours afin de raccorder le programme urbain de la nouvelle Citadelle. Par ailleurs, une étude sur la création d'un nouveau réseau de chaleur, au Prissé, est actuellement en cours et pilotée par la Communauté Pays Basque. Il est prévu d'y raccorder sur Bayonne l'école du Prissé et le groupe scolaire Simone-Veil, ainsi que la clinique Belharra, le campus universitaire, les logements Cam de Prats et du Prissé de HSA, l'antenne Cam de Prats de l'Hôpital de Bayonne, l'EHPAD du Prissé et les archives départementales. Enfin, la possibilité de raccorder la piscine et la salle Lauga à la chaufferie de l'Hôpital de Bayonne sera étudiée.

• Étudier le potentiel de mise en place de panneaux photovoltaïques et solaires thermiques sur les bâtiments publics et parkings dans les zones autorisées

Environ 200 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur les toitures des écoles Jean-Moulin à l'automne 2021 et Aristide-Briand à l'automne 2023, ce qui représente une capacité de production de l'ordre de 78 000 kWh d'électricité produite annuellement, pendant 25 ans. 150 m² de panneaux photovoltaïques ont également été installés sur l'AB Campus.

La Ville prévoit de lancer des audits sur son patrimoine bâti et ses parkings avec des partenaires afin de déployer davantage de photovoltaïque.

Elle souhaite par ailleurs faciliter et suivre les installations sur les bâtiments privés (notamment quantifier l'énergie produite en vue d'aller vers l'autonomie énergétique).

Enfin, et en lien avec les ZAEnR, la Ville compte encourager auprès de ses différents partenaires et selon des modalités à définir, la massification de l'installation des équipements photovoltaïques et solaires thermiques sur le patrimoine privé.

• Étudier la faisabilité de la mise en place de mini-éoliennes sur les toits

L'objectif est d'évaluer le potentiel éolien et la pertinence de ce type d'EnR sur le secteur bayonnais, comme sur les toits de la Cité Breuer.

• Augmenter la part d'énergie d'origine renouvelable dans le mix énergétique des consommations municipales

Depuis 2020, la Ville se fournit pour 18% de ses consommations électriques auprès d'Enargia, fournisseur local d'électricité 100% verte. Cette électricité est générée par des barrages hydroélectriques des Pyrénées, à proximité du Pays basque.

La part d'électricité verte dans les consommations de la Ville va passer dès 2024 à 62% (la part d'Enargia passant à 44% et celle d'un nouveau fournisseur à 18%). La Ville ambitionne d'atteindre 80% à partir de 2030.

Le nouveau bâtiment du Musée Bonnat-Helleu bénéficiera quant à lui d'un système de chauffage basé sur un système de géothermie, dont les forages réalisés sur le parking Boufflers permettront de réguler la température de l'air du futur musée grâce à un système de transformation des calories des sols de l'Adour en chaleur ou en fraîcheur.

La Ville prévoit d'augmenter le nombre de points de livraisons communaux approvisionnés par de l'énergie verte, d'étudier à l'échelle de la commune le potentiel géothermique, de vérifier la possibilité de passer des productions gaz à des productions électriques type PAC Air/Eau ou Eau/Eau, ou chaudière bois individuelle lorsque l'approvisionnement est possible (ce qui permet d'éviter le développement de la climatisation) et enfin de lancer des études comparatives sur des bâtiments spécifiques de la Ville (type Salle/piscine Lauga, CTM...).

• Récupérer et valoriser la chaleur fatale

Il s'agit de la chaleur résiduelle issue d'un procédé et non utilisée. La récupération et la valorisation de la chaleur fatale constituent un potentiel d'économies d'énergies à exploiter. On estime à ce jour qu'environ 10% d'énergie produite est perdue.

La Ville intégrera cette chaleur décentralisée dans les appels d'offres de rénovation énergétique des bâtiments publics afin de mieux valoriser cette énergie (récupération chaleur eau chaude usée, activités humaines, installations informatiques, cuisines).

Lien avec la Fiche Action n°1

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 214 k€.

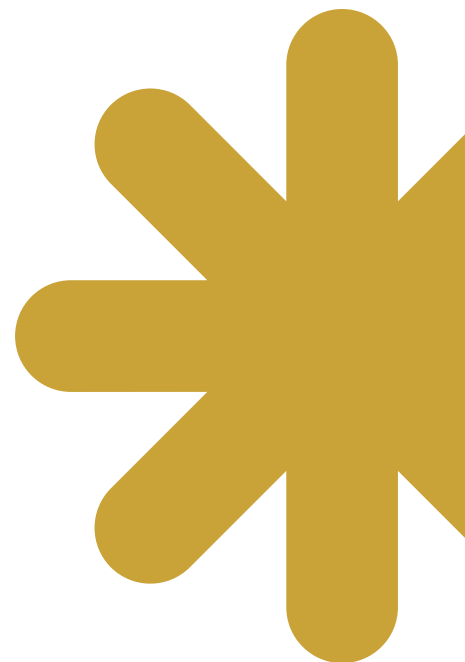
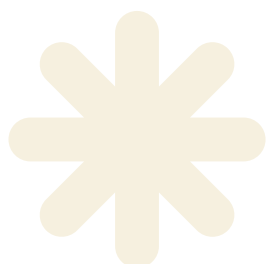
Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre de projets réalisés par type d'énergie
- Investissements réalisés (en €)

D'IMPACT :

- Évolution de la part des EnR dans le mix local (de la Ville et du territoire)
- Puissance installée (MW) par type d'EnR
- Quantité d'énergie produite (MWh) par type d'EnR
- Quantité d'énergie récupérée (MWh) dans le cadre d'une boucle d'énergie





* 1.2 – Réduire nos consommations de ressources et développer l'économie circulaire



RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS DE BIENS ET MATERIAUX DE LA VILLE ET MIEUX LES VALORISER

Ambition

Objectifs stratégiques

Réduire de 16% la consommation d'énergie finale d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 50% d'ici à 2050.

Réduire de 18% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 56% d'ici à 2050, avec un objectif de réduction des émissions de GES d'origine énergétique de 25% d'ici à 2030 et de 75% d'ici à 2050.

Diminuer l'empreinte environnementale de la consommation de biens et matériaux de la Ville.

Faire évoluer les comportements sur le long terme en sensibilisant les agents et élus sur les bonnes pratiques.

Objectifs opérationnels

Produire moins de déchets issus des activités de la Ville et améliorer leur valorisation.

Augmenter la part de matériaux recyclés ou de réemploi dans les achats de la Ville.

Réemployer, recycler ou réutiliser au moins 70% des déchets de chantiers produits par la Ville.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction CTM

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Bil Ta Garbi,
Office du Commerce
et Artisanat,
Office de Tourisme,
Etc.

Éléments DE CONTEXTE

La consommation d'énergie, souvent d'origine fossile (charbon, pétrole, gaz), occasionnée par chacune des phases du cycle de vie d'un objet, est à l'origine de rejets de GES dans l'atmosphère :

1. L'extraction de matières premières nécessaires à la fabrication du produit
2. Le transport des matières premières vers les usines
3. La mise en forme et l'assemblage de l'objet en usine
4. La distribution du produit aux points de vente : en bateau, en avion, en camion...
5. L'utilisation du produit : énergie nécessaire au fonctionnement des appareils électriques, au lavage des vêtements, etc.
6. La fin de vie du produit : en décharge, en incinération ou en recyclage. Dans ce dernier cas, la réutilisation d'une partie des matériaux permet de diminuer l'empreinte carbone du produit, à partir du moment où la collecte a lieu (ce qui n'est le cas que de 20 % des déchets numériques dans le monde).

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, dite loi AGEC de 2021, entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Il s'agit de passer d'une économie linéaire (produire, consommer, jeter) à une économie circulaire. Cette transition vers une économie circulaire permet également de renforcer la résilience du territoire en limitant notre dépendance aux flux de ressources entrants au profit de l'économie locale.

L'activité quotidienne des services de la Ville, comme celle de toute organisation, induit une consommation de ressources associée à une empreinte environnementale. En rationalisant sa consommation de biens et de matériaux, en intégrant davantage de matériaux issus du réemploi ou du recyclage, en réparant ce qui peut l'être, et en valorisant les produits arrivés en fin de vie, la collectivité dispose d'un levier d'exemplarité et d'une base d'échanges avec les partenaires et les habitants pour les encourager à s'inscrire dans l'économie circulaire.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Ces objectifs s'inscrivent en cohérence avec :

- La loi AGEC, qui impose un pourcentage minimum de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées selon les produits ou catégories de produits et équipements.
- Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

2018-2025 du Syndicat de traitement des déchets Bil Ta Garbi, pilier du programme Zéro Déchet Zéro Gaspi (ZDZG), qui fixe comme priorité de réduire toutes les sources de gaspillage et de donner une seconde vie aux produits.

- Les orientations du Plan Climat du Pays basque traduites dans l'axe 6 « Produire et consommer autrement : préserver les ressources, prévenir et valoriser les déchets ».

Descriptif DE L'ACTION

L'action consiste à agir en faveur d'une consommation responsable des biens et matériaux, à privilégier les produits et matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage, à optimiser et développer leur valorisation pour faire des déchets une source d'économies locales et à favoriser les synergies pour mieux agir ensemble.

1 — Réduire la consommation de biens et matériaux et promouvoir leur réutilisation

Des outils d'identification et de suivi seront déployés avec un protocole de recours systématique au réemploi et à la réparabilité :

- Mettre en place un catalogue en ligne permettant de visualiser autant les articles neufs que d'occasion : déployer e-atal dans les services afin d'assurer une visibilité des articles stockés au magasin en neuf et occasion.

- Établir des listes de fournisseurs potentiels et des filières avec la Communauté Pays Basque afin de développer les achats d'occasion ou de seconde vie à la Ville : développer les achats dans les magasins d'occasion de type ressourceries (exemple : Patxa'ma, Aima, Konpon Txoko...) avec un objectif d'achat par an (en €) à définir ; acheter des pneus rechapés pour poids lourds ; assurer le suivi du mobilier de bureaux en bon état, donner une seconde vie, revendre d'occasion sur le site AGORA.

- Développer les achats vertueux « acheter mieux pour plus longtemps » et suivre les garanties produits.

- Suivre la consommation des consommables afin d'optimiser les achats et identifier les potentielles surconsommations (papier, cartouches d'impression, produits d'entretien et papier d'essuyage, outillage, carburant ...).

- Suivre le kilométrage des véhicules et vélos de la Ville.

- Renforcer la mutualisation des matériels roulants et des gros matériels /outillages dans le fonctionnement interne.

La réutilisation d'éléments existants dans les constructions et rénovations sera promue en appliquant des objectifs de réemploi/réutilisation aux nouveaux projets.

2 — Réduire la quantité de déchets, améliorer leur tri et le recyclage des matières premières

L'objectif premier est bien de réduire tous les déchets inutiles produits par la Ville. Ceux qui ne pourront pas être évités devront faire l'objet d'un tri permettant de les valoriser dans une filière de recyclage adéquate.

La Ville réalisera notamment les actions suivantes :

- Recensement des biens et services dont la consommation peut être réduite ou réalisée de manière plus écoresponsable au sein de ses différents services.

- Substitution des barquettes plastiques dans la restauration collective dès que possible (au plus tard en 2025 conformément à la loi Egalim et à la loi AGECE).

- Co-construction et mise en place d'une charte Chantiers Propres des déchets sous

maîtrise d'œuvre de la Ville avec ses acteurs et partenaires afin de réduire autant que possible la production de déchets, de développer le recours aux matériaux issus du recyclage, du réemploi et réutilisés, ou de matériaux écoresponsables, de trier les déchets et de les valoriser au plus près de leur site de production. La Ville s'appuiera sur le clausier réalisé par Bil Ta Garbi en partenariat avec 3AR et Nobatek.

- Mise en place de magasins de recyclage dans les ateliers concernant la mécanique, le bois (tel que le recyclage des copeaux de bois sur site), les métaux, le mobilier, etc.

La charte Chantiers Propres est également évoquée dans la Fiche Action 18 « Prévenir la dégradation des milieux, lutter contre les nuisances et apaiser l'espace public ». Les déchets liés à l'évènementiel seront traités dans la Fiche Action 27 « Réduire l'impact des événements bayonnais en matière de TES ».

3 – Utilisation de critères développement durable dans tous les marchés de fournitures et suivre les garanties produits

La commande publique doit favoriser l'intégration de l'économie circulaire dans les appels d'offres publics pour permettre aux acheteurs publics d'introduire des critères relatifs à l'économie circulaire dans les spécifications techniques et les conditions d'exécution d'un marché.

Tous les produits qui ne pourront pas être achetés d'occasion seront achetés neufs, mais avec des critères d'achat développement durable dont la réparabilité sera avérée (disponibilité de la documentation technique, facilité de démontage de l'appareil et des outils nécessaires pour y parvenir, information sur la disponibilité ou la non-disponibilité des pièces détachées et durée de disponibilité).

Les achats plus vertueux pourront être développés « acheter mieux pour plus longtemps » et les garanties produit seront suivies.

Les besoins des services seront évalués au préalable avant tout achat et lancement des consultations.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 80 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre de produits réparés / réemployés / réutilisés par an
- Nombre de produits mis sur le catalogue pour mutualisation
- Réalisation de la charte Chantiers Propres
- Évolution de la consommation de carburant

D'IMPACT :

- Évolution de la production de déchets issus des activités de la Ville (en tonnes)
- Répartition de la valorisation des déchets par filière
- Part des déchets de chantiers valorisés
- Part des achats intégrant des produits, matériaux ou équipements issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage (en €)
- Émissions de GES évitées liées aux déplacements



1.2 – Réduire nos consommations de ressources et développer l'économie circulaire



FÉDÉRER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AUTOUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Objectifs stratégiques

Réduire de 16% la consommation d'énergie finale d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 50% d'ici à 2050. L'objectif de réduction des consommations énergétiques est principalement porté par le secteur des transports (-18%) et le résidentiel (-17%).

Réduire de 18% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 56% d'ici à 2050, avec un objectif de réduction des émissions de GES d'origine énergétique de 25% d'ici à 2030 et de 75% d'ici à 2050.

Promouvoir des modes de consommation et de production économes en ressources de matières premières.

Faciliter un développement local basé sur une économie plus circulaire et vertueuse.

Objectifs opérationnels

Créer un outil regroupant l'ensemble des initiatives et actions.

Valoriser, faciliter l'installation de structures dédiées à la réparation et au réemploi.

Identifier 100% des boutiques Économie Sociale et Solidaire (ESS) en 2026.

Avoir formé 80% des professionnels identifiés sur l'usage des écomatériaux en 2030.

Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage,
de la Biodiversité et
des Transitions

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Bil Ta Garbi,
Office du Commerce
et Artisanat,
Office de Tourisme,
etc.

Éléments DE CONTEXTE

Ces cinquante dernières années, la consommation des ressources naturelles et des matières premières a été multipliée par dix. Les matières utilisées pour produire les biens de consommation sont de plus en plus rares et leur fabrication implique l'émission de GES. En outre, le fait de jeter un produit après utilisation augmente le volume de déchets, source de pollution, et entraîne à nouveau le recours à des ressources aujourd'hui limitées pour relancer la production de nouveaux biens de consommation. Se fondant sur la réutilisation des ressources, des produits et des déchets, l'économie circulaire offre une voie de sortie au modèle du tout jetable et peut réconcilier économie et environnement. Elle permet de limiter la consommation, le gaspillage des ressources et la production des déchets.

La Ville de Bayonne a souhaité, à travers son Schéma Directeur du Commerce et de l'Artisanat 2021-2026, accompagner le changement auprès des commerçants et artisans bayonnais, et faire d'eux des acteurs de la transition écologique.

Par conséquent, elle a un rôle à jouer en coordonnant les acteurs du territoire et en les associant aux initiatives sur la réduction des déchets et l'économie des ressources, et ainsi contribuer à l'atteinte des ambitions fixées par la loi Économie Circulaire du 10 février 2020, d'une réduction de 15% des déchets ménagers par habitant et d'une baisse de 5% des déchets issus des activités économiques à l'horizon 2030.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Le Syndicat Bil Ta Garbi, soutenu par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, déploie son Plan d'Actions Déchets 2021/2026 articulé autour de 4 axes majeurs dans le but d'enclencher une transition écologique pérenne et durable à l'échelle locale. Parmi ces axes, nous retrouvons :

- Axe 3 : Se mobiliser et s'engager collectivement et son action 9 pour fédérer les réseaux d'acteurs, que le déchet de l'un devienne la ressource de l'autre.

Le PCAET du Pays Basque s'articule autour de 5 orientations dont :

- Orientation 4 : innover et changer de modèle économique pour intégrer les leviers de l'économie circulaire dans toutes les activités et créer plus de liens entre les consommateurs et les producteurs du Pays Basque.

Descriptif DE L'ACTION

L'action consiste à sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire à l'économie circulaire et à les associer aux initiatives sur la réduction des déchets et l'économie des ressources.
Elle comporte 4 volets :

1 — Sensibiliser, valoriser, faciliter les activités de seconde main et d'économie circulaire

Un outil numérique regroupant l'ensemble des initiatives et actions devra être créé en lien avec le Schéma Directeur du Commerce et de l'Artisanat et la démarche Qualité de l'Office du tourisme pour valoriser les boutiques de seconde main, de réparation et de recyclage.

Un travail sera réalisé avec les professionnels sur les modes d'économie d'échelle, d'achat local ou de recyclage pour les produits polluants (ex : coiffure) et en lien avec les syndicats professionnels. Toutes les initiatives liées à la réparation et au réemploi seront valorisées (exemple avec la recyclerie Konpon Txoko, lauréat du 2^e budget participatif).

La création, l'installation de structures qui pratiquent conjointement l'insertion professionnelle et l'économie circulaire devront être facilitées, tout comme l'émergence de réseaux de fonctionnalité (ex : mise à disposition de vélo sans avoir à en acheter un, idem pour les voitures...).

Les professionnels seront invités à pratiquer le réemploi de matériels informatiques et les réseaux de type associatifs locaux seront favorisés. Il conviendra d'encourager le « troc » entre habitants (tel le projet Trok Eguna, issu de la 2^e édition du Budget Participatif), au sein du CCAS, du personnel municipal, etc., selon des modalités à définir.

2 — Encourager l'utilisation de matériaux issus des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) ou écomatériaux dans les constructions/ rénovations

Un état des lieux des filières et des partenaires existants en termes de déconstruction, de revalorisation et de recyclage sera réalisé.

Un travail conjoint avec la CAPB permettra de travailler sur les blocages réglementaires concernant l'utilisation des écomatériaux dans les Établissements Recevant du Public (ERP) et d'organiser un retour d'expérience avec les autres communes.

Sur les grosses opérations municipales, devront être intégrées des clauses d'exécution dans les marchés de maîtrises d'œuvre répondant aux objectifs d'utilisation des écomatériaux et des matériaux de réemploi.

Sur les opérations de réhabilitation municipale, il conviendra de lancer systématiquement des diagnostics permettant d'identifier des potentialités de réemploi, de recyclage des matériaux et équipements.

La formation des artisans sur l'usage d'écomatériaux dans les bâtiments anciens et rénovations devra être développée (2026), et leur utilisation dans les opérations de construction et de réhabilitation encouragée auprès des artisans et porteurs de projets.

3 — Promouvoir l'Eusko

Il s'agit de favoriser le développement de l'eusko d'une manière globale et plus particulièrement sur le site de Bayonne Shopping, en identifiant les commerces l'acceptant.

4 — Sensibiliser les citoyens aux éco-gestes de l'économie circulaire

La Ville travaillera à promouvoir l'achat de produits en vrac et établira un guide des bonnes pratiques pour les professionnels et les citoyens.

Coûts

La mise en œuvre de cette action est réalisée à budget constant.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre d'opérations municipales intégrant des écomatériaux et/ou matériaux de réemploi
- Nombre de boutiques identifiées ESS
- Rapport entre le nombre de professionnels formés sur l'usage d'écomatériaux et le nombre de professionnels identifiés

D'IMPACT :

- Quantité d'utilisation d'écomatériaux ou matériaux de réemploi dans les constructions/renovations à horizon 2026 ou 2030
- Nombre de boutiques acceptant l'Eusko
- Montants utilisés dans les commerces bayonnais en eusko





1.2 – Réduire nos consommations de ressources et développer l'économie circulaire



RATIONALISER L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE POUR MAÎTRISER SES IMPACTS

Ambition

Objectifs stratégiques

Réduire de 16% la consommation d'énergie finale d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 50% d'ici à 2050.

Réduire de 18% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 56% d'ici à 2050, avec un objectif de réduction des émissions de GES d'origine énergétique de 25% d'ici à 2030 et de 75% d'ici à 2050.

Diminuer l'empreinte environnementale associée aux usages numériques à l'échelle de la ville de Bayonne (en interne et au niveau de son territoire).

Objectifs opérationnels

Réaliser un bilan de l'impact écologique et de celui des usages.

Définir une stratégie pour réduire l'impact écologique du numérique et de ses usages.

Créer des fiches pratiques, des guides de nettoyage, de réemploi, de recyclage.

Participer au « Digital Cleanup Day ».

Créer une charte dédiée au matériel avec les règles à suivre.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du numérique

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Antic, CAPB, Écoles,
Office Du Commerce
et de l'Artisanat,
Office de Tourisme,
usagers, associations,
etc.

Éléments DE CONTEXTE

L'impact environnemental du numérique est un sujet d'attention croissant. Pour en saisir l'ampleur, il convient de considérer à la fois les réseaux de communication, les terminaux et les usages. L'impact environnemental du numérique englobe ainsi les retombées associées aux consommations d'énergie, à l'extraction de minerais, aux coûts de transport, jusqu'à la phase de recyclage d'un produit du numérique. La fabrication de nos appareils numériques a également un impact social et éthique.

La loi REEN de 2021 ainsi que son décret d'application du 29 juillet 2022 visent à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France. La Ville de Bayonne est concernée par l'obligation fixée dans le décret d'élaborer une stratégie du numérique responsable au plus tard le 1^{er} janvier 2025. Celle-ci devra préciser les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

L'association Antic Pays Basque, en charge de développer les usages numériques sur le territoire, conduit sur la période 2021-2023 son plan d'actions autour d'un grand défi : « Créer les conditions favorables au développement d'un numérique plus accessible et plus responsable au Pays Basque ». Parmi ses grandes missions, l'Antic porte une démarche d'accompagnement au numérique responsable auprès d'organisations du Pays Basque.

Descriptif DE L'ACTION

L'action consiste à identifier l'impact écologique du numérique de la Ville en tant qu'organisation, de ses politiques publiques et de son territoire, et à élaborer une stratégie afin de le diminuer. Elle est accompagnée par l'Antic.

Cette action comporte 3 volets :

1 — Réaliser un bilan de l'impact écologique et de celui des usages

Il s'agit d'évaluer la maturité « numérique responsable » de la Ville et de son territoire (ses acteurs privés, publics, société civile). Un bilan de l'impact écologique du numérique et de ses usages est en cours de réalisation.

Pour ce faire, les actions déjà engagées par la Ville pour réduire l'impact du numérique seront

identifiées afin qu'elles soient déployées et systématisées, comme par exemple la réparation et le réemploi de matériel de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), l'achat de téléphones reconditionnés ou l'achat de licences d'occasion.

Un état des lieux du stockage du numérique va être réalisé afin de pouvoir s'engager sur des objectifs de diminution et un bilan de l'impact des sites Internet et de toutes les applications devra également être réalisé afin d'identifier les mesures correctives pour le diminuer.

2 – Former les agents de la Ville et le territoire aux enjeux du numérique responsable et fixer des objectifs de réduction des impacts

Suite à la réalisation de l'état des lieux et du bilan de l'impact écologique du numérique, les services internes municipaux et les partenaires associés (écoles, commerces, usagers, etc.) seront acculturés et formés sur les 5 Objectifs du Numérique Responsable (ONR), à savoir :

- ONR 1 : Sobriété : s'engager à optimiser les outils numériques pour limiter leurs impacts et consommation.
- ONR 2 : Inclusion : s'engager à développer des services numériques accessibles à toutes et tous, inclusifs et durables.
- ONR 3 : S'engager pour des pratiques numériques éthiques et responsables.
- ONR 4 : Résilience et stratégie : s'engager vers un numérique responsable, indispensable pour assurer la résilience des organisations.
- ONR 5 : Management : s'engager à faire les choses avec sens en respectant et en préservant les ressources qui produisent.

Ce temps d'acculturation et de formation prendra la forme d'un séminaire (plusieurs temps distincts seront identifiés afin de s'adapter au public qu'il visera). À cette occasion, la politique Numérique Responsable (NR) sera encouragée et diffusée et des actions pour l'inclusion numérique seront définies:

- Les parties prenantes internes seront formées au NR.
- Des actions NR seront déployées vers les jeunes et les personnes éloignées.
- Des clauses d'éco-conditionnalité seront intégrées dans les aides.
- L'écosystème NR sera soutenu.

Ce séminaire permettra de prioriser les actions à mettre en œuvre par ONR.

Dans ce même temps, des actions opérationnelles pourront être menées afin d'engager le premier pas en s'inscrivant dans le « Digital Cleanup Day », qui consiste à effectuer un nettoyage des données et à donner une seconde vie aux équipements numériques. Le Digital Cleanup Day a lieu chaque année, le 3^e samedi de mars. Cette journée à date fixe (16 mars 2024) permettra à tous les agents de pouvoir contribuer à changer les habitudes en matière de production et transfert de données, à consommer moins d'équipements et d'espace de stockage, à allonger la durée de vie de leurs équipements. Des fiches pratiques, des guides de nettoyage, de réemploi, de recyclage pourront être distribués à cette occasion.

3 – Définir la stratégie 2025 du numérique responsable

Les objectifs retenus par ONR seront déclinés en scénarii de réduction des impacts. Un plan d'action tant pour l'interne que pour le territoire sera défini pour gérer de manière plus responsable les équipements et usages du numérique et réduire le volume des DEEE.

Le développement des sites Internet et toutes les applications devront suivre les règles d'écoconception afin de diminuer également leur impact.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 17 k€.

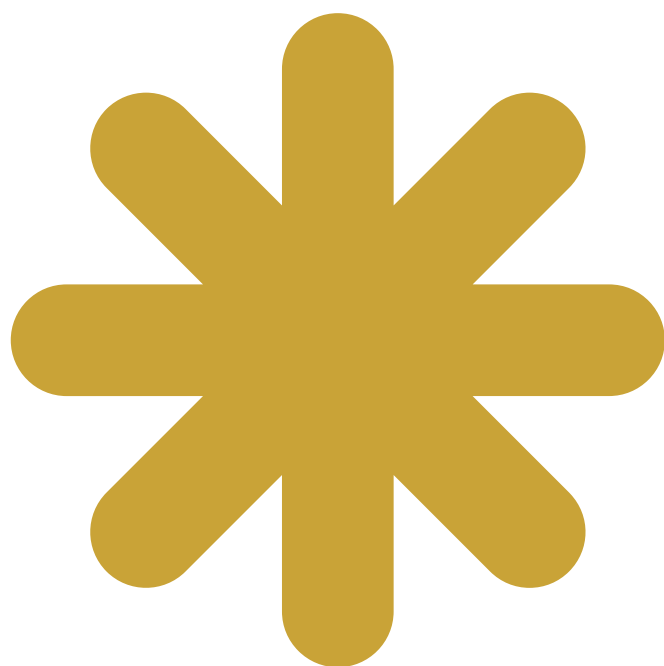
Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Allonger la durée de garantie des matériels
- Adoption du plan d'action et évolution de son avancement

D'IMPACT :

- Évolution du bilan carbone numérique de la Ville
- Évolution de la volumétrie du stockage des données numériques (réseau, pages internet, etc.)
- Mesurer la durée de vie des PC/portables/smartphones/serveurs





1.2 – Réduire nos consommations de ressources et développer l'économie circulaire



CONFORTER UN ACHAT PUBLIC PLUS RESPONSABLE



Objectifs stratégiques

Réduire de 16% la consommation d'énergie finale d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 50% d'ici à 2050. Pour 2030, l'objectif de réduction des consommations énergétiques est principalement porté par le secteur des transports (-18%) et le résidentiel (-17%).

Réduire de 18% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 56% d'ici à 2050, avec un objectif de réduction des émissions de GES d'origine énergétique de 25% d'ici à 2030 et de 75% d'ici à 2050.

Maintenir et développer la capacité de séquestration du carbone des prairies et forêts pour capter 35% des émissions résiduelles de GES d'ici à 2030 et 100% d'ici à 2050.

Porter à 33% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie d'ici à 2030, et couvrir 100% des besoins énergétiques d'ici à 2050.

Intégrer des spécifications techniques, des conditions d'exécution, des critères environnementaux, des critères sociaux en termes de développement durable dans la commande publique.

Objectifs opérationnels

Généraliser les critères d'attributions Développement Durable (DD) dans la commande publique : 100% des marchés devront comporter au moins 1 critère ou 1 spécification technique ou 1 condition d'exécution DD en août 2026 (loi Climat et Résilience).

Porter à 100 % le nombre de marchés répondant aux objectifs de la loi AGEC.

Cartographier les objectifs de la loi AGEC par famille d'achat pour l'année 2024.

Créer des outils d'aide à la rédaction de clauses DD.

Créer un tableau de suivi des marchés avec la mise en place d'un point « retour d'expérience » et le suivi des dépenses.

Rédiger et mettre en œuvre un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).



» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Marchés publics

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Association 3AR,
Office du Commerce
et Artisanat,
Office de Tourisme,
CAPB, etc.

Éléments DE CONTEXTE

Interface entre la collectivité et le tissu économique de son territoire, l'achat public est un puissant vecteur à la fois pour diminuer l'empreinte environnementale de la Ville et faire évoluer l'offre territoriale vers des produits plus respectueux de l'environnement et des personnes. L'intégration de critères environnementaux et sociaux dans la commande publique est également un moyen de décliner concrètement les politiques environnementales et sociales de la Ville et de montrer la cohérence de la collectivité entre ses ambitions et ses actions. La prise en compte de ces enjeux dans les contrats de la

commande publique est à la fois une obligation réglementaire (loi AGEC 20/02/2020, qui impose pour l'achat de certains produits et équipements un pourcentage minimal de matériaux recyclés ou de réemploi – Loi Climat et résilience 22/08/21 et son nouveau Plan National des Achats Durables (PNAD) pour 2022-2025 – Loi Reen 15/11/21 – Ordonnance sur les véhicules à moteur 17/11/21) et une opportunité pour répondre localement à de nombreux objectifs environnementaux et de développement local dont la collectivité doit se saisir.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

La Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est dotée en octobre 2023 d'un SPASER sur la période 2023-2026. Il s'agit notamment de se doter d'un outil structurant pour faire évoluer les pratiques d'achats à l'échelle de la CAPB et de son territoire (en particulier des communes).

Descriptif DE L'ACTION

1 – Généraliser les critères d'attributions développement durable dans la commande publique

Aujourd'hui, de nombreux marchés passés par la Ville comportent déjà des clauses d'insertion sociale, des spécifications ou des conditions d'exécution environnementales, des critères ou sous-critères environnementaux. L'objectif sera de déployer le plus généralement possible toutes ces clauses et critères, tels que :

- Promouvoir le réutilisable.
- Choisir des équipements moins consommateurs d'énergie et plus économes lors de l'utilisation.
- Intégrer des dispositions environnementales et sociales dans ses achats de produits mais aussi de services et pour les travaux du Bâtiment et Travaux Publics (BTP).
- Prendre en compte le coût sur l'ensemble du cycle de vie.

Des ateliers de travail seront réalisés avec l'association Nouvelle-Aquitaine des Achats Publics Responsables (à laquelle la Ville adhère) afin notamment de mettre en œuvre les dispositions des différentes réglementations entrées en vigueur depuis 2020, et si nécessaire, d'orienter des agents de la collectivité vers des formations et favoriser leur « montée en compétence » sur les solutions de développement durable.

Cette prise de connaissance permettra une diffusion d'outils d'aide à la rédaction de clauses DD (la clause verte, Rapidd, le Guichet vert, Loi Climat et résilience).

• Intégration de clauses DD dans les marchés en cohérence avec la loi Climat et résilience

L'objectif est que 100% des marchés comportent à l'horizon d'août 2026 au moins un critère ou une spécification technique ou une condition d'exécution développement durable.

• Réalisation d'une cartographie des objectifs de la loi AGEC

Elle sera réalisée par famille d'achat pour l'année 2024. Dans les cas où le marché économique le permet, ces objectifs devront être généralisés. Dans le cas contraire, des clauses tendant vers les objectifs de la loi AGEC devront être intégrées.

• Réalisation d'un tableau de suivi des marchés répondant aux exigences des deux lois

Il sera réalisé afin d'identifier toutes les actions comprenant la mise en place d'un point « retour d'expérience » et le suivi des dépenses.

2 – Rédiger et mettre en œuvre un SPASER

L'adoption de ce SPASER permet à la collectivité d'intégrer les principes de durabilité et de sobriété aux stratégies d'achats et d'avoir un cadre adapté à ses politiques publiques, en fonction de ses compétences et de ses moyens d'actions.

Coûts

La mise en œuvre de cette action est réalisée à budget constant.

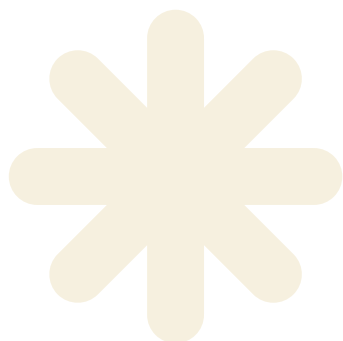
Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre de marchés contenant des spécifications techniques, des conditions d'exécution, des critères environnementaux et sociaux
- Nombre de marchés conformes à la loi AGEC / Nombre de marchés entrant dans le cadre de la loi AGEC
- Adoption d'un SPASER

D'IMPACT :

- En cours de définition





1.3 – Favoriser les mobilités durables



ORGANISER ET DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS ACTIFS



Objectifs stratégiques

Réduire de 16% la consommation d'énergie finale d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 50% d'ici à 2050. Pour 2030, l'objectif de réduction des consommations énergétiques est principalement porté par le secteur des transports (-18%) et le résidentiel (-17%).

Réduire de 18% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 56% d'ici à 2050, avec un objectif de réduction des émissions de GES d'origine énergétique de 25% d'ici à 2030 et de 75% d'ici à 2050.

Diminuer la part modale de la voiture à Bayonne de 77% à 45% d'ici à 2030.

Augmenter la part de la marche à pied de 15% à 28% d'ici à 2030.

Augmenter la part des transports en commun de 4,1% à 14% d'ici 2030.

Augmenter la part du vélo de 1,3% à 9% d'ici à 2030.

Objectifs opérationnels prioritaires

Créer 2 nouvelles pistes cyclables structurantes à horizon 2027.

Améliorer l'accessibilité et apaiser 7 parvis d'écoles d'ici à 2030.

Améliorer et sécuriser le maillage piéton intégrant nature et points d'intérêt.

Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage,
de la Biodiversité et
des Transitions

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Syndicat des Mobilités Pays
Basque Adour (SMPBA),
Office du Commerce et de
l'Artisanat (ODCA),
Office du Tourisme

Éléments DE CONTEXTE

Pour répondre aux enjeux climatiques et de santé publique, la ville de demain se doit de repenser l'usage de la voiture, à l'origine d'émissions importantes de gaz à effet de serre et de particules fines. L'objectif est de proposer un équilibre entre les différents modes de déplacement tout en privilégiant et en incitant les usagers à utiliser les moins polluants : la marche à pied, le vélo, les engins de développement personnel motorisé (EDPM) et les transports en commun.

Bayonne, du fait de son positionnement géographique, de son rôle de capitale du Pays Basque dotée de nombreux équipements structurants, de son nombre d'habitants, de son attractivité et de sa dynamique économique, concentre d'importants flux automobiles vers et sur son territoire.

Le développement des transports en commun, avec les lignes de tram'bus, la mise en place du dernier km de livraison en site propre, l'élaboration d'un plan Vélo œuvre en faveur du développement des mobilités alternatives au tout voiture.

L'objectif consiste à présent à renforcer les conditions favorables aux modes de déplacements durables, en complémentarité des actions menées par le SMPBA, pour qu'en 2030 la majorité des déplacements soit réalisée par des modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture. Il s'agit d'atteindre un équilibre entre les modes de transport et de projeter des mobilités plus sobres, plus actives et partagées.

Ces solutions de mobilité devront permettre de réduire les émissions de GES, mais également de réduire les impacts sur la santé, et favoriser le bien-être des individus en luttant activement contre la pollution de l'air, le bruit, la sédentarité et l'insécurité routière.

Cette action est liée avec la Fiche Action 2 « Concevoir et (a)ménager une ville économe en ressources », et en particulier son point 3/ Favoriser la ville des courtes distances.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Le Plan des Mobilités du Pays Basque-Adour a pour mission d'organiser l'évolution souhaitée des mobilités à l'échelle du territoire. Pour l'espace littoral dont Bayonne fait partie, il présente des objectifs à horizon 2030 de report modal vers les mobilités actives suivantes :

- Marche à pied : passage de 15% à 28%.
- Vélo : passage de 1,3% à 9%.
- Transports en commun : de 4,1% à 14%.

Les questions de mobilités actives sont traitées dans les orientations suivantes :

- T.I. Considérer la mobilité durable comme un des critères prioritaires au service de l'aménagement et de l'organisation du territoire.

- T.III. Sécuriser et faciliter les déplacements à vélo.
- C.I. Hiérarchiser et adapter le réseau de voirie pour organiser la vie locale tout en maintenant l'efficacité de certains échanges.
- E.I. Permettre une mobilité sans couture.
- E.II. Encourager les initiatives citoyennes.
- E.III. Convaincre les usagers d'adapter leurs pratiques.
- E.IV. Connaître les pratiques pour adapter les services.

Le Plan Climat du Pays Basque vise à diminuer les consommations d'énergie du secteur des transports de 18% et ses émissions de gaz à effet de serre de 26%, d'ici à 2030. Les mobilités actives sont traitées dans les actions suivantes :

- FA 4.1 Faire découvrir, expliquer, donner goût aux pratiques de mobilités alternatives.
- FA 9.2 Élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilité interne à la collectivité.

Descriptif DE L'ACTION

La Ville s'engage à :

1 — Poursuivre la mise en œuvre du Plan Vélo

Bayonne a obtenu la note D au Baromètre des Villes Cyclables 2021. Cette note était E en 2017 et F en 2019, ce qui montre la progression réalisée par la Ville ces dernières années (<https://barometre.parlons-velo.fr/2021/palmares/#12.4/43.48439/-1.49041>).

Le Plan Vélo adopté en 2019 est organisé autour de 4 objectifs :

- Créer des continuités cyclables sécurisées, entretenues et correctement jalonnées.
- Développer le stationnement vélo et des abris sécurisés.
- Développer un panel de services vélo en coordination avec le SMPBA.
- Communiquer, former et inciter à la pratique du vélo.

Les principales mesures à mettre en œuvre sont :

- Continuer à développer les axes structurants interquartiers du Plan Vélo (usagers pendulaires domicile-travail) et notamment les pistes cyclables du Polo et de Sabalce.
- Maintenir un travail d'amélioration des liaisons entre pistes structurantes, secondaires, espaces partagés...
- La sécurisation des itinéraires cyclables, notamment vers les écoles, via des aménagements qui les connectent aux pistes cyclables existantes selon une logique du « dernier kilomètre cyclable ».

Après avoir identifié les écoles desservies par des aménagements cyclables et celles qui ne le sont pas, des aménagements durables ou expérimentaux (urbanisme transitoire) seront imaginés pour sécuriser les déplacements à vélo des enfants depuis les pistes cyclables existantes jusqu'à leur école.

- Le développement des infrastructures structurantes, stationnements, stations de gonflage et réparation, panneaux d'indication.
- La généralisation des zones 30 (2024) dans toute la ville.
- La création d'un jalonnement vélo (2024) commun avec tout le Pays basque.

2 – Définir des principes d'aménagement favorables aux mobilités piétonnes

Il s'agit de donner un cadre aux futurs aménagements, avec pour objectifs d'améliorer les dessertes en mobilités douces des principaux équipements et services, de pacifier les circulations motorisées, et de structurer le maillage des aménagements dédiés aux mobilités douces (sous forme notamment de schéma des liaisons piétonnes ou de plan "ville marchable").

Les aménagements à prévoir sont les suivants :

- Jalonnement piéton coordonné avec le jalonnement cycliste.
- Réfection – élargissement des trottoirs.
- Apaisement – création de zones de rencontres sur certains sites (ex : abords d'écoles, zones commerciales, zones d'activité, etc.).
- Passages directs pour les mobilités douces dans les espaces construits (y compris privés).
- Installation d'équipements de rencontre, loisirs et services.
- Transports en commun en site propre.

Un code de la rue viendra compléter les aménagements réalisés pour repenser et clarifier les règles de partage de l'espace public en protégeant en priorité les piétons, particulièrement vulnérables. L'objectif du code de la rue consiste à retrouver de la sérénité dans la rue grâce à une hiérarchisation et au rappel des règles à respecter collectivement et individuellement afin de profiter de l'espace public sans appréhension.

3 – Accompagner le déploiement des plans de mobilité dans certains quartiers

En lien avec le SMPBA, la Ville participera à la mise en œuvre des Plans de Mobilité du Secteur Cœur de Ville (dans le cadre d'Action Cœur de Ville) et inter Établissements du quartier de Marracq.

Elle finalisera en 2024 le Plan de Mobilité Employeur de la Ville de Bayonne et déploiera les actions retenues.

4 – Accompagner les changements de comportement en matière de mobilité

- **Intégrer le développement des déplacements actifs et de transports en commun au cœur de tous les évènements.**

- **Diagnostiquer et concerter sur les mobilités dans la ville de demain**

Mettre en place et faire vivre la Commission Extra-Municipale (CEM) de la mobilité. Elle pourra être consultée sur les sujets traitant des mobilités actives ou non (infrastructures, services et usages).

Au-delà de la CEM, créée pour la durée du mandat, une concertation plus ciblée pourra être envisagée afin d'approfondir des thématiques spécifiques.

- **Mettre en place des mesures favorables aux changements de comportement**

Ces mesures concerneront le contrôle des incivilités (notamment le stationnement sauvage, le respect du partage de l'espace public), la promotion des modes alternatifs à l'autosolisme et la sensibilisation des différents usagers (ateliers vélos, sensibilisation dans les écoles, etc.), la proposition de solutions de mobilités et de gardiennage de vélos à l'occasion

d'évènements, la mise en place d'un évènement type "Dimanche sans voiture" ou la fermeture temporaire de rues... Les partenaires de la Ville seront également fortement incités à favoriser les mobilités actives (associations, à travers la critérisation des aides, commerçants, etc.). Enfin, la Ville étudiera l'intérêt d'aider à l'achat de vélo à assistance électrique et de vélos « classiques » et surtout la mise à disposition de kits sécurité aux habitants.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 2 500 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Linéaire de pistes cyclables créées
- Nombre de parvis d'écoles apaisés
- Nombre d'abris vélos installés

D'IMPACT :

- Évolution des parts modales de la voiture, des transports en commun, du vélo et de la marche à pied
- Évolution du nombre de vélos par jour sur deux axes structurants
- Évolution du nombre de piétons / jour sur un axe à déterminer
- Résultats du baromètre des villes cyclables



UTILISER LE STATIONNEMENT COMME LEVIER DE CHANGEMENT DE PRATIQUES ET DE PARTAGE DE L'ESPACE URBAIN

Ambition

Objectifs stratégiques

Réduire de 16% la consommation d'énergie finale d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 50% d'ici à 2050. Pour 2030, l'objectif de réduction des consommations énergétiques est principalement porté par le secteur des transports (-18%) et le résidentiel (-17%).

Réduire de 18% les émissions de GES d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 56% d'ici à 2050, avec un objectif de réduction des émissions de GES d'origine énergétique de 25% d'ici à 2030 et de 75% d'ici à 2050.

Diminuer la part modale de la voiture à Bayonne de 77% à 45% d'ici à 2030.

Augmenter la part de la marche à pied de 15% à 28% d'ici à 2030.

Augmenter la part des transports en commun de 4,1% à 14% d'ici à 2030.

Augmenter la part du vélo de 1,3% à 9% d'ici à 2030.

Objectifs opérationnels

Installer un local et 7 abris vélos supplémentaires.

Développer l'offre d'auto-partage.

Inciter à une meilleure rotation des voitures en voirie.

Lutter contre le stationnement sauvage.

Équiper tous les parkings en ouvrage de bornes de recharge électrique d'ici à 2026 et 5 parkings de surface d'ici à 2030.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction
du Stationnement

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Syndicat des Mobilités
Pays-Basque Adour
(SMBPA)

Éléments DE CONTEXTE

Le rééquilibrage de l'usage de l'espace public en accordant davantage de place à des moyens de transport autres que la voiture individuelle est un enjeu essentiel pour la ville durable. De fait, repenser le stationnement est incontournable afin de permettre le développement des mobilités douces et améliorer la qualité de l'air. Mais il s'agit ici également d'un enjeu pour améliorer la qualité de vie des citoyens grâce à la diminution de la pollution sonore et à un espace public élargi pour les piétons. Équilibrer notre dépendance à la voiture seule est donc nécessaire pour qu'à terme la diversification des modes de déplacements et la multi modalité deviennent des réflexes quotidiens. Cela implique cependant de repenser la dimension sociétale de l'usage de la voiture afin de permettre à tout le monde de pouvoir se déplacer si besoin : services d'urgences, livraisons, personnes à mobilité réduite, femmes enceintes, etc. La mobilité urbaine de demain doit se réinventer de manière inclusive et respectueuse de l'environnement.

Il s'agit à la fois de favoriser et accompagner le stationnement lié aux mobilités vertueuses (en parking-relais, pour le covoiturage, en auto partage, pour les vélos...), limiter les autres usages de la voiture tout en incitant à la diversification apaisée.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

On retrouve les enjeux liés au stationnement dans le Plan des mobilités Pays Basque-Adour, au niveau d'orientations, d'objectifs et d'actions :

- T.I.2. Faire de la marche, véritable maillon de la chaîne de déplacement, la base de structuration des réseaux de mobilité et des cœurs de villes et villages.
 - > T.I.2.c. Encourager l'aménagement et la sécurisation des cheminements piétons
- T.IV.3. Utiliser le stationnement comme outil de report modal pour favoriser les chalandes et les résidents
 - > Rédiger un référentiel stationnement
- T.V.1. Décarboner le mix-énergétique de la mobilité
 - > T.V.1.a. Développer les bornes de recharge pour les véhicules électriques
 - > T.V.1.b. Développer des points de recharge pour d'autres types de carburants

Descriptif DE L'ACTION

La Ville mobilise ses moyens pour :

1 — Amplifier le développement du stationnement vélo

Après la réalisation de deux-abris vélos supplémentaires de 32 places localisés sur le parking De Gaulle et Boufflers en 2023, la Ville prévoit de poursuivre à court terme le développement du stationnement vélo avec l'aménagement d'un local rue des Cordeliers (2024) et deux abris de 16 places au niveau de la Citadelle et de Marracq (parvis de Largenté). La Ville installera ensuite a minima un abri vélo par an.

2 — Soutenir l'autopartage

La Ville accompagne l'implantation d'un service d'autopartage en devenant sociétaire de la coopérative AUPA.

Dans un premier temps, le dispositif d'autopartage permet de mettre en location libre-service deux véhicules 24h/24 et 7j/7 sur une station dédiée, aménagée sur des emplacements visibles autorisés uniquement aux véhicules d'autopartage. De nouvelles stations seront déployées dans un second temps, notamment à proximité de l'Office du Tourisme et de la Gare.

La Ville de Bayonne entend par ailleurs profiter de ce nouveau service pour supprimer progressivement son pool de véhicules de service.

3 — Poursuivre une politique tarifaire qui incite à la diversification et à l'équilibre des modes de déplacement

Il s'agit de favoriser la démotorisation, la baisse de l'autosolisme et la rotation pour un meilleur service à la population. Cela implique de repenser de façon générale les tarifs de stationnement sur voirie, et orienter au maximum les automobilistes vers les parkings afin de réduire la congestion liée à la recherche d'un stationnement (ainsi que les émissions de GES et polluants associés).

L'objectif est de fournir à chaque type d'utilisateur un type de stationnement dédié tout en incitant nos résidents par des tarifs attractifs à réduire progressivement l'utilisation de la voiture seule au profit des autres modes de déplacement à sa disposition.

Par ailleurs, de nouvelles zones bleues seront mises en service dans les secteurs résidentiels pour encourager les usagers pendulaires à diversifier leurs modes de déplacement.

Enfin, la Ville souhaite accentuer la lutte contre le stationnement sauvage, notamment lors des grands évènements. L'incitation à utiliser des modes de transports autres que la voiture va être mise en place et la lutte contre les incivilités en matière de stationnement (stationnement très gênant, gênant, sur les espaces verts, sur les trottoirs, sur les pistes cyclables, etc.) va être renforcée.

Cette action est en lien avec la Fiche Action 27 « Réduire l'impact des évènements bayonnais en matière de transition écologique et solidaire ».

4 — Développer les points de charges pour véhicules électriques

La Ville prévoit l'installation de 50 nouveaux points de charge des véhicules électriques, dans les parkings bâtis et de surface.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 885 k€.

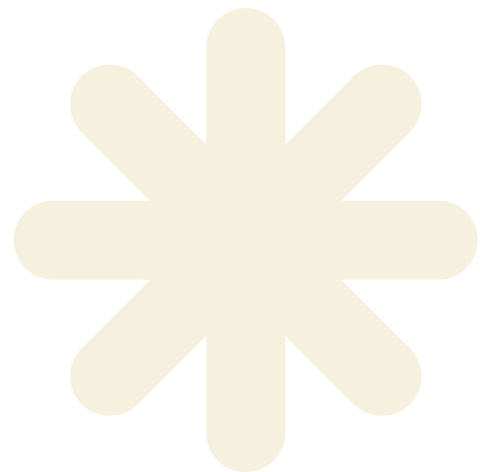
Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre de places de stationnement vélo
- Nombre de stations d'autopartage
- Nombre de points de charge pour véhicules électriques

D'IMPACT :

- Évolution des parts modales de la voiture, des transports en commun et des mobilités actives
- Taux d'utilisation des bornes électriques





* 1.4 – Intégrer les enjeux de transition écologique et solidaire dans le pilotage des politiques publiques et des choix budgétaires qui en découlent



DÉPLOYER LE BUDGET VERT

Ambition

Objectif stratégique

Évaluer l'impact écologique des actions de la collectivité par le biais de ses budgets principal et annexes.

Objectifs opérationnels

Généraliser progressivement le déploiement de la méthode Budget Vert d'I4CE à l'ensemble des directions et aux budgets annexes, sur les 3 objectifs (atténuation, adaptation, protection de la biodiversité).

Analyser 90% des budgets d'ici à 2026.

Étendre l'analyse aux enjeux de solidarité et de sobriété d'ici 2030.

Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction des Finances et du contrôle de Gestion

PARTENAIRES INTERNES

Toutes les directions

PARTENAIRES EXTERNES

Éléments DE CONTEXTE

L'évaluation environnementale des budgets vise à identifier et analyser les éléments du budget impactant (positivement ou négativement) un ou plusieurs objectifs de la transition écologique et solidaire (atténuation, adaptation, protection de la biodiversité). Cette évaluation environnementale présente plusieurs vertus :

- Faciliter le pilotage budgétaire et notamment s'assurer que l'ensemble du budget de la Ville est en cohérence avec le Projet de Transition Écologique et Solidaire.

- Orienter les dépenses publiques vers la transition écologique et solidaire.

- Améliorer la transparence sur l'action publique pour les citoyens.

- Favoriser la montée en compétence de la collectivité sur la transition écologique et son financement.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

PCAET du Pays Basque :

- Fiche 9.7 Mener une évaluation Climat du budget de la Communauté Pays Basque.

Descriptif DE L'ACTION

La mise en place d'un Budget Vert nécessite la mobilisation de l'ensemble des services et des élus de la collectivité. La Ville s'engage à mettre en place la démarche de manière graduée afin d'insuffler une dynamique pérenne au sein de la collectivité.

Ainsi, la méthode I4CE a été testée en 2023 sur le volet atténuation, avec deux directions opérationnelles. La Ville souhaite à présent déployer plus largement la démarche, et l'élargir à l'ensemble des directions de la collectivité. Afin de faciliter et de renforcer la mobilisation des services, la Ville s'engage à :

1 — Mettre en place une gouvernance pour faciliter la mise en œuvre du Budget Vert

• Affirmer l'ambition politique de la démarche

La démarche de Budget Vert doit être envisagée dans une perspective de mobilisation d'une grande partie voire de l'ensemble de la collectivité. Il est donc nécessaire d'afficher un fort portage politique de la démarche et de communiquer sur la vision politique sous-jacente à sa mise en place auprès des agents de la collectivité.

Une lettre de cadrage sera adressée aux directions en début de processus budgétaire. Cette note méthodologique permettra de formaliser la mobilisation des services et faciliter l'implémentation de la méthode.

• Sensibiliser et former les agents et les élus

Cette étape est un prérequis à la mise en place d'un Budget Vert. Il est nécessaire de sensibiliser le plus largement possible sur les fondamentaux en matière d'atténuation au changement climatique, d'adaptation et de protection de la biodiversité (volets d'analyse

de la méthode I4CE). Il est également important de réaliser des formations à la méthode du Budget Vert, pour permettre aux élus et aux techniciens de bien comprendre l'outil et ce qu'il permet. Enfin, il est nécessaire d'outiller les différentes directions à l'évaluation de leur budget et à la maîtrise des outils pour y parvenir.

- **Mettre en place une démarche collaborative**

Le travail d'évaluation des services doit être accompagné par la mise à disposition d'un outil présentant une première coloration du budget. Cette première coloration permet aux services d'identifier les lignes sur lesquelles ils vont devoir travailler en priorité. Afin de permettre la transversalité de la démarche, il est également recommandé de réaliser des temps forts pour renforcer la méthode et la mobilisation autour de celle-ci (tel qu'une série de rencontres avec l'ensemble des services pour travailler sur la coloration du budget et définir les arbitrages, un séminaire, des ateliers de co-construction, etc.).

- **Prendre en compte la temporalité de la mise en œuvre**

Il est nécessaire de bien axer la communication autour du temps nécessaire à l'implémentation de la méthode. La mise en place d'un Budget Vert permet de produire une analyse du budget d'une collectivité mais elle permet avant tout de créer une nouvelle dynamique de fonctionnement. La mise en place de cette dynamique nécessite du temps afin de mobiliser les élus et les techniciens de la collectivité. Chaque exercice permet d'améliorer l'implémentation de la méthode au sein de la collectivité.

- **Créer de la transversalité autour des thématiques du Budget Vert (atténuation, adaptation, biodiversité, solidarité)**

C'est tout l'enjeu derrière la mise en place du Budget Vert. La prise en compte de ces thématiques par l'ensemble des services de la collectivité permet de faciliter le passage à l'action. La mise en place de temps forts pendant l'année facilite également le développement d'une culture partagée autour de l'intégration des externalités (positives ou négatives) du budget de la collectivité.

2 – Faire du Budget Vert un outil de pilotage complémentaire

L'enjeu consiste à pouvoir utiliser les résultats du Budget Vert à la fois pour arbitrer les choix d'allocation des budgets de la Ville mais également pour permettre le suivi de la mise en place du Projet de Transition Écologique et Solidaire. Il convient de préciser que le Budget Vert peut être un outil de pilotage uniquement s'il intègre une part suffisamment importante du budget.

- **Allouer les budgets**

Le Budget Vert est un outil efficace pour travailler sur l'allocation des budgets de la Ville. Une double incorporation du Budget Vert (au budget primitif et au compte administratif) permet que les résultats du compte administratif de l'année N servent à orienter la préparation du budget primitif N+2. L'intégration du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), et des emprunts de la collectivité permettent d'étendre la portée du Budget Vert.

- Étendre l'analyse du compte administratif (CA), du budget primitif (BP) à l'ensemble des directions de la Ville ainsi qu'aux budgets annexes (temporada et stationnement).

L'incorporation du Budget Vert au budget primitif permet à l'analyse de se faire en parallèle de la préparation budgétaire et facilite la réalisation des arbitrages. Un projet aura plus de chance d'être sélectionné s'il contribue favorablement au Budget Vert. Cette analyse peut permettre à certains projets qui auraient été initialement écartés de finalement voir le jour et/ou de faciliter l'acceptation de projets plus chers mais plus vertueux au regard de l'environnement.

De même, l'incorporation du Budget Vert au compte administratif présente l'avantage d'analyser le « bilan réalisé ». Contrairement au BP « vert » théorique, le CA « vert » mesure la réalité d'exécution de la proposition budgétaire énoncée dans le BP (par exemple, des crédits peuvent être alloués, lors du BP, à une dépense favorable au climat mais in fine être dépensés pour un achat défavorable au climat). Sans analyse a posteriori, il est très difficile de suivre les opérations « favorables » réellement réalisées.

- Intégrer le Budget Vert au sein du PPI : le Budget Vert sera également utilisé pour travailler sur le PPI dès 2024. Cette démarche permettra de travailler sur la soutenabilité des investissements à venir de la collectivité et peut faciliter l'adhésion à certains projets.

- Appliquer le Budget Vert sur les emprunts de la Ville : enfin, l'application du Budget Vert pourra être étendue sur les emprunts de la collectivité dès 2024. Il s'agira de revoir les critères de sélection dans les négociations de prêts pour les emprunts annuels et de tenir compte des impacts environnementaux de la banque.

La Ville partagera la méthode d'analyse utilisée avec le CCAS afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de sa propre démarche de Budget Vert.

• Suivre l'évolution de la mise en place du Projet de Transition Écologique et Solidaire

Le Budget Vert est à considérer comme un outil de suivi complémentaire aux outils existants pour la mise en œuvre du projet de Transition Écologique et Solidaire puisqu'il permet de mesurer l'évolution des budgets « favorables » alloués par la Ville. En effet, les résultats de l'analyse environnementale permettront de faire ressortir si l'allocation des budgets est en cohérence avec les ambitions municipales, et il sera possible de tracer une trajectoire d'amélioration en comparant les résultats du Budget Vert d'une année sur l'autre. Cet indicateur de suivi de l'implémentation des politiques de transition écologique et solidaire devra être utilisé pour ajuster les efforts à réaliser par la Ville pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

À terme, la Ville étendra l'analyse de ses budgets à la transition écologique et solidaire. Au-delà de la méthode I4CE, une grille d'analyse plus poussée sera à mettre au point pour prendre en compte les volets solidarité et sobriété.

Coûts €

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 15 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Part des budgets analysés (dont budgets annexes)
- Part des directions impliquées dans l'élaboration du budget vert annuel

D'IMPACT :

- Part des dépenses évaluées comme "favorables" à la transition écologique (sur les dépenses évaluées)

1.4 – Intégrer les enjeux de transition écologique et solidaire dans le pilotage des politiques publiques et des choix budgétaires qui en découlent



FORMER L'ENSEMBLE DES AGENTS ET DES ÉLUS DE LA VILLE AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Ambition

Objectifs stratégiques

Développer une culture commune autour de la transition écologique et solidaire et de la concertation.

Former à des pratiques métiers éco et socio-responsables.

Accompagner les agents dans l'adoption d'écogestes au travail.

Objectifs opérationnels

Mettre en place un plan de formation "Transition écologique et solidaire" dès 2024.

Organiser un colloque annuel.

Former 95% des agents et des élus à la transition écologique et solidaire d'ici à 2026.

Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction des Ressources Humaines

PARTENAIRES INTERNES

Toutes les directions

PARTENAIRES EXTERNES

CNFPT
Organismes de formation

Éléments DE CONTEXTE

La réussite de la transition écologique et solidaire requiert la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la collectivité. Pour favoriser et accompagner ce changement de postures et de pratiques, la formation est un levier indispensable. Il s'agit de créer une conscience collective des enjeux (pour ne pas percevoir la

transition écologique et solidaire comme une contrainte ou une politique sectorielle), une compréhension des phénomènes et du rôle de l'action publique, et une culture collective écologique. Elle concerne autant les élus que les agents. Elle doit être continue pour lancer puis nourrir une dynamique d'action.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Le PCAET de la Communauté Pays basque prévoit de :

- FA 9.1 Mettre en œuvre un Plan d'actions interne pour l'exemplarité de la Communauté Pays Basque.
- FA 9.5 Former et sensibiliser les agents et les élus à la transition écologique, accompagner au changement de pratiques.

Descriptif DE L'ACTION

Le plan de formation à déployer entre 2024 et 2026 sera structuré en 3 volets :

1 — Socle commun d'acculturation (« embarquement »)

Il s'agit de développer une culture commune autour de la transition écologique et solidaire et de la concertation, en permettant aux agents et élus de s'approprier les enjeux de la transition écologique et solidaire et de les « embarquer » dans une dynamique commune. Ce socle serait obligatoire pour tous. Il s'agirait a minima d'une session annuelle de 3h. Elle pourrait être organisée sur les différents lieux de travail des agents.

Contenu :

- Des formations (collectives, individuelles) aux formats adaptés aux besoins de montée en compétence de chacun et aux différents modes d'apprentissages.
- Des temps d'échange, partage d'expérience, bonnes pratiques / des parcours sur les enjeux de la transition écologique et solidaire (ex : renouveler le Forum des agents avec ses parcours thématiques).
- Intégration de cette offre de formation dans le livret d'accueil des nouveaux arrivants (réunion annuelle dédiée pour former les nouveaux arrivants), ainsi que dans les offres d'emploi ou de stage.

2 — Formation des encadrants / référents de fiches actions (« accélération »)

Le but est de faciliter l'accompagnement au changement en identifiant les leviers et moyens d'actions dans les équipes pour intégrer la transition écologique et solidaire. Il s'agit également de développer le travail en mode projet. Les encadrants et référents ont un rôle d'impulsion des transformations.

Le contenu pourra se baser sur la formation de facilitateurs ainsi que d'ambassadeurs « métiers » pour relayer/faire vivre/animer la transition en interne dans chaque équipe et se réunir en transversalité entre les directions, et créer ainsi un maillage transition écologique et solidaire au sein de l'organisation municipale.

Une Fresque du climat sera organisée pour les agents et pourra à terme porter sur les autres thématiques en lien avec la transition écologique et solidaire.

3 — Formation des équipes à la déclinaison opérationnelle de la transition écologique et solidaire en situation de travail

Le but est d'accompagner à la transformation des pratiques et postures professionnelles par métier grâce à des mises en situation concrètes pour intégrer les enjeux de la transition écologique et solidaire au sein de projets portés par la Ville. De nombreuses formations pourront être menées dans le cadre du conventionnement de la Ville avec le CNFPT.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 30 k€.

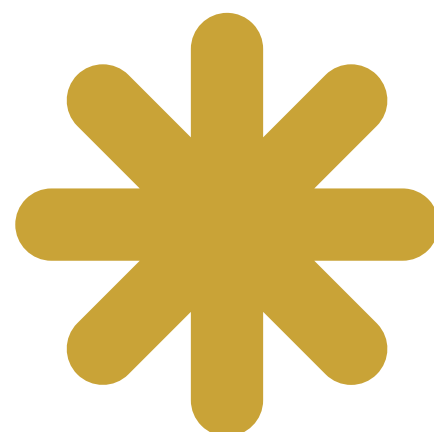
Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Élaboration du Plan de formation Transition écologique et solidaire
- Part des agents et élus formés à la transition écologique et solidaire

D'IMPACT :

- En cours de définition





1.4 – Intégrer les enjeux de transition **écologique** et solidaire dans le pilotage des politiques publiques et des choix budgétaires qui en découlent



APPROFONDIR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Ambition

Objectif stratégique

Faire en sorte que l'ensemble des politiques publiques concourent aux objectifs de la transition écologique et solidaire.

Objectifs opérationnels

Suivre, observer et évaluer régulièrement la mise en œuvre et les effets du Projet de Transition Écologique et Solidaire.

Couvrir l'ensemble du plan d'action par des indicateurs de réalisation et/ou d'impact.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage, de la Biodiversité et des Transitions

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

CAPB, SMTC, Bil Ta Garbi, AUDAP, INSEE, etc.

Éléments DE CONTEXTE

La réussite du projet de Transition Ecologique et Solidaire (TES) se mesurera à la réduction effective des émissions de gaz à effet de serre, à la progression dans la sobriété énergétique du territoire, au développement des énergies renouvelables, à l'amélioration de la qualité de l'air et à l'adaptation du vivant et des activités. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui doit être considérée comme un processus intégré et permanent englobant l'observation du territoire, le suivi de la réalisation des actions et de leurs résultats. La démarche évaluative – comme le dispositif de suivi de la mise en œuvre – du Projet TES a pour finalité de guider le travail de la Ville, de ses partenaires, des acteurs du territoire pour

mesurer le chemin parcouru et la trajectoire de transition. L'évaluation vise à vérifier l'atteinte des résultats et des effets initialement recherchés.

Pour préfigurer l'exercice futur d'évaluation du projet TES, la Ville capitalisera les informations lors d'une revue annuelle pour les actions et d'analyse trisannuelle sur la base des principaux enjeux de la démarche et du programme d'actions. Il s'agit de concentrer l'analyse des effets et impacts du projet TES sur les points durs de la stratégie de transition écologique et solidaire, traduits en objectifs stratégiques chiffrés ou qualitatifs.

Descriptif DE L'ACTION

Le dispositif de suivi et d'évaluation est essentiel pour déterminer l'évolution du territoire et adapter au mieux et rapidement les actions à mettre en œuvre. Aussi, la Ville de Bayonne va organiser les travaux de suivi du projet TES à deux niveaux :

- Niveau 1 : le suivi et l'évaluation des impacts de la politique municipale de transition écologique et solidaire au niveau du territoire
- Niveau 2 : la revue de projet annuelle du plan d'actions dans une dynamique d'amélioration continue.

Cette action comporte deux volets :

1 – Suivre et évaluer les effets de la politique de transition écologique et solidaire au niveau du territoire

Afin de mesurer les impacts de la politique sur le territoire, la Ville réalisera une évaluation stratégique du projet TES à mi-parcours (2026) et en fin de parcours (2030). À mi-parcours, l'évaluation vise à apprécier les premiers résultats et la bonne gouvernance et à réorienter éventuellement la stratégie. En fin de parcours, elle permettra de dresser un panorama stratégique complet des effets produits de la politique municipale et de préparer le cycle à venir selon une logique d'amélioration continue.

Ces travaux d'évaluation du projet TES seront réalisés en articulation avec les évolutions des documents supra-communaux qui lui sont liés (Plan Climat, PLH, PDU, PLUi, etc.).

• L'état du territoire

Pour ce faire, il sera nécessaire de poursuivre le travail engagé pour affiner les indicateurs d'état et de contexte du territoire à suivre au regard de la transition écologique et solidaire. Ces indicateurs d'observation permettront de servir de base au diagnostic du territoire, afin de rester à jour des évolutions.

• L'impact du projet TES sur le territoire

La Ville évaluera l'efficacité de la mise en œuvre des actions du projet TES à travers le renseignement des indicateurs d'impact pour vérifier si ses objectifs stratégiques sont bien atteints dans le temps.

Ces indicateurs pourront être affinés en tant que de besoin. La Ville s'appuiera sur les données existantes des observatoires locaux, mais également sur les données issues de la Communauté Pays basque et des partenariats qu'elle met en place :

- Les données issues du référentiel d'indicateurs d'impact énergie-climat qu'elle développe en lien avec l'AREC dans le cadre du Plan Climat.

- Les données qui seront collectées par le Conseil scientifique local qui sera mis en place en articulation avec les réseaux d'experts régionaux et locaux (AcclimaTerra, Ecobiose, GIS Littoral, GIS-ID64, etc.) concernant le suivi qualitatif de l'adaptation au changement climatique.

- Les données issues du partenariat entre la Communauté Pays Basque et l'ATMO sur le suivi de l'amélioration de la qualité de l'air.

La Ville réalisera lors de l'évaluation à mi-parcours, et en fin de parcours, un bilan carbone « Patrimoine et services » et « Territoire », avec un focus particulier sur l'évènementiel.

2 — Suivre l'avancement du plan d'action

La Ville s'engage à suivre l'avancement annuel du programme d'actions du projet TES en s'appuyant sur les indicateurs de réalisation.

Cette revue de projet annuelle vise à rendre compte de la mise en œuvre effective des actions du projet TES et de qualifier leurs effets opérationnels. Les travaux de suivi seront préparés dans le cadre d'un comité technique rassemblant l'équipe projet du projet TES et les délégations concernées par les actions. Les indicateurs de réalisation vont, pour certains, être exploités dans la démarche évaluative et nourriront le rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable, ainsi que le bilan à mi-parcours.

En parallèle, la Ville veillera à développer la culture de l'évaluation des actions menées auprès de ses agents.

Coûts €

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 70 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Part des fiches actions couvertes par des indicateurs de réalisation et/ou d'impact
- Part des indicateurs de réalisation et/ou d'impact renseignés
- Fréquence des bilans

D'IMPACT :

- En cours de définition



1.4 – Intégrer les enjeux de transition **écologique** et solidaire dans le pilotage des politiques publiques et des choix budgétaires qui en découlent



INTÉGRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE DANS LA COMMUNICATION DE LA VILLE

Ambition

Orienter les publications de la Ville vers la transition écologique et solidaire.

Réduire l’empreinte écologique de la communication.

» Contribution DE L’ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

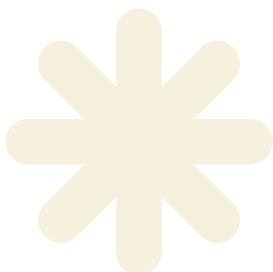


Pilotage

PILOTE DE L’ACTION
Direction de la communication

PARTENAIRES INTERNES
Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES



Éléments DE CONTEXTE

Le rôle de la communication territoriale est de rendre lisibles et accessibles les politiques publiques. C'est aussi s'adapter à un contexte climatique et économique inédit. Ainsi, la mise en place d'une communication responsable implique de se poser les bonnes questions : comment accompagner efficacement la transformation écologique de son territoire et comment aider les citoyens à opérer leur propre transition. La communication nourrit

l'envie d'agir, l'implication et l'essaimage d'une dynamique territoriale autour de la transition écologique et solidaire. Il est donc indispensable de mettre en cohérence les publications de la Ville avec le projet de Transition Écologique et Solidaire, tant sur le fond (nature des messages délivrés, faire vivre le récit de la transition écologique) que sur la forme (réduction de l'empreinte écologique de la communication).

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Le Plan Climat de la Communauté Pays basque prévoit de :

- FA 8.2 Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication Climat Action Pays basque.

Le Plan Alimentaire Territorial prévoit :

- PAT 15 : Établir un plan de communication du PAT.

Descriptif DE L'ACTION

La communication responsable est plus sensible aux enjeux écologiques, davantage à l'écoute des habitants de notre planète et consciente de l'urgence. Elle doit s'interroger autant sur les contenus que sur la manière de les délivrer. Pour ce faire, la Ville agit pour :

1 – Généraliser l'intégration de la transition écologique et solidaire dans tous les supports de communication-information de la Ville

Il est nécessaire que les publications de la Ville soient proches des lecteurs et fassent l'écho, dans le récit comme dans l'outil, d'un projet politique tourné vers la diminution des émissions de gaz à effet de serre et la préservation des ressources naturelles. La ligne éditoriale vise à expliquer clairement et pédagogiquement l'action municipale, et à donner les clés qui permettent le débat. Pour rendre accessible cette action, elle pourra s'appuyer sur le journalisme de solutions. Elle s'attachera à donner la preuve par l'exemple avec des informations concrètes sur ce qui existe sur le territoire, ancrées dans le quotidien et incarnées par les habitants eux-mêmes. Plusieurs leviers ont été identifiés pour accompagner ces changements sociétaux de façon fluide et équilibrée :

• Intégrer la transition écologique et solidaire dans la ligne éditoriale du magazine municipal

Le magazine sera adapté afin d'intégrer une ligne éditoriale axée sur la transition écologique et solidaire : charte éditoriale, rubriquage, journalisme de solutions, la parole aux citoyens, trucs et astuces, conseils, modules pédagogiques pour vulgariser (avec des infographies pour expliquer comment calculer son empreinte carbone, le nombre de ressources écono-

misées, les tonnes de CO2 évitées, de déchets en moins, etc.), relayer les initiatives locales, les accompagner et les faire connaître.

Le but est d'aller vers le citoyen, de l'inclure et de l'aider à devenir acteur du changement. Les témoignages et expériences de citoyens permettront d'incarner et de faire vivre le récit de la transition écologique et solidaire à Bayonne. Rien de tel en effet que les messages de pair à pair pour passer à l'action. Il s'agit de montrer que c'est la société tout entière qui agit, pouvoirs publics en tête.

• **Mettre en cohérence la communication institutionnelle avec la ligne éditoriale du magazine**

L'ensemble des supports de communication de la Ville intégreront la transition écologique et solidaire dans leurs contenus. Une charte éditoriale web pourra être mise en place et proposer régulièrement un témoignage (article ou vidéo). Les panneaux de chantiers comporteront des informations sur l'empreinte écologique, etc.

• **Proposer à travers la communication interne une mise en avant de la transition écologique et solidaire à destination des agents**

Des points d'information réguliers seront à prévoir vers l'ensemble des agents de la Ville, via l'intranet et le bulletin interne (flash info, témoignage d'agents ou élus) ainsi que via l'organisation de temps d'échanges dédiés, comme les forums /conférences / parcours à l'attention de l'ensemble des agents, etc.

2 — Réduire l'empreinte écologique de la communication

L'année 2022 a connu une flambée des prix de l'énergie et du papier avec une augmentation des coûts d'impression comprise entre 30 % et 50 %. L'emballage climatique de l'été 2022 ne fait que renforcer l'impératif de sobriété et de diminution des matières premières.

Par ailleurs, il est démontré que 20 % des contenus d'un site génèrent l'essentiel de leur trafic, ce qui signifie que 80 % des pages produites et écrites n'ont pas d'effet.

Ainsi, il devient à la fois urgent d'éco-concevoir les supports de communication et de calculer l'empreinte carbone des actions réalisées, mais également de requestionner la « sobriété éditoriale » ce qui signifie se concentrer sur l'information essentielle en privilégiant la qualité des contenus à leur quantité.

Pour ce faire, La Ville s'appuiera d'une part sur le guide de recommandations de l'Ademe afin de mener une démarche la plus éco-responsable possible. À titre d'exemple, l'appel d'offres pour l'impression pourra intégrer les recommandations suivantes : un papier 100 % recyclé ; un grammage de 52 g/m² pour limiter le poids et le coût du transport ; une encre à faible empreinte ; une impression sans séchage ; un format qui optimise l'usage du papier.

D'autre part, la Ville veillera à ce que l'usage du numérique dans la communication soit compatible avec les 5 objectifs du numérique responsable. Elle s'engage à affiner sa stratégie de communication (quels messages sont efficaces et adaptés ?), à s'interroger sur les dispositifs de communication les plus adaptés (quels supports investir avec quelle empreinte numérique ? Quel est le format le moins énergivore ?), sur la fréquence de publication et le cycle de vie du contenu (à quel moment un contenu est-il mis à jour et supprimé ?).

Les actions à mettre en place rapidement et facilement sont les suivantes :

- L'entretien du patrimoine éditorial et la vérification de la mise à jour de l'ensemble des contenus.
- La suppression des contenus obsolètes du site internet.
- La transformation des contenus qui n'ont plus d'intérêt en l'état, mais dont la Ville souhaite garder une trace (par exemple, transformation d'une actualité ou d'une page en l'ajoutant à une liste recensant les actions d'un mandat).

- La réutilisation en plaçant en brouillon les contenus produits dans le cadre d'un événement annuel par exemple.

Cette action est en lien avec la Fiche Action 6 « Rationaliser l'utilisation du numérique pour maîtriser nos impacts ».

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 80 k€.

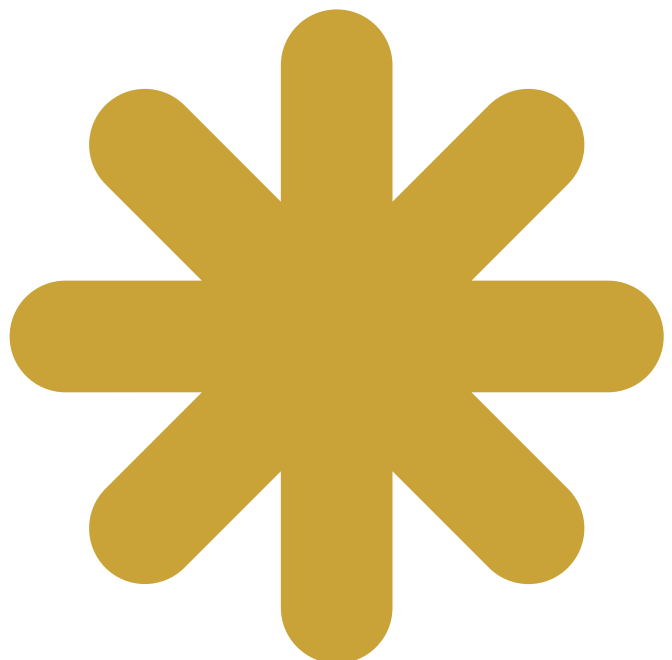
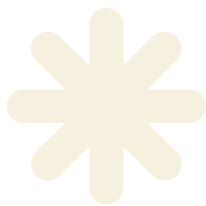
Indicateurs

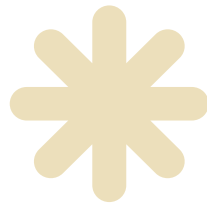
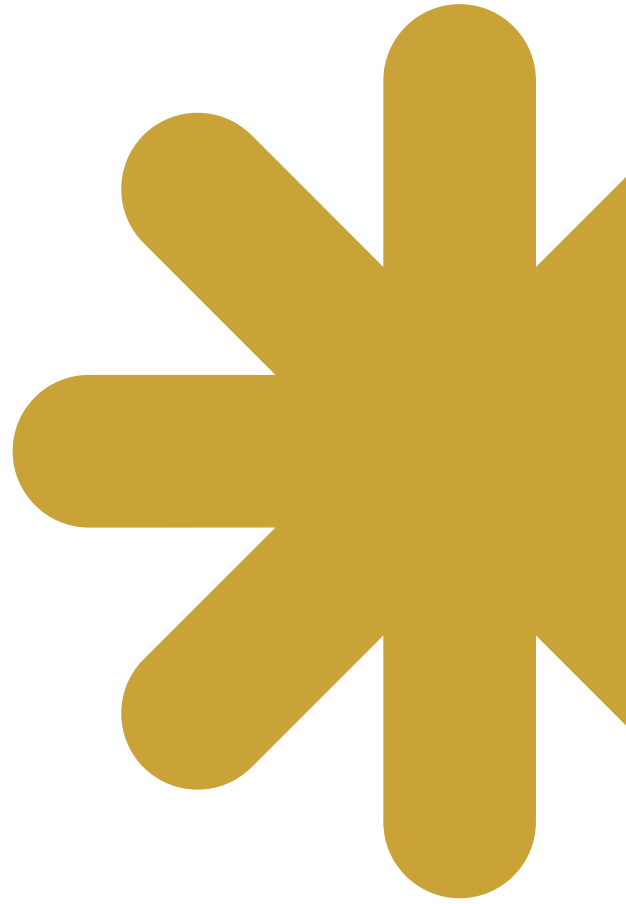
DE RÉALISATION :

- Part des publications de la Ville portant sur la transition écologique et solidaire par typologie de support
- Nombre d'agents ayant un accès régulier aux points d'étape de la transition écologique et solidaire

D'IMPACT :

- En cours de définition







UNE VILLE

2

Nature

pour réussir la transition
écologique





* 2.1 – Renforcer la résilience et l'adaptation de la Ville au changement climatique



RAFRAÎCHIR LA VILLE ET PRÉSERVER LE CYCLE NATUREL DE L'EAU



Ambition

Objectifs stratégiques

Maintenir et développer la capacité de séquestration du carbone des prairies et forêts pour capter 35% des émissions résiduelles de GES d'ici à 2030 et 100% d'ici à 2050.

Adapter la ville en fonction du changement climatique, afin de limiter l'influence que peuvent avoir sur notre cadre de vie et les écosystèmes environnants, les épisodes de surchauffe, de sécheresse ou de fortes précipitations.

Mieux respecter le cycle de l'eau dans les projets d'aménagement, pour favoriser l'écoulement naturel des eaux, améliorer la qualité de l'eau, prendre en compte les zones humides, généraliser l'infiltration de l'eau de pluie (rechargement de nappe, déphasage de crue), mieux maîtriser les risques d'inondations.

Contribuer à conforter les trames vertes et bleues pour reconquérir la biodiversité, séquestrer le carbone, et favoriser la fonction filtrante et épuratrice des sols.



Objectifs opérationnels

Déployer les trames de fraîcheur.

Mettre en œuvre un plan Ville perméable.

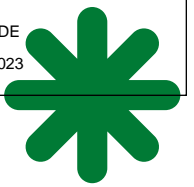
Conforter les trames vertes et bleues.

Désimperméabiliser et végétaliser 7 cours d'école.

Créer 7 nouveaux espaces paysagers perméables dans les quartiers.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Action Cœur de Ville

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

CAPB,
Conseil Départemental 64,
Agence de l'eau,
etc.

Éléments DE CONTEXTE

L'augmentation des vagues de chaleur, des sécheresses et des inondations, tant en fréquence qu'en intensité, mais également la difficile recharge des nappes souterraines contraignent d'adapter au plus vite notre cadre de vie et permettre dans le même temps aux écosystèmes de résister au mieux aux évolutions climatiques.

Limiter les effets de chaleur urbaine nécessite de recourir simultanément à de nombreux leviers d'intervention pour agir sur les espaces publics comme sur les espaces privés, sur les logements comme sur les équipements ou les lieux de travail, de loisirs ou de consommation. Dans la lutte contre la chaleur urbaine, chaque parcelle de terrain compte, d'autant plus que 80% de la surface communale relève du domaine privé. Adapter la ville au réchauffement climatique est donc l'affaire de tous : les habitants, comme les opérateurs publics ou privés, ont un rôle essentiel à jouer lorsqu'ils construisent ou rénovent leur(s) bâtiment(s) ou lorsqu'ils aménagent leur(s) parcelle(s).

La gestion alternative des eaux de pluie s'impose également comme une priorité. L'adaptation consiste à favoriser l'absorption de l'eau sur site, pour favoriser le remplissage des nappes souterraines en période de faibles précipitations, pour réduire le risque de débordement des cours d'eau lors des précipitations intenses et pour retrouver les fonctions épuratrices des sols. Cela passe par la désimperméabilisation et la végétalisation de plus de surfaces artificialisées possible, ce qui permet de faciliter par ailleurs le retour de la nature en ville.



Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

L'axe 1 du PCAET du Pays basque concerne l'adaptation au changement par la préservation du territoire, de ses habitants, de ses ressources naturelles et de ses activités :

- FA 1.1 Préserver le patrimoine naturel et consolider l'armature écologique du territoire
- FA 1.4 Prévenir et gérer les risques d'inondation et développer la culture du risque
- FA 1.5 Développer une culture des risques sanitaires, basée sur l'observation et la prévention
- FA 1.6 Structurer un conseil scientifique local dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique
- FA 8.1 Accompagner un tourisme soutenable.

Les questions liées à la ressource en eau sont traitées par ailleurs dans le cadre du SAGE Adour-Aval, avec l'agence de l'eau Adour-Garonne et l'Institution Adour, notamment au travers des

orientations:

- C2 connaître, préserver et gérer les zones humides,
- D3 prendre en compte durablement les milieux aquatiques et humides dans l'aménagement du territoire.

Le Plan des Mobilités Pays basque-Adour aborde aussi la question de la perméabilité des sols à travers l'orientation :

- T.V.2.a Privilégier les développements en renouvellement urbain et des aménagements perméables pour l'eau et la faune.

Le zonage et le schéma d'assainissement pluvial fixent les règles de gestion des eaux de pluie issue du ruissellement urbain. Ils prévoient également un programme d'actions curatives.

Descriptif DE L'ACTION

La communication responsable est plus sensible aux enjeux écologiques, davantage à l'écoute des habitants de notre planète et consciente de l'urgence. Elle doit s'interroger autant sur les contenus que sur la manière de les délivrer. Pour ce faire, la Ville agit pour :

1 — Déployer les trames de fraîcheur

Les périodes de surchauffe urbaine ont des impacts marqués : sur la santé, sur le bien-être des habitants, sur la praticabilité de l'espace public, sur l'attractivité des centres-villes, sur les consommations énergétiques (climatisation), sur la résilience des infrastructures et les réseaux urbains et sur le maintien de la biodiversité animale et végétale.

L'action communale cible la planification urbaine pour l'aménagement des espaces extérieurs, la rénovation des bâtiments existants (privés et publics) et la construction de bâtiments neufs bioclimatiques, par la prise en compte :

- Dans les documents d'urbanisme, de la nécessité d'adapter la conception et l'aspect des bâtiments (orientation des bâtiments, protections passives, organisation interne, options d'isolation et de ventilation, traitement des abords et liens entre espaces intérieurs et espaces extérieurs, couleur, forme...). Les documents de planification doivent intégrer ces contraintes en prenant en compte la réalité du territoire et l'obligation d'efficacité (enjeux paysagers - historiques, coefficient de pleine terre...). *En lien avec la Fiche Action 2 « Concevoir et (a)ménager une ville économe en ressources ».*

- Des enjeux sociaux (préserver un « capital fraîcheur »/améliorer une situation là où se trouvent les populations les plus fragiles, là où les densités d'habitat/d'activité sont les plus fortes, faire en sorte que les interventions apportent une véritable qualité d'usage et des espaces de ressourcement).

- De la nécessité de mettre en lien les espaces de fraîcheur privés et/ou publics par des liaisons (piétonnes, cyclables, fluviales...) propices aux déplacements de proximité. *En lien avec la Fiche Action 8 « Organiser et développer les déplacements actifs ».*

- Accompagner les changements d'habitudes/les modes de faire en poursuivant le volet destiné à sensibiliser les publics susceptibles d'aménager, de rénover ou de construire afin de leur permettre d'adopter les bonnes pratiques pour se passer de la climatisation, préserver le cycle de l'eau et favoriser la résilience des milieux vivants (sols, faune, flore).

La Ville entend mobiliser des moyens pour :

- Adapter les espaces publics en y apportant des améliorations rapides et concrètes : conforter les espaces de fraîcheur existants (en améliorant lorsque nécessaire leur accessibilité, leurs équipements de confort, leur palette végétale et leur rapport à l'eau) et en créer de nouveaux.

- Adapter les bâtiments publics en s'appuyant sur le schéma directeur du patrimoine im-

mobilier pour identifier les actions prioritaires sur les équipements publics existants, en veillant aux conditions du confort d'été lors des choix de conception (orientation des bâtiments, protections passives, organisation interne, options d'isolation et de ventilation, traitement des abords et liens entre espaces intérieurs et espaces extérieurs).

- Favoriser dès que possible dans les programmes d'aménagement, les espaces permettant les déplacements de proximité en zone de fraîcheur (bords de cours d'eau, fontaines, lavoirs, trame verte...).

2 — Mettre en œuvre un plan Ville Perméable

En complément du déploiement de la trame de fraîcheur, la Ville mettra en place un plan de perméabilisation par quartiers pour faire de l'eau de pluie une ressource, et ainsi contribuer à rafraîchir la ville et favoriser la biodiversité.

Avant la fin de l'année 2026, un programme spécifique de perméabilisation sera mis en œuvre dans les quartiers du Petit-Bayonne, de Saint-Esprit et Marracq.

Un focus particulier sera mis sur les cours d'écoles pour les désimpermeabiliser, les végétaliser et les dégenrer (*lien avec les Fiches Actions 22 et 28*). Sept d'entre elles feront l'objet d'un traitement d'ici à 2030, soit une cour d'école par an. La recherche de financements / subventions spécifiques permettra d'accélérer la réalisation du programme.

Pour ce faire, la Ville prévoit de :

- Accélérer la désimpermeabilisation des sols, en évaluant le potentiel de débitumisation des sols sur le territoire bayonnais. Les sites privilégiés seront parmi les plus minéralisés, et présentant un intérêt en termes de gestion des eaux pluviales, de manière à permettre leur infiltration.

- Améliorer et renforcer la gestion alternative des eaux pluviales, en s'appuyant sur les Solutions Fondées sur la Nature (SFN).

Un référentiel des SFN pourra être créé afin de faciliter la mise en œuvre de solutions alternatives au « tout canalisation » dans les projets d'aménagement : noues, toitures végétalisées, revêtements perméables, revêtements poreux, jardins de pluie, généralisation des systèmes d'infiltration dans les parkings, etc. Ses ambitions seront portées dans les documents d'urbanisme et la formation/information des agents concernés sera organisée.

- Faire reculer les îlots de chaleur (en adoptant prioritairement des solutions de désimpermeabilisation et de végétalisation, ou à défaut de pouvoir le faire en installant des dispositifs artificiels tels que des ombrières).

3 — Conforter les trames vertes et bleues

Au travers du tissu urbain, les trames vertes et bleues forment un réseau permettant les déplacements de la petite faune. Ces éléments de connexion permettent une continuité entre les éléments de la trame de fraîcheur, répondant ainsi aux enjeux écologiques de conforter/compléter un habitat ou un corridor et de participer à l'amélioration du cycle de l'eau. Il s'agit de :

- Préserver les écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique les espaces publics et privés pour favoriser les interactions des macro et micro-écosystèmes : plans de gestion, prairies, mares, étangs, haies, préserver les zones humides, méandres des cours d'eau...

- Préserver et restaurer des zones humides et des cours d'eau (reméandrage, recul des digues, suppression des seuils...) afin de maintenir ou rétablir un bon fonctionnement du milieu naturel.

- Restaurer les écosystèmes dégradés et créer de nouvelles zones perméables.

- Identifier la raison de la dégradation des écosystèmes (pesticides, rejets polluants, artificialisation, chenalisation...).

Pour ce faire, la Ville prévoit de :

- Préserver, conforter et développer les maillages verts et bleus en laissant une plus grande part à la végétation et au respect du cycle naturel de l'eau tant sur les espaces publics et que sur les espaces privés. Les leviers d'action relèveront de l'opérationnel direct (aménagement du domaine public), du réglementaire et de l'incitatif pour mobiliser utilement les initiatives des acteurs privés, institutionnels ou particuliers. Ces actions viseront à adapter durablement les modes de faire pour laisser davantage de place à la nature en ville : protéger au mieux le patrimoine végétal existant (notamment en transcrivant les principes de la Charte de l'arbre dans les documents d'urbanisme règlementaires : respecter l'espace nécessaire au développement de la ramure et du système racinaire, améliorer la disponibilité en eau, limiter les dégradations des sujets, etc.) et réaliser un plan de plantation ambitieux (variétés d'arbres et arbustes adaptés au secteur, intégration dans la réflexion du dévoiement de réseaux et de plantations sur secteurs minéralisés, privilégier la création de bosquets chaque année...).

- Mettre en relation dans les modalités d'aménagement des remparts, des bords de la Nive et de l'Adour et des espaces naturels urbains et périurbains.

Coûts €

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 3 000 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Surface couverte par la trame de fraîcheur par quartier
- Nombre de cours d'écoles désimperméabilisées
- Campagne de mesures des températures ressenties
- Rapport surfaces désimperméabilisées / surfaces imperméabilisées

D'IMPACT :

- Réduction des îlots de chaleur urbains (thermographie satellite et corrélation avec des campagnes de mesures in situ)
- Évolution de la part des sols perméables ou accueillant des Solutions Fondées sur la Nature



2.1 – Renforcer la résilience et l'adaptation de la Ville au changement climatique



GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

Ambition

Objectifs stratégiques

Anticiper les potentielles pénuries d'eau, renforcer la résilience et l'adaptation de la ville.

Adapter les pratiques du territoire pour réduire les pressions sur la ressource en eau.

Réduire la consommation d'eau potable de 10% d'ici à 2030.

Objectifs opérationnels

Définir et mettre en place un plan municipal de sobriété en eau.

Sensibiliser et accompagner les habitants dans la sobriété en eau.

Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage,
de la Biodiversité et
des Transitions

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

CAPB

Éléments DE CONTEXTE

Le dérèglement climatique provoque des perturbations importantes du cycle de l'eau et concentre les intempéries sur des périodes courtes et brutales, tandis que les longues périodes sans précipitations deviennent plus courantes. L'étude sur la ressource en eau conduite par la Communauté Pays basque a fait ressortir que, sans action concrète d'ici à 2040, un tiers des ressources en eau viendrait à manquer en Pays basque. Les constats sont déjà là : les réserves d'eau de surface (rivières) et souterraines (nappes phréatiques) mettent davantage de temps à se remplir et se remplissent moins. L'artificialisation des sols et les épisodes de sécheresse empêchent

l'infiltration des eaux en cas de fortes pluies et facilitent les inondations. Plusieurs communes ont été menacées par la rupture d'approvisionnement en eau potable suite à l'épisode de sécheresse de l'été 2022. Bayonne a elle-même été concernée par les restrictions en matière de consommation d'eau pendant plusieurs mois cette année-là. Il est urgent d'engager des actions efficaces afin d'optimiser la disponibilité de la ressource en eau et de tendre à davantage de sobriété dans ses usages.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Le Plan sécheresse de la Communauté Pays basque se construit autour de 4 axes avec un objectif de moins 10 % de consommation d'eau d'ici à 2030 :

- optimiser la disponibilité de la ressource,
- organiser la sobriété,
- assurer la solidarité,
- engager l'innovation.

Ces enjeux sont aussi traités dans le Plan Climat du Pays basque :

- FA 1.2 Engager un programme d'action de gestion préventive et adaptative de l'eau pour préserver la ressource et la qualité des milieux aquatiques
- FA 1.4 Prévenir et gérer les risques d'inondation et développer la culture du risque.

Les questions liées à la ressource en eau sont traitées par ailleurs dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Adour-Aval, avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Institution Adour, notamment à travers ses orientations :

- B2 Sécuriser l'alimentation en eau potable à une échelle cohérente
- B3 Économiser l'eau potable
- D1 Renforcer le lien entre les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire
- E2 Promouvoir les économies d'eau.

Descriptif DE L'ACTION

La communication responsable est plus sensible aux enjeux écologiques, davantage à l'écoute des habitants de notre planète et consciente de l'urgence. Elle doit s'interroger autant sur les contenus que sur la manière de les délivrer. Pour ce faire, la Ville agit pour :

1 — Définir et mettre en place un plan municipal de sobriété en eau

La Ville mettra en place les actions suivantes :

• La récupération et réutilisation de l'eau :

La Ville prévoit de lancer une étude générale afin de connaître la faisabilité de récupération et de réutilisation des eaux provenant de la pluie (eaux de toitures), de vidange des piscines, des rejets de stations d'épuration, des forages, afin de les utiliser en interne pour l'arrosage, le lavage de voiries, le lavage des véhicules, etc.

Ainsi :

- La possibilité de récupérer les eaux de toiture du CTM pour des usages intérieurs et extérieurs au bâtiment sera analysée, en prenant en compte la présence d'amiante dans la toiture. Si les indicateurs sont au vert, les eaux récupérées pourront être utilisées pour alimenter les chasses d'eau, laver les véhicules et alimenter les citernes pour la propreté urbaine. Le projet de renouvellement de la station de lavage des véhicules du CTM intégrera par ailleurs un système de recyclage des eaux.

Une étude de faisabilité de récupération et de réutilisation des eaux de pluie du nouveau bâtiment de l'AB Campus sera aussi réalisée. D'autres études de faisabilité seront effectuées pour des bâtiments municipaux présentant un potentiel de collecte important (comme des gymnases), qu'il convient au préalable d'identifier.

- Une étude va être lancée pour stocker les eaux de renouvellement quotidien ainsi que les eaux de vidange du Centre aquatique et de la piscine Lauga en vue de leur réutilisation.

- Les échanges avec la Communauté Pays Basque seront poursuivis pour davantage connaître les possibilités de réutiliser les eaux de rejet des stations d'épuration (en particulier pour celle de Saint-Bernard qui est plus récente).

- La remise en service du forage du stade Belascain (Tour de Sault) et la réalisation d'une étude technique préalable à la réalisation de deux forages en cœur de ville (Saint-Espirit et Petit-Bayonne) sont prévues afin de satisfaire une partie des besoins de la propreté urbaine.

- La détection et la réparation des fuites d'eau potable sur le réseau de la ville, en partenariat avec la Régie des Eaux de la Communauté Pays basque vont se poursuivre.

• La limitation de la consommation d'eau potable :

D'autres mesures seront mises en place afin de limiter la consommation d'eau comme par exemple l'optimisation des consommations d'eau dans les opérations de rénovation ou de construction (récupération des eaux de pluie en by pass pour petits lavages ou chasse d'eau ou lavage linge), le développement des urinoirs sans eau, la mise en place de tensiomètres et de la télégestion pour optimiser l'arrosage des espaces verts, l'installation de sondes électriques...

L'arrosage des terrains synthétiques devra être réduit et ne plus se faire avec de l'eau potable.

Le plan de fleurissement de la Ville continuera à être adapté en favorisant les végétaux faiblement consommateurs d'eau.

La possibilité de structurer les parterres de végétaux en ville avec des bacs spécifiques de récupération d'eau de pluie sera étudiée.

Dans les consultations publiques, un critère spécifique sur l'optimisation de la ressource en eau dans l'utilisation d'appareils ou de machines sera intégré.

La Ville sera un acteur facilitateur de la mise en place et du développement du réseau interconnecté de distribution d'eau potable, notamment avec les Landes.

2 — Sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire dans la sobriété en eau

Au Pays Basque, les particuliers consomment 75% de l'eau potable, l'agriculture 14%, l'industrie 10% et les services publics 1% (hôpitaux, mairies, écoles...). La Communauté Pays Basque a lancé une campagne de sensibilisation à l'été 2023 pour inciter à une consommation plus économe

de l'eau. Elle propose dans ce cadre des aides financières à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie.

De son côté, la Ville a, en tant qu'échelon de proximité, le devoir de relayer ces informations auprès des usagers de son territoire, de les sensibiliser et accompagner à une utilisation plus économe et responsable en eau potable, avec une attention portée sur les citoyens qui représentent les trois quarts de la consommation.

Elle étudiera la possibilité de proposer des mesures incitatives pour favoriser les comportements de sobriété dans la consommation d'eau potable : aides complémentaires pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, distribution de kits mousseurs, etc.

Une communication spécifique sera réalisée afin de rappeler les bons gestes, notamment inciter à boire l'eau du robinet, et sensibiliser aux plantations plus économes en eau.

D'autres réflexions pourront par ailleurs être menées, afin de favoriser davantage l'infiltration à la parcelle sur les espaces privés, ou encore se questionner sur le développement des piscines individuelles dans un contexte de raréfaction de la ressource (la France est le 2^e pays le plus équipé en piscines individuelles au monde).

La Ville se doit d'accompagner les porteurs de projets (immobilier, industriel, commercial, etc.) pour intégrer le plus en amont possible dans la conception du projet la capacité de récupération, stockage, utilisation des eaux de pluie à la parcelle.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 920 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Quantité d'eau potable consommée par les services municipaux
- Quantité d'eau récupérée et réutilisée répartie par typologie : forages, piscines, récupération des eaux de toiture, rejet de station d'épuration, en m³
- % de fuites réparées
- Nombre d'urinoirs sans eau potable mis en place (espaces publics et bâtiments)
- Nombre de récupérateurs d'eau de pluie installés
- Identification des « gros » consommateurs
- Articles pédagogiques parus dans la communication municipale pour sensibiliser à la sobriété en eau (magazine, brochure, etc.)

D'IMPACT :

- Baisse de la consommation d'eau potable sur le territoire de Bayonne
- Baisse de la consommation d'eau potable des services municipaux
- Évaluation du nombre de m³ récupérés et réutilisés





2.1 – Renforcer la résilience et l'adaptation de la Ville au changement climatique



IDENTIFIER ET METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS POUR MIEUX ANTICIPER ET SURMONTER LES CRISES À VENIR

Ambition

Objectif stratégique

Mieux préparer la Ville et ses usagers aux crises actuelles et à venir.

Objectifs opérationnels

Réaliser une étude prospective sur les conséquences des effets du changement climatique sur la ville, ses infrastructures, son organisation.

Mettre en place un plan d'actions pour renforcer la résilience et l'adaptation de la ville et ses usagers.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Hygiène et Sécurité

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Acteurs publics (État, CAPB, région), acteurs économiques, SDIS 64, associations, citoyens, etc.

Éléments DE CONTEXTE

Le dérèglement climatique s'accompagne d'un nombre croissant d'événements climatiques extrêmes dont une des caractéristiques est l'imprévisibilité. Bayonne a récemment été affecté par plusieurs crues et inondations, ainsi que par des vagues de chaleur et des sécheresses. D'autres stress chroniques et chocs, d'origine énergétique, géopolitique, économique, industrielle ou sociale, peuvent

survenir à tout instant. La résilience vise à anticiper et atténuer ces chocs, à s'y adapter et à se transformer pour réduire ses vulnérabilités.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Dans le Plan Climat :

- Fiche 1.4 Prévenir et gérer les risques d'inondation et développer la culture du risque.
- Fiche 1.5 Développer une culture des risques sanitaires, basée sur l'observation et la prévention.
- Fiche 1.6 Structurer un conseil scientifique local dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique.

Dans le SAGE Adour-Aval :

- D2 Prendre en compte durablement l'eau et ses risques dans l'aménagement du territoire.
- E3 Gérer les inondations de manière raisonnée et limiter le risque.
- F2 Adopter une vision prospective prenant en compte le changement climatique.

Dans le Plan de Mobilité du Pays basque :

- T.V.3.a Territorialiser et déployer des stratégies d'adaptation pour anticiper et prévenir les risques liés aux changements climatiques.

Descriptif DE L'ACTION

La Ville entend mobiliser des moyens pour adopter une vision prospective qui prenne en compte les effets du changement climatique sur la ville et ses habitants. Il s'agira de réaliser une étude sur les conséquences des effets du changement climatique à horizon 2050 et 2100 sur 3 volets : inondations, sécheresse, canicule.

Elle se décomposera de la façon suivante :

- Élaborer une analyse de vulnérabilités du territoire bayonnais en réalisant un état des lieux des forces et faiblesses. Les conséquences en matière de ressources alimentaire, énergétique, en eau, les risques sanitaires, environnementaux, sociaux, les conséquences en matière d'infrastructures (résistance des matériaux, mobilité), et la capacité de la ville à s'adapter à ces changements seront analysés. Il sera important de conduire une réflexion par échelles pour aller au plus près du citoyen.
- Définir une stratégie ou un document cadre qui fixera les grands objectifs de résilience.
- Élaborer un plan d'actions qui déclinera opérationnellement les objectifs de résilience.

Un budget alloué à la résilience devra être évalué et des outils de suivi et d'évaluation des actions et de leurs retombées définis.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 40 k€.

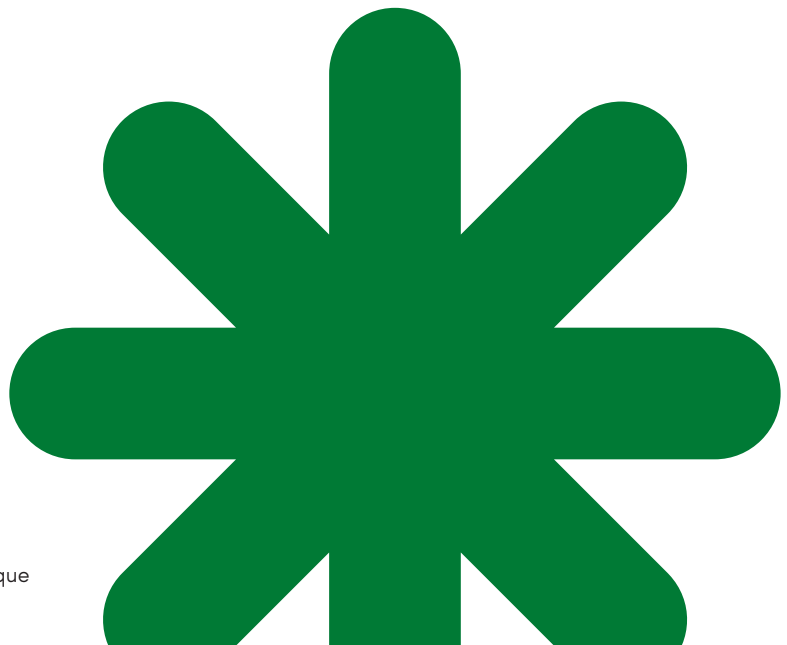
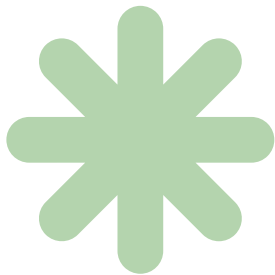
Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Adoption du plan d'action Résilience

D'IMPACT :

- À préciser



2.2 – Préserver et reconquérir la biodiversité



AMÉLIORER LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES DE L'ENSEMBLE DES MILIEUX

Ambition

Objectifs stratégiques

Préserver et reconquérir la biodiversité afin de limiter son effondrement.

Maintenir et développer la capacité de séquestration du carbone des prairies et forêts pour capter 35% des émissions résiduelles de GES d'ici à 2030 et 100% d'ici à 2050.

Objectifs opérationnels

Mettre en place un plan paysages.

Mettre en place un plan de gestion des remparts.

Réaliser un Atlas de la Biodiversité.

Faire un diagnostic de l'offre pédagogique disponible.

Mettre en œuvre une stratégie de communication et de diffusion de l'information.

Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION
Direction du Paysage, de la Biodiversité et des Transitions

PARTENAIRES INTERNES
Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES
CAPB, Conseil Départemental 64 Natureparif, Office Français de la Biodiversité (OFB), associations, Office du Tourisme, bureau d'étude, écosociologue

Éléments DE CONTEXTE

L'effondrement de la biodiversité met en péril le fonctionnement des écosystèmes et, indirectement, des sociétés humaines elles-mêmes, en altérant les services que leur rendent les écosystèmes. On peut citer les services d'approvisionnement (production de nourriture, médicaments et autres produits consommables) et les services de régulation (stabilité du fonctionnement des écosystèmes, résistance des communautés végétales aux espèces de plantes exotiques et aux infections par les pathogènes, stockage du carbone, fertilité des sols).

Le cercle vicieux qui lie érosion de la biodiversité et dégradation des systèmes naturels aboutit, en fin de compte, à accroître la pauvreté et la fragilité des sociétés face notamment au changement climatique.

Toutes les causes de l'effondrement actuel de la biodiversité résultent des activités humaines :

- 30 % des impacts sont liés à la destruction et l'artificialisation des milieux naturels.
- 23 % des impacts sont liés à la surexploitation des ressources naturelles et au trafic illégal d'espèces.

- 14% des impacts sont liés au changement climatique global.

- 14% des impacts sont liés à la pollution des océans, des eaux douces, du sol et de l'air.

- 11% des impacts sont liés à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Cette perte de biodiversité est un facteur de risque au moins aussi fort que le dérèglement climatique pour l'habitabilité de notre planète. Il est donc crucial de contribuer à la montée en conscience et en connaissance des citoyens sur les rôles-clés assurés par les écosystèmes naturels et la multitude de services rendus par la nature. La mobilisation des collectivités est à cet égard essentielle et contribuera également à améliorer le cadre de vie des habitants, améliorer la qualité de vie et la santé des citoyens et prévenir les risques environnementaux.



Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

La biodiversité compte parmi les 4 objectifs principaux du Plan Climat de la Communauté Pays Basque. Son premier axe porte sur la préservation du territoire et de ses habitants, ses ressources naturelles et ses activités, dans une logique d'adaptation au changement climatique :

- FA 1.1 Préserver le patrimoine naturel et consolider l'armature écologique du territoire.
- FA 2.1 Organiser le territoire dans le respect des orientations de la Charte d'Aménagement et de Développement Durable du Pays Basque.

Ces enjeux sont aussi traités dans les orientations du SAGE Adour-Aval :

- C4 Restaurer la continuité écologique.
- C5 Préserver et valoriser la biodiversité.
- D3 Prendre en compte durablement les milieux aquatiques et humides dans l'aménagement du territoire.
- F3 Communiquer sur les milieux aquatiques et humides, et sur la biodiversité et sur les projets du territoire.

Concernant le paysage, les grands ensembles sont décrits dans l'atlas des paysages Pyrénées-Atlantiques.

Descriptif DE L'ACTION

Bayonne compte 40% d'espaces naturels sur son territoire, qui sont un réservoir de biodiversité à préserver, restaurer, connecter, développer, et dont il faut valoriser le rôle indispensable auprès des acteurs locaux et des habitants. À travers cette action, la Ville s'engage à :

1 – Définir et mettre en œuvre un Plan Biodiversité, Milieux et Paysages

Le Plan Biodiversité, Milieux et Paysages aura pour objectif de donner un nouveau cadre stratégique et opérationnel en faveur de la restauration de la biodiversité et de renforcer la mise en réseau des acteurs du territoire.

Il comportera à la fois une approche naturaliste (écosystèmes et milieux naturels) et paysagiste (patrimoine et identité paysagère, espaces paysagers et services rendus par la nature). Concrètement, il permettra de :

- Renforcer la connaissance de notre biodiversité, de nos milieux et de nos paysages, développer l'utilisation et la diffusion de cette connaissance.
- Poursuivre et conforter les actions mises en place pour préserver, développer et restaurer la biodiversité, les milieux et les paysages.
- Accompagner, sensibiliser et fédérer les acteurs locaux.
- Définir et mettre en place une gouvernance pour suivre et évaluer les actions mises en œuvre et leur impact sur la biodiversité et les paysages.

Plusieurs plans de gestion sont d'ores et déjà mis en œuvre ou en cours de finalisation pour gérer les espaces verts municipaux, les remparts, la Plaine d'Ansot, les barthes de l'Urdains et les barthes d'Illbarritz.

Divers classements environnementaux identifient une valeur paysagère et environnementale sur l'Adour et la Nive (périmètre Natura 2000, ZNIEFF, Espace Naturel Sensible...). Afin de renforcer cette reconnaissance de patrimoine naturel, la Ville a engagé une procédure pour un classement en réserve naturelle nationale pour la partie aval du bassin versant de la Nive, principalement dans le secteur de la Plaine d'Ansot.

Par ailleurs, un carnet de paysage et une charte de l'arbre ont été élaborés et participent à la reconquête de la biodiversité. Enfin, une étude sur les continuités écologiques, dont le but est de conforter les trames verte, bleue, noire et brune, est en cours d'élaboration.

Afin d'accentuer son action, la Ville s'engage à mobiliser des moyens pour réaliser le plan Biodiversité, Milieux et Paysages, à travers :

- L'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).
- L'intégration de la démarche « Territoire engagé pour la nature », dans la continuité de l'ABC.
- La mise en place d'un plan paysage pour intégrer l'implantation de haies dans la ville, de prairies naturelles, de bosquets afin d'améliorer toutes les liaisons, interconnexions et relations qui participent à la biodiversité et à la trame de fraîcheur.
- La mise en place d'un plan de gestion des remparts avec un volet biodiversité ambitieux.
- L'adaptation des modalités d'entretien des espaces (périodes d'intervention, techniques utilisées...) pour favoriser la présence et la diversité des pollinisateurs.
- La protection et le développement du paysage arboré public et privé.
- La réactivation d'un plan de gestion différenciée pour les espaces verts qui favorisera des méthodes d'entretien des espaces verts avec des techniques plus respectueuses des cycles

biologiques des espèces.

- La mise en place d'un programme de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) à l'échelle du territoire de la commune.

2 — Mettre en œuvre un plan d'animation de la nature en ville

Depuis de nombreuses années, la Ville réalise des opérations de sensibilisation sous différentes formes et auprès de publics variés.

Pour améliorer les fonctionnalités écologiques des milieux, il est nécessaire de renforcer l'accompagnement et l'implication des citoyens et partenaires sur la nature en ville.

Trois niveaux d'intervention peuvent être identifiés :

- Sensibiliser les habitants et usagers à la nature en ville et accompagner les initiatives citoyennes.
- Permettre et encourager l'engagement citoyen au sein de projets favorisant la nature en ville.
- Soutenir et développer la participation citoyenne à la création et à la gestion d'espaces de nature en ville.

Certaines démarches mises en place par la Ville y contribuent déjà, comme par exemple le déploiement du permis de végétaliser, ou encore l'installation des ruchers à Balichon et Caradoc, la création du verger des remparts, etc. Il s'agit à présent de les renforcer à travers :

- **La réalisation d'un état des lieux/diagnostic de l'offre pédagogique** disponible sur le territoire de la commune, pour identifier les moyens déjà mis en œuvre et aller vers une « uniformisation de l'information », à associer à une étude auprès des Bayonnais sur le niveau d'appropriation et de connaissance de la nature en ville. Il s'agira entre autres d'augmenter l'offre pédagogique sur Bayonne Nord, avec le développement d'un plan culturel scientifique rive droite.

- **La mise en œuvre d'une stratégie de communication et de diffusion de l'information** vers tous les publics, incluant les agents de la Ville et le CCAS et des institutions présentes sur le territoire. Veiller à diversifier les moyens de relais de l'information (journaux de communication interne, Bayonne Mag...), créer des liens avec l'office du tourisme...

Créer un support de communication « les bons gestes » à destination des habitants présents et futurs (à fournir au moment de la délivrance du permis de construire par exemple).

- **La sensibilisation des particuliers et des partenaires à la biodiversité**, au respect de la trame verte dans leurs jardins, dans les espaces verts publics et privés (bailleurs, aménageurs, syndicats, entreprises, copropriétés) : clôtures végétales, haies, création de perméabilité dans les murs de séparation – passages à faune. L'accompagnement de l'appropriation citoyenne de la nature en ville s'appuiera également sur le Muséum, le jardin botanique, les ruchers, les espaces de biodiversité créés (jardins partagés et autres espaces pédagogiques) sur tout le territoire. Les Bayonnais seront initiés aux sciences participatives pour qu'ils puissent contribuer à enrichir l'inventaire qui sera réalisé dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité.

- **Le déploiement d'un volet d'éducation/ sensibilisation /formation et rendre les particuliers pro-actifs**, via la création d'un réseau de jardins, soutenu financièrement par la Communauté Pays Basque et la Ville de Bayonne, afin de proposer un programme pluriannuel de formation et d'information aux jardiniers des jardins partagés et familiaux pour cultiver de manière favorable à la biodiversité. Tendre à développer ce réseau sur un plan multigénérationnel (écoles, EHPAD...).

La Ville de Bayonne organisera également une conférence par an sur une thématique que les jardiniers souhaiteront approfondir.

Cette action est en lien avec les Fiches Actions 14 « Perméabiliser la ville pour la rafraîchir et préserver le cycle naturel de l'eau » et 25 « Accompagner le changement de mode de vie et de consommation ».

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 350 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Identification d'un objectif chiffré concernant la biodiversité à horizon 2026 ou 2030
- Un programme d'actions identifié avec indicateurs d'avancement
- Description précise de tous les ensembles paysagers (y compris leur évolution historique et à venir au regard des projets urbains)
- Un programme d'action (préservation / évolution)
- Informer et sensibiliser +/- 100% de la population aux enjeux de la biodiversité, y compris les futurs porteurs de projets immobiliers et les propriétaires de jardins privés
- Nombre de personnes sensibilisées au cours de chaque opération, y compris les visiteurs de la Plaine d'Ansot et du Muséum

D'IMPACT :

- Surface de zones protégées par type de statut (ENS, EBC, Réserve Naturelle...)
- Indicateurs en lien avec le niveau de connaissance (nombre d'espèces / groupes / surfaces prospectées / recouvrement de la cartographie « habitats », des espèces remarquables...)
- Taux de recouvrement de la connaissance acquise





* 2.3 – Prévenir la dégradation des milieux, lutter contre les nuisances et apaiser l'espace public



PRÉVENIR LA DÉGRADATION DES MILIEUX, LUTTER CONTRE LES NUISANCES ET APAISER L'ESPACE PUBLIC



Ambition

Objectifs stratégiques

Maintenir et développer la capacité de séquestration du carbone des prairies et forêts pour capter 35% des émissions résiduelles de GES d'ici à 2030 et 100% d'ici à 2050.

Réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Réduire la pollution des milieux naturels (sols et eau).

Réduire les nuisances sonores.

Objectifs opérationnels

Déployer la charte Chantiers Propres.

Poursuivre la dynamique engagée dans le cadre du label « ville éco-propre », et viser l'obtention de la 5^e étoile du label.

Renforcer les contrôles.

Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage,
de la Biodiversité et
des Transitions

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

CAPB,
Bil Ta Garbi,
HSA

Éléments DE CONTEXTE

Les pollutions de l'air, du sol, de l'eau ainsi que la pollution lumineuse et la pollution sonore ont de graves effets sur la biodiversité et la santé humaine. D'autant plus que toutes ces pollutions interagissent et se cumulent.

On parle de pollution lorsque le milieu n'est pas en capacité d'éliminer naturellement les substances et qu'elles portent atteinte à son fonctionnement. Les pollutions peuvent être ponctuelles (rejet direct et localisé d'une substance ou d'une matière dans un milieu, déversement accidentel, etc.) ou diffuses (pollutions non localisées précisément dans l'espace, telles que traitements phytosanitaires, substances contenues dans les matériaux, etc.). D'origine naturelle, domestique, industrielle ou agricole, elles entraînent une perturbation de l'ensemble des milieux à plus ou moins grande échelle.

• Zoom sur la pollution de l'air

Ainsi, on sait aujourd'hui que la pollution de l'air est responsable de 48 000 décès prématurés par an en France (chiffres Santé Publique France de 2016), du fait d'une exposition continue ou répétée de la population à une pollution chronique à laquelle se rajoutent des épisodes de pollution lors du dépassement des seuils réglementaires. À ce titre, Bayonne est concerné par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) depuis 2012, actuellement en cours de révision sous le pilotage de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, et un dispositif journalier de surveillance de la qualité de l'air composé de trois stations de mesure fixes qui, en étroite collaboration avec l'ATMO Nouvelle-Aquitaine, permet de suivre l'évolution de la qualité de l'air sur le territoire. Le Plan Climat Pays Basque a fléchi l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'air dans les zones les plus denses où se concentrent les sources d'émissions de polluants et populations exposées.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

• Concernant la pollution de l'air :

- La Communauté Pays Basque dispose d'un diagnostic des émissions de polluants atmosphériques du territoire dans le cadre de son Plan Climat.
- Elle a également réalisé une carte stratégique de la qualité de l'air à Bayonne, une étude de qualité de l'air de la zone industrialo-portuaire, et une étude réglementaire pour la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions mobilités (ZFE-m).
- L'action 4.5 du Plan Climat vise à « affiner les connaissances pour améliorer la qualité de l'air et diminuer l'exposition des populations aux polluants atmosphériques liés aux déplacements ». Au-delà, la plupart des leviers pour réduire les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air rejoignent les actions de maîtrise de l'énergie et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, traitées dans de multiples autres actions du Plan Climat.

- La qualité de l'air est aussi traitée dans le Plan de Mobilité (PDM) Pays Basque-Adour, à travers l'orientation « T.V.2.c. Réduire l'exposition aux polluants atmosphériques des populations environnantes ».

• Concernant la pollution des milieux (eau et sol) :

- Un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) mis en œuvre par Bil ta Garbi compte 24 fiches-actions concourant à la réduction des déchets, auprès des particuliers comme des professionnels. Sa fiche-action 10 porte sur la "gestion responsable des déchets d'entreprises".

- La Communauté Pays Basque exerce différentes compétences qui visent à prévenir la pollution des eaux : la Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la gestion des eaux pluviales urbaines, la lutte contre la pollution (prévention et identification des pollutions d'origine domestique, agricole ou industrielle) et la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et de la qualité des milieux aquatiques, estuariens et littoraux.

• Concernant la pollution sonore :

- Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été engagé sur les deux autoroutes traversant le territoire ainsi que sur les voiries départementales et une cartographie du bruit existe pour les principales infrastructures routières à Bayonne.

- L'enjeu de la pollution sonore est abordé dans le PDM du Pays Basque-Adour, à travers l'orientation " T.V.2.b. Réduire l'exposition au bruit des populations environnantes".

- Au niveau du Port de Bayonne, un outil de concertation, le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (S3PI) Adour, a été mis en place pour pouvoir faire remonter les remarques des habitants proches du port. Il a pour but de « concilier les intérêts des populations, de préserver l'environnement et d'interagir avec la vie de la cité » (lien également avec la qualité de l'air).

Descriptif DE L'ACTION

Cette action est structurée en quatre volets complémentaires entre eux :

1 – Agir contre la pollution de l'air - Agir pour une meilleure qualité de l'air

Les trois stations de surveillance de la qualité de l'air (une station urbaine sous influence de fond à Bayonne - Saint-Crouts, l'autre sous influence du trafic à Bayonne - Anglet et une station périurbaine sous influence de fond située à Biarritz - hippodrome) expriment globalement un bon état de la qualité de l'air sur le territoire. Par ailleurs, il faut noter une amélioration progressive des jours d'indices « Mauvais à très mauvais » avec une diminution continue depuis 2012. En revanche, la répartition entre les indices « Très bon à bon » et « Moyen à médiocre » fluctue d'une année à l'autre, restant globalement stable sans présenter d'amélioration notable. La qualité de l'air est principalement affectée à Bayonne par le trafic routier, et par les activités industrialo-portuaires sur cette zone. Les Bayonnais habitant à proximité des axes routiers (autoroutes, boulevards) sont ainsi particulièrement exposés à la pollution de l'air.

De nombreuses fiches actions concernant la maîtrise de l'énergie et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre concourent à réduire les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air.

La fiche-action 4.5 du Plan Climat Pays Basque prévoit, en collaboration avec l'ATMO Nouvelle-Aquitaine, l'élaboration de cartographies des concentrations en polluants croisées avec les

estimations de personnes exposées pour qualifier avec plus de précision les enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air à l'échelle des territoires du Pays basque. Des zooms seront possibles sur des quartiers, des abords de voies de transit, etc.

La Ville s'engage :

- À prendre en compte le résultat de cette cartographie et des enjeux sanitaires associés pour identifier et mettre en oeuvre toutes les mesures complémentaires adéquates.

- Mettre en place des Zones à Faibles Émissions (ZFE) avec a minima une restriction avant le 1^{er} janvier 2025 de la circulation des véhicules les plus anciens (non classés Crit'Air). Cette mesure concernant uniquement les véhicules de plus de 26 ans, immatriculés avant 1997 (moins de 3 % du parc automobile français), des mesures complémentaires seront étudiées en adéquation avec la cartographie des enjeux sanitaires identifiés.

- À porter une attention particulière à la qualité de l'air intérieur de l'ensemble de son patrimoine mobilier (écoles, bureaux, ateliers, infrastructures sportives et culturelles...). Le travail réalisé donnera lieu à la rédaction de documents d'informations, pour permettre aux bailleurs sociaux, aux gestionnaires de maisons de retraite et aux gestionnaires d'établissements de santé de s'inspirer de l'action municipale.

Cette action est liée avec de nombreuses Fiches Actions dont la 8 « Organiser et développer les déplacements actifs » et la 9 « Utiliser le stationnement comme levier de changement de pratiques et de partage de l'espace urbain ».

Un travail partenarial sera développé avec les services de l'agglomération et les syndicats locaux compétents afin de maîtriser au mieux les nuisances des stations d'épuration, des déchetteries du centre de tri et de valorisation des déchets.

2 — Lutter contre la pollution des milieux (eau et sols)

- Réaliser un état des lieux des principales pollutions des milieux aquatiques et terrestres sur le territoire bayonnais.

- Identifier les actions à mettre en place, en complémentarité de celles déployées par la CAPB et Bil Ta Garbi dans le cadre de leurs compétences.

- Poursuivre la démarche Ville éco-propre et obtenir la 4^e puis 5^e étoile.

- Co-construire la charte « Chantiers Propres » avec les acteurs et les partenaires de la Ville (tels que les bailleurs sociaux, etc.) et la faire appliquer. Cf. lien avec Fiche Action 4 « Réduire les consommations de biens et matériaux de la Ville et mieux les valoriser ».

- Accompagner les acteurs pour leur faciliter le respect de la charte (ex : les bennes de tri pour les chantiers ne sont pas toujours respectées, car les entreprises préfèrent parfois payer que trier).

- Mettre en place des actions de sensibilisation, prévention et accompagnement pour lutter contre le dépôt sauvage d'ordures et le déversement de produits dans les milieux naturels.

- Augmenter les contrôles via la création d'une brigade spécifique – poubelles, mégots, tri, pollutions des sols, des eaux, de l'air, sonore.

- Réfléchir les événements culturels et sportifs de la ville pour réduire drastiquement leurs impacts (lâchers des lanternes, feux d'artifice, courses pédestre – cycliste, fêtes de Bayonne...). Lien avec Fiche Action 27 « Réduire l'impact des événements bayonnais en matière de TES ».

- Identifier les secteurs générateurs de pollutions en cas d'inondation. Mettre en place des plans de prévention des risques adaptés.

3 — Lutter contre les pollutions sonores

Le coût sur la santé des nuisances sonores des transports est estimé chaque année à 11,5 milliards d'euros à l'échelle nationale. Le trafic routier est responsable de 89% de ce résultat (source : OMS). Les Bayonnais habitant à proximité des axes routiers (autoroutes, boulevards) sont particulièrement exposés aux pollutions sonores. La coordination des CLSPD (Conseil Local

de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) réunissant depuis 2022 sept communes, dont la Ville de Bayonne, a fait remonter la question du bruit des deux-roues motorisés comme un sujet portant gravement atteinte à la tranquillité et à la santé des habitants.

La Ville prévoit de :

- Mettre en place des actions de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement pour réduire les nuisances sonores (contrôle des deux-roues motorisés, respect de la charte Chantiers propres, respect des niveaux sonores lors de la tenue d'évènements, etc.

Cf. lien avec Fiches Actions 4 « Réduire les consommations de biens et matériaux de la Ville et mieux les valoriser » et 27 « Réduire l'impact des évènements bayonnais en matière de transition écologique et solidaire ».

- Développer le matériel électrique et les véhicules électriques dans le parc de la Ville.

- Réfléchir les évènements culturels et sportifs de la ville pour réduire drastiquement leurs impacts (groupe électrogène lors des spectacles ou évènements...).

- Mettre des stations de mesures permanentes avec des indicateurs du niveau acoustique sur des zones stratégiques.

- Décliner les principales mesures du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) en lien avec la Communauté Pays Basque, afin de prévenir et réduire les bruits excessifs au moyen de plans d'action et de protéger les zones calmes.

- Accompagner les porteurs de projets pour limiter, atténuer le bruit des appareils d'exploitation des bâtiments (module de climatisation, procès industriel...).

4 – Lutter contre la pollution lumineuse

En lien avec Fiche Action 1 « Améliorer la sobriété et la performance énergétique du parc immobilier et de l'éclairage », la Ville s'engage à :

- Travailler avec les commerçants et la grande distribution pour réduire l'intensité des systèmes d'éclairage de leurs bâtiments.

- Concevoir un plan de mise en lumière de la Ville permettant de répondre aux contraintes techniques et réglementaires tout en prenant en compte la nécessité de trames noires.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 1 715 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Part du territoire en zone de circulation à vitesse réduite
- Obtention de la 5^e étoile du label Ville éco-propre
- Réalisation de la charte Chantiers propres
- Part du parc roulant de la Ville fonctionnant à l'électrique
- Nombre de contrôles effectués et d'infractions réalisées

D'IMPACT :

- Évolution des indices de la qualité de l'air basé sur les trois stations de mesure fixes
- Part de la population exposée à des niveaux sonores élevés



2.3 – Prévenir la dégradation des milieux, lutter contre les nuisances et apaiser l'espace public



AGIR POUR UNE MEILLEURE COHABITATION HUMAIN / ANIMAL EN VILLE

Ambition

Objectifs stratégiques

Améliorer l'accueil et l'intégration des animaux domestiques dans la ville.

Lutter contre les espèces invasives.

Réguler les animaux liminaires sans dommage pour l'environnement.

Favoriser la réappropriation de la nature en ville.

Objectifs opérationnels

Aménager 7 espaces de cani-accueilance.

Réaliser un plan de lutte contre les espèces invasives.

Élaborer une charte sur l'animal en ville.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage,
de la Biodiversité et
des Transitions

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Prestataire : Altopictus,
associations (DHS),
Txakurak

Éléments DE CONTEXTE

Il y a quelques années encore, la cohabitation entre les animaux et les humains en milieu urbain n'était pas évidente. Les villes étaient pensées de façon à ne laisser qu'une place restreinte et maîtrisée à la nature, via des poches de verdure enclavées. Les animaux n'étaient pas pris en compte dans les aménagements urbains. Pour que la cohabitation soit possible, il convient donc de repenser ces modèles urbains afin de

mieux organiser le partage de l'espace et des ressources, car que ce soient des animaux domestiques, liminaires ou sauvages, nous vivons la ville avec eux. En parallèle, il est nécessaire de poursuivre la lutte contre les espèces invasives qui constituent une menace majeure pour la biodiversité.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

(Non disponible)

Descriptif DE L'ACTION

Cette action est structurée en quatre volets complémentaires entre eux :

1 — Donner une place à l'animal domestique en ville

Il s'agit d'aménager et de partager l'espace public de manière à ce qu'il permette une cohabitation harmonieuse entre les habitants et les animaux domestiques. Il s'agit de prévenir les situations conflictuelles entre usagers tout en permettant aux animaux de subvenir à leurs besoins.

À cet effet, la Ville prévoit d'agir sur deux leviers :

- Développer des espaces de cani-accueil et d'aires d'ébats qualitatives pour mieux accueillir les propriétaires de chiens sur l'espace public. 3 d'entre eux seront réalisés en cœur de ville, 2 autres sur la rive droite et les 2 derniers sur la rive gauche.
- Sensibiliser à l'éducation canine, via la mise en place d'un partenariat avec un club d'éducation canine.

Ces actions s'accompagneront d'une sensibilisation des propriétaires d'animaux de compagnie au respect de la réglementation et aux bonnes pratiques à adopter (identification, stérilisation, tenue en laisse, ramassage des déjections par exemple).

2 — Lutter contre les espèces invasives

La Ville réalisera un plan de lutte contre les moustiques, frelons et chenilles, sans dommages sur l'environnement. Ce plan pourrait être constitué d'un faisceau de mesures, telles que :

- Une aide financière de 5 000 € par an pour les acteurs partenaires.
- Des communications permettant aux habitants de comprendre et agir de leur côté (contre le moustique notamment).
- Une prestation d'assistance par une société spécialisée par la société Altopictus dans la lutte contre le moustique tigre (*aedes albopictus*) : cette prestation sera organisée par quartier, et inclurait un conseil d'expert, des réunions publiques d'information, la formation de référents

communaux, un diagnostic de la productivité entomologique de la voirie du domaine public, un diagnostic de la productivité entomologique des bâtiments publics, le traitement pluvial, un diagnostic de la productivité entomologique du domaine privé, la sensibilisation par du porte-à-porte et la neutralisation des gîtes larvaires, un réseau de pièges pondoirs.

3 – Réguler les animaux liminaires sans dommage pour l’environnement

Un animal liminaire n’est ni sauvage ni domestique. C’est un animal qui vit en liberté dans l’espace urbain à proximité des humains. Cette catégorie rassemble des espèces animales très différentes (rats, pigeons, lapins, etc.).

La Ville portera une réflexion pour réguler leur population sans dommage pour l’environnement et en prenant en considération le bien-être animal.

La régulation des pigeons pourrait ainsi être effectuée en proposant la mise en place d’un suivi de leur présence par quartier (via des indicateurs de présence et des constats par des associations et prestataires) afin d’y installer des méthodes de régulation éthiques (tel que les pigeonniers contraceptifs).

4 – Changer de regard sur la faune sauvage en ville

L’urbanisation a conduit à une perte de lien des citoyens avec la nature. À l’heure de la renaturation des villes, il est nécessaire de reconsidérer la place de l’animal sauvage.

La Ville réalisera un travail au niveau éducatif et culturel pour faire évoluer la perception que l’on a de certaines espèces et favoriser une reconnexion des habitants au vivant dont on sait désormais qu’elle est facteur de bien-être.

La faune sauvage, loin d’être absente de notre ville, occupe ou transite à travers les milieux urbains. La Ville prendra des mesures permettant de rendre plus poreux le tissu urbain dans le cadre de la trame verte et bleue afin de limiter son effet de barrière. La prise en compte du vivant sauvage dans l’aménagement et l’urbanisation est incontournable.

Action en lien avec la Fiche Action 17 « Améliorer les fonctionnalités écologiques de l’ensemble des milieux ».

5 – Réaliser une charte sur l’animal en ville

Une charte sur l’animal en ville pourra être réalisée afin de prévenir les conflits et favoriser une cohabitation plus apaisée humain-animal (animaux domestiques, biodiversité animale, animaux liminaires).

La brigade verte dont se dotera la Ville permettra de faire respecter les différentes mesures.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 650 k€.



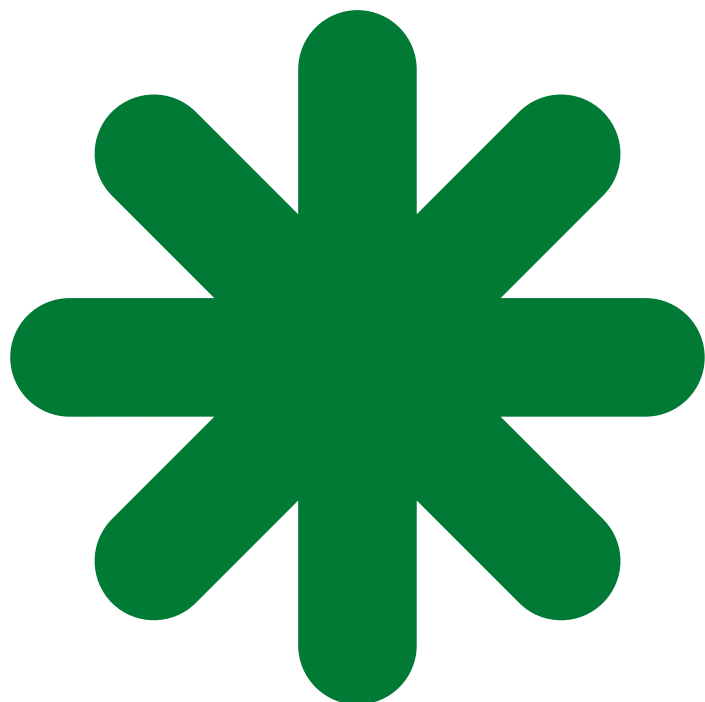
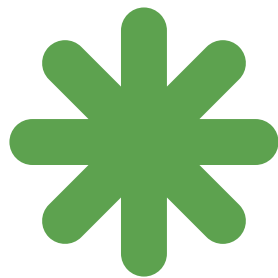
Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre d'espaces de cani-accueilance créés
- Réalisation d'une charte sur l'animal en ville

D'IMPACT :

- Réduction des situations conflictuelles





UNE VILLE

3

Engagée

pour accompagner
les transitions sociétales





3.1 – Accompagner les publics vulnérables dans la transition écologique



PERMETTRE UN ACCÈS DE TOUS AUX BESOINS ESSENTIELS ET ACCOMPAGNER LES SITUATIONS DE FRAGILITÉ

Ambition

Objectifs stratégiques

Permettre l'accès aux ressources et services essentiels à l'ensemble des habitants, en garantissant un égal accès aux droits et en démultipliant les points d'entrée.

Mettre à profit les actions écologiques développées sur le territoire bayonnais comme levier pour réduire la vulnérabilité et la précarité des habitants.

Objectif opérationnel

Faciliter et simplifier les démarches des usagers en créant 8 guichets uniques supplémentaires (= points d'accueil social).

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION
CCAS

PARTENAIRES INTERNES
Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES
CIAS Pays Basque, MVC, Service Départemental de la Solidarité et de l'Insertion, institutions à vocation sociale, associations



Éléments DE CONTEXTE

La transition écologique est porteuse d'un esprit de justice sociale, qui vise à répartir les efforts et à venir en aide aux plus vulnérables et fragiles, pour lesquels elle est encore trop souvent loin d'être une priorité. Il s'agit de répondre aux besoins essentiels en même temps que de limiter les consommations superflues aux impacts environnementaux néfastes.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) porte, aux côtés des institutions publiques et privées, la politique d'action sociale de la Ville de Bayonne. Il adapte ses services aux besoins de la population qu'il accompagne, afin de répondre aux nouvelles formes de précarité ou de dépendance. Il propose à cet égard de nombreuses actions allant de la gestion de l'épicerie socio-éducative, au développement du micro-crédit, en passant par la garantie d'un hébergement de qualité en EHPAD ou en résidence autonomie, un accompagnement budgétaire proposé aux habitants avec un point conseil budget, la sous-location de logements à destination des bénéficiaires du RSA, la création d'une dizaine de places d'hébergement durable

pour accueillir des personnes à la rue, la création d'un Pôle social pour rassembler le Point Accueil Jour de Bayonne, la Table du Soir et une bagagerie pour les personnes sans domicile, la mobilisation de volontaires auprès des personnes âgées isolées à domicile dans le cadre de la démarche nationale MonaLisa, la participation à la politique de l'eau du territoire, en étant partie prenante du dispositif de tarification éco-solidaire de l'eau potable, et en mettant à disposition des systèmes de réducteurs d'eau pour les logements. Le CCAS participe aussi au Programme de Réussite Éducative, dont l'ambition est de rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et adolescents qui présentent des signes de vulnérabilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement, il pilote la mise en œuvre des Ateliers Santé Ville (ASV) dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux droits de santé, et il a ouvert trois cyber-bases pour l'initiation à Internet et aux outils du numérique, notamment à travers des ateliers d'initiation informatique ou en accès libre.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Créé en 2019, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays basque porte la double ambition de développement social du territoire et de gestion de services à la population pour les questions relatives à l'autonomie et à la précarité. En appui de ses missions, le CIAS anime depuis 2020 l'Observatoire des Précarités, un outil partagé pour accompagner les institutions, élus et partenaires du territoire dans la définition de leurs orientations. La première édition de 2022 a été consacrée à la grande précarité au regard de l'hébergement.

Le Plan Climat Pays Basque prévoit un accompagnement sur le volet habitat et énergie via la création d'une Plateforme de Rénovation Énergétique et un projet de Maison de l'Habitat et de l'Énergie visant à réunir en un même lieu physique les équipes chargées d'animer les dispositifs d'amélioration de l'habitat et les publics concernés (action 3.1 du PCAET).

Par un dispositif de la politique de la ville, le PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises), la Communauté Pays Basque fédère les entreprises et acteurs économiques souhaitant s'engager envers les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en renforçant l'offre de stages de troisième à destination des élèves de collège du REP (Réseau d'Éducation Prioritaire), pour former en favorisant l'accès à l'alternance, pour recruter de manière non-discriminatoire, et pour acheter de manière plus responsable et inclusive.

Descriptif DE L'ACTION

Cette action vise à préserver l'action du CCAS en faveur des publics précaires et situations de fragilité. La Ville, qui souhaite ne laisser aucun habitant « sur le bord de la route », identifie, dans un contexte de transition écologique et solidaire, les défis suivants :

1 — Mobiliser les ressources du territoire pour l'accès aux droits fondamentaux

Il s'agit ici de prévenir et d'accompagner la précarité énergétique, alimentaire, liée à la mobilité et à la santé en permettant l'accès de tous aux besoins et services essentiels et en facilitant l'accès aux droits.

Il est alors essentiel de donner de la visibilité aux aides disponibles par l'ensemble des ménages et aux accompagnements disponibles, pour faire disparaître le non-recours : communication proactive sur l'existant, formation des acteurs, actualisation du support « guide » et création de 8 nouveaux guichets uniques en s'appuyant sur les structures de proximité pour faciliter les démarches des usagers.

Il sera envisageable de qualifier des « ambassadeurs des droits fondamentaux », délivrant une réponse adaptée et personnalisée, et en capacité de donner une information et une médiation sur les droits citoyens, d'aider dans les démarches administratives pour y accéder, et orienter le cas échéant vers l'institution, le travailleur social compétent : mobilité, santé, aides en matière énergétique, tarifs de consommation des ménages, culture...

En matière de mobilité et d'accessibilité, la pertinence d'un service d'accompagnement et de transport à la demande vers les services essentiels sera étudiée.

2 — Accompagner l'inclusion numérique

L'objectif est ici aussi de faciliter l'exercice des droits fondamentaux en s'adaptant au développement du « tout numérique », qui peut être un frein pour les publics empêchés, dans le prolongement de la stratégie départementale lancée en 2017, avec l'objectif de « favoriser l'autonomie numérique des usagers, notamment les plus éloignés, pour un meilleur accès aux droits et une meilleure insertion sociale et professionnelle ».

L'objectif est d'accompagner vers la maîtrise des compétences numériques essentielles, voire d'envisager une aide à l'équipement des familles (dotation, via un partenariat avec Emmaüs Connect ?).

En structurant et développant les points numériques pour constituer un réseau : les cyberbases municipales, les centres sociaux, CSW (commission de promotion des droits des femmes), CCAS, Point Conseil Budget..., seront les têtes de pont du réseau, en étant les points d'entrée pour les habitants.

Coûts

La mise en œuvre de cette action est réalisée à budget constant.

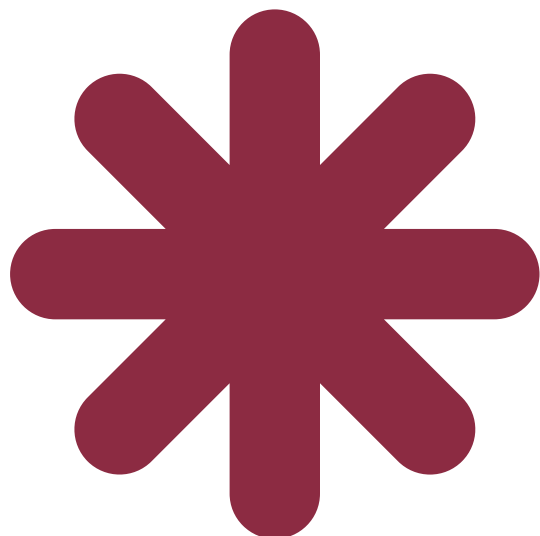
Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre de guichets uniques ouverts

D'IMPACT :

- Nombre de personnes accompagnées et/ou orientées, dans une logique d'accès aux droits





3.1 – Accompagner les publics vulnérables dans la transition écologique



RENDRE ACCESSIBLE L'HABITAT A LA POPULATION LOCALE ET L'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIÉTALES

Ambition

Objectifs stratégiques

Porter à 33% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie d'ici à 2030, et couvrir 100% des besoins énergétiques d'ici à 2050.

Permettre aux habitants de se loger dignement.

Développer des logements accessibles à tous et favoriser la mixité sociale dans la ville.

Créer les conditions pour concevoir et expérimenter des nouveaux modes d'habiter compatibles avec les objectifs de la transition écologique et solidaire et définir leurs conditions d'accueil sur le territoire bayonnais.

Objectifs opérationnels

Produire 35% de logements sociaux par an en moyenne.

Effectuer une Analyse des Besoins Sociaux.

Réaliser des typologies de logements adaptées à la sociologie locale.

Inciter à la réalisation d'une opération d'habitat participatif.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction de l'Urbanisme

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Institutions (CAPB, Agence d'Urbanisme, CAUE 64, EPFL, etc.), acteurs de la construction et de la rénovation (aménageurs, promoteurs, bailleurs, associations, etc.), citoyens

Éléments DE CONTEXTE

Le Pays basque connaît une très grande attractivité avec 3 000 nouveaux arrivants par an, principalement sur la frange littorale et le rétro-littoral. Ce phénomène d'attractivité ainsi que certaines évolutions sociétales (augmentation des familles monoparentales, vieillissement de la population, départ des métropoles) impactent Bayonne et entraîne une inadéquation encore importante entre l'offre et la demande de logements et une hausse des prix couplée à des phénomènes spéculatifs.

Face à cette situation où il devient difficile pour beaucoup de se loger, la Ville de Bayonne compte actionner l'ensemble des leviers qui sont les siens, en complément de ceux déjà mis

en place par la Communauté Pays Basque, chef de file des politiques locales de l'habitat, pour casser la logique actuelle du marché et permettre le logement à l'année des ménages locaux.

L'accès au logement est un enjeu critique qui invite à penser et expérimenter de nouveaux modes d'habiter, d'adaptation de l'usage des logements et des lieux de vie qui soient compatibles avec la transition écologique et solidaire. Inclusifs, participatifs... ces modes d'habiter se fondent notamment sur un idéal de partage, sur une logique de mutualisation et d'économie des ressources, mais aussi de liens et de solidarités.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Le Plan Local de l'Habitat du Pays Basque porte l'ambition d'une offre de logements orientée vers les ménages locaux. Plusieurs actions sont prévues pour satisfaire cette orientation stratégique parmi lesquelles :

- Action C.1 : Massifier et répartir l'offre locative sociale en soutenant la production par les bailleurs, en soutenant la production de logements communaux en acquis-amélioré et en développant l'offre privée conventionnée.
- Action C.2 : Accélérer la production de l'offre en accession sociale.
- Action C.3 : Favoriser les expérimentations et les projets d'habitat innovant à faible impact carbone et haute valeur environnementale et sociale :
 - > Sous-action 1 : Identifier, évaluer et valoriser les expériences d'habitat innovant sur le territoire.
 - > Sous action 2 : Mettre en place un accompagnement de projets innovant d'habitat ou d'hébergement.
 - > Sous action 3 : Étudier les conditions d'un encadrement des loyers.

Plusieurs mesures fortes ont dès à présent été activées par la Communauté Pays Basque :

- Le renforcement de la réglementation sur la compensation des meublés de tourisme en vigueur depuis le 1^{er} mars 2023.
- La mise en place d'une fiscalité sur les logements vacants à partir du 1^{er} janvier 2024.
- La mise en place d'un encadrement des loyers renforcé qui pourrait être effectif dès 2025.

Descriptif DE L'ACTION

La Ville travaille à faire émerger une trajectoire de l'habiter écologique et solidaire à travers les leviers dont elle dispose. Elle mobilise ses moyens pour :

1 – Mettre en œuvre une stratégie de production de logement social et de prix de sortie accessibles

Compte-tenu de la situation de grande tension du marché immobilier (forte demande mais peu d'offre accessible, ralentissement de la construction), de servitudes de mixité sociale obsolètes face aux objectifs de production de logement social et accessible inscrits au PLH, la Ville compte s'appuyer sur une nouvelle stratégie de mixité de l'habitat, autant sur les petits projets de création de logements que sur les projets d'ampleur, publics ou privés.

- **Initier la stratégie par une Charte de mixité sociale à destination de la production de logements sur Bayonne**

Bayonne compte près de 27% de logements sociaux, correspondant à une volonté d'engagement en faveur du logement pour tous. Le rôle de la Charte de mixité sociale consiste à faciliter l'accès au logement à travers une production accrue de logement social, une répartition de la diversité sociale dans les quartiers, un encadrement d'une part de logements en accession libre abordable et favorable à l'installation pérenne des ménages. Elle a été établie en partenariat avec les acteurs de la construction et de la réhabilitation. Elle s'est concrétisée par un engagement moral des producteurs de logements du territoire (aménageurs, constructeurs et bailleurs sociaux) à travers la signature de la Charte en juin 2023.

Elle fera l'objet d'une évaluation de ses effets et de son fonctionnement chaque année.

- **Préciser et inscrire la stratégie en tant que règle d'urbanisme au PLU**

Les principes de la Charte seront renforcés et traduits sous forme de règles d'urbanisme à l'occasion d'une modification du PLU et/ou de l'approbation du PLU intercommunal, et après évaluation des effets de la Charte.

2 – Élaborer un cadre d'action à destination des porteurs de projets en matière de participation citoyenne et d'attendus en matière d'habitats innovants

La Ville prévoit de :

- **Acculturer les équipes techniques et politiques à ces questions**

À travers l'organisation de voyage d'études, d'analyses comparatives, de formations, conférences, de l'élaboration de l'analyse des besoins sociaux, etc.

- **Élaborer une Charte de la participation citoyenne dans la construction**

L'enjeu est de sensibiliser les élus, les techniciens, mais également les habitants et les porteurs de projets aux enjeux d'économie de foncier, de densités soutenables et de bien vivre ensemble. Les bonnes pratiques en la matière seront recueillies et les attendus en matière d'habitat innovant identifiés. Un cadre de participation citoyenne dans la production urbaine sera étudié avec les acteurs du logement.

- **Concevoir un cahier de préconisations et de bonnes pratiques, adapté à la situation locale pour développer l'habitat et plus globalement les constructions innovantes**

Les formes d'habitat favorables aux objectifs de bien-vivre ensemble, de transition écologique et du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) seront définies, ainsi que leurs conditions d'accueil sur le territoire bayonnais.

3 – Accompagner l'expérimentation des nouveaux modes d'habiter

La Ville a déjà réalisé ou accompagné plusieurs opérations d'habitat participatif qui favorisent des usages partagés des lieux. Elle compte poursuivre et amplifier cette dynamique à travers les mesures suivantes :

- **Mobiliser les bailleurs (HSA, COL, Office 64...) et les promoteurs autour des questions d'évolution des modes d'habiter**

- **Privilégier les projets d'habitats innovants dans les opérations de maîtrise d'ouvrage publique**

Il s'agit de valoriser, prioriser et accompagner les projets innovants d'habitat participatif et inclusif, projets intergénérationnels, constructions bas carbone, restauration sociale et solidaire, mixité, soins médicaux...), dans les opérations de maîtrise d'ouvrage publique. Cela implique notamment de prioriser l'aide à l'accession de certains publics (personnels médicaux, paramédicaux) dans ces projets de logements et de former les agents à cette approche de l'habitat.

- **Inciter l'initiative citoyenne**

Un Conseil juridique sera créé pour informer les porteurs de projets des formes d'habitat collaboratif (instauré notamment par la loi ALUR). La question de l'attribution d'aides financières sera étudiée.

Cette action est en lien avec les Fiches Actions 1 « Améliorer la sobriété et la performance énergétique du parc immobilier », 2 « Concevoir et (a)ménager une ville économe en ressources », 14 « Rafraîchir la ville et préserver le cycle naturel de l'eau », 28 « Faire évoluer les espaces publics pour favoriser le bien-vivre » et 29 « Agir pour garantir la bonne santé et le bien-être des habitants ».

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 52 k€.

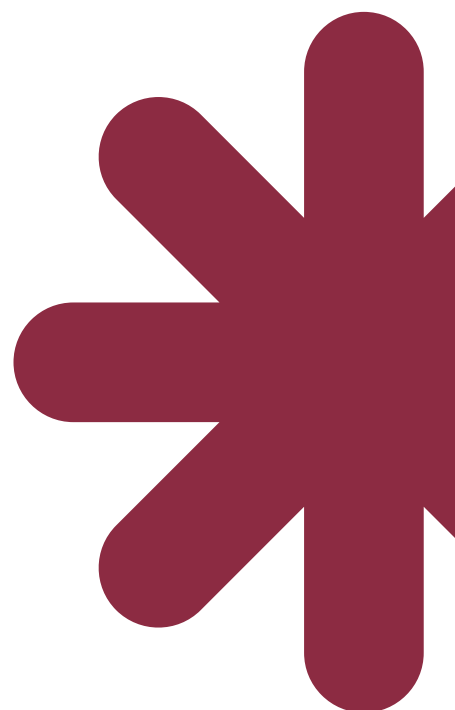
Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Part de logements en accession à prix maîtrisé et de logements sociaux produits par an
- Réalisation de l'analyse des besoins sociaux
- Nombre d'opérations d'habitat participatif réalisées

D'IMPACT :

- Évolution du nombre de demandeurs de logement social pour un logement
- Évolution des amendes en faveur de la Ville sanctionnant les abus de propriétaires de meublés de tourisme
- Évolution du taux de résidences secondaires à Bayonne
- Taux de vacance dans le parc de logements
- Évolution des prix de vente à l'achat dans le neuf
- Évolution du loyer moyen au m² dans le parc locatif privé





3.2 – Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes



FAIRE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES UNE RÉALITÉ

Ambition

Objectif stratégique

Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes sur le territoire bayonnais.

Objectifs opérationnels

• En interne :

Atteindre la parité dans les postes de direction et veiller à l'égalité de salaires entre femmes et hommes.

Former les agents à la culture de l'égalité.

• En externe :

Engager l'ensemble des acteurs partenaires de la Ville pour l'égalité femmes-hommes.

Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Mission Égalité

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF),
le planning familial,
associations féministes,
etc.

Éléments DE CONTEXTE

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel précisé dans l'article 3 du Préambule de la Constitution de 1946, qui indique que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». En outre, cet article précise depuis 1999 que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives » et les partis doivent « contribuer à la mise en œuvre » de ce principe de parité.

La loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, prévoit que « l'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée ». La politique intégrée de l'égalité comprend à la fois la mise en œuvre transversale de ces thématiques dans l'ensemble des politiques

publiques, et des actions spécifiques. Elle comprend quatre axes principaux :

- Prévenir les stéréotypes et favoriser la mixité.
- Promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles.
- Lutter contre les violences.
- Garantir le droit à la santé.

Depuis la loi du 4 août 2014, les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent produire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femme/homme.

Ce rapport comporte deux volets :

- Un volet interne relatif à la politique des ressources humaines.
- Un volet territorial relatif aux politiques publiques.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

La Communauté Pays Basque a signé la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes et adopté un plan d'action.

Le sujet est aussi traité dans le Plan des Mobilités Pays Basque-Adour, à travers l'action :

- C.III.4.a Évaluer le caractère inclusif de la mobilité et mener les actions nécessaires pour lutter contre les discriminations.

Descriptif DE L'ACTION

L'action consiste à élaborer et mettre en œuvre un plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui s'articule autour d'un volet interne et d'un volet externe.

1 – Prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans le fonctionnement interne de la Ville et dans ses politiques municipales

Il s'agit de prendre en compte l'égalité femmes-hommes dans la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail, ainsi que le respect de la parité au sein des instances politiques communales et dans la représentation de la Ville. Pour ce faire, dans le plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la Ville s'attachera à :

- Œuvrer à améliorer l'égalité professionnelle femmes-hommes au sein de la Ville.
- Construire une véritable culture de l'égalité.
- Placer l'égalité femmes-hommes au cœur des politiques publiques communales.

Le renforcement des actions internes de lutte contre le machisme et/ou le sexisme ordinaire sera mené en priorité auprès des agents et élus (recrutements, répartition des rôles et responsabilités, délégations d'adjoint.e.s, parcours professionnels). Il doit permettre de construire une véritable culture de l'égalité au sein de la Ville. Il s'agit notamment de veiller à la parité dans les recrutements, ainsi que dans la répartition des rôles et responsabilités, tant au niveau des élus que des agents. Les parcours professionnels des femmes doivent aussi être envisagés avec une attention particulière pour veiller à leur égalité de traitement en comparaison de leurs collègues masculins.

Un travail d'animation régulier auprès des directions sera réalisé dans un second temps, de façon à positionner l'égalité femmes-hommes au cœur des pratiques professionnelles et des politiques publiques communales.

À titre d'exemple, la Ville place au cœur de son travail sur l'évolution des espaces publics l'inclusivité et un partage égal de l'espace dès l'école primaire, en considérant également la place de l'enfant dans la ville. À ce titre, la création d'aménagements favorables à l'appropriation par les femmes et les filles sera au cœur des préoccupations de l'actualisation du Schéma directeur des espaces publics et du réaménagement prévu des cours de récréation. Après un temps d'acculturation des services et élus, un carnet de recommandations des aménagements égalitaires sera produit pour guider les réalisations de la Ville.

L'égalité femmes-hommes dans l'espace public passe également par la massification de l'installation d'urinoirs féminins lors des événements bayonnais, mais aussi par la poursuite du travail sur la toponymie pour féminiser les noms de rues et rendre ainsi visible le genre féminin dans l'espace public.

Il est par ailleurs indispensable de veiller à décliner l'égalité femmes-hommes dans les choix de programmation culturelle, souvent prioritairement masculins. Des projets de sensibilisation et de médiation culturelle spécifiquement dans ce domaine seront élaborés, en partenariat notamment avec les associations locales travaillant sur ce sujet (PAF, les Bask'elles, Atherbea), le CLSPD et le service municipal de Lutte contre les discriminations.

De nombreuses fiches actions sont concernées par cet enjeu. On notera en particulier les Fiches Actions 14 « Rafrâchir la ville et préserver le cycle naturel de l'eau », 27 « Faire de l'évènementiel bayonnais un vecteur de la transition écologique et solidaire » et 28 « Faire évoluer les espaces publics pour favoriser le bien-vivre ».

2 — Engager tous les acteurs du territoire pour l'égalité femmes-hommes

La Ville s'attache à organiser le volet territorial du Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes autour des points suivants :

- Éduquer à l'égalité et à la prévention des stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge.
- Organiser des événements grand public pour promouvoir l'égalité et soutenir les associations portant des projets innovants en la matière.

La Ville s'engage ainsi à orienter son soutien financier prioritairement vers les associations luttant pour l'égalité femmes-hommes (prévention des violences, équité, etc.), notamment dans le cadre du déploiement du dispositif Angela et du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Elle apportera également un soutien financier aux projets scolaires engagés dans la lutte contre les discriminations et l'ouverture culturelle vers « l'autre ».

La Ville compte promouvoir les initiatives citoyennes porteuses de messages sur les différences et la citoyenneté et faciliter leur intervention auprès des scolaires.

Enfin, une attention particulière devra être portée sur les communications de la Ville, pour qu'elles soient pensées de façon plus égalitaire et ne véhiculent pas de stéréotypes de genre entre événements masculins et féminins, notamment dans le domaine sportif.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 30 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre d'agents formés à la culture de l'égalité (sexisme ordinaire au travail, communication...)
- Montant des subventions attribuées aux associations de promotions de l'égalité femme/homme
- Nombre d'actions de sensibilisation organisées en direction des citoyens (enfants, adolescents, adultes)
- Nombre de nominations de rues, places..., de personnalités féminines

D'IMPACT :

- Atteinte de la parité dans les postes de direction de la Ville et d'une égalité salariale (primes incluses) entre femmes et hommes (sur postes similaires)
- Part des femmes dans la programmation culturelle et événements sportifs





3.3 – Être une ville solidaire aux pratiques inclusives



AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DANS TOUS LES DOMAINES DE L'ACTION PUBLIQUE ET FAIRE CHANGER LE REGARD SUR LES DIFFÉRENCES

Ambition

Objectif stratégique

Permettre à tout citoyen, en situation de handicap ou non, de participer pleinement à la société.

Objectifs opérationnels

Finaliser l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la fin du mandat.

Achever la mise en accessibilité des priorités 1 et 2 du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie (PAV) d'ici la fin du mandat.

Sensibiliser au changement de regard et de pratiques des citoyens non concernés par ces différences.



» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Mission Égalité

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Office du Commerce
et de l'Artisanat,
Office du Tourisme

Éléments DE CONTEXTE

Le principe de l'inclusion consiste à rechercher et mettre en œuvre les transformations nécessaires dans la société, pour lever les obstacles à l'accessibilité pour toutes et tous aux structures et activités du quotidien (enseignement, santé, emploi, services sociaux, de loisirs, etc.). L'inclusion suppose un effort démocratique pour que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la société, selon un principe d'égalité de droits. Cette approche diffère de celle d'intégration, qui vise à aider la personne différente ou en situation de handicap à s'adapter à la société telle qu'elle existe.

Bayonne est un territoire reconnu pour son souci du respect des valeurs de solidarité et de fraternité, incarné par les actions de la municipalité et de nombreuses associations.

Cet effort d'inclusion passe par des travaux d'aménagement, notamment au travers de l'Ad'AP(1) et du PAV(2), et des actions d'animation, sensibilisation et accompagnement au changement de regard et de pratiques des citoyens non concernés par ces différences.

(1) *L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)* est un outil permettant aux Établissements Recevant du Public (ERP), dont les collectivités, de se mettre en conformité avec la loi "Handicap" de 2005, qui prévoyait la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de tous les ERP. L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. L'Ad'AP de la Ville de Bayonne est en cours depuis 2016, et accuse un retard de 2 ans sur le calendrier initial (2020 Année Covid, 2023 report budgétaire).

(2) *Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des espaces publics (PAV)* est un document obligatoire, par lequel les communes fixent les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Le sujet est traité dans le Plan de Mobilité Pays Basque Adour :

- C.III.4.a Évaluer le caractère inclusif de la mobilité et mener les actions nécessaires pour lutter contre les discriminations.

Descriptif DE L'ACTION

Cette action comprend un volet d'aménagement du territoire, à travers les programmes AD'AP et PAV, et un volet d'animation.

1 — Poursuivre la mise en accessibilité des ERP, de l'espace public et des services publics

La Ville réalisera :

• La mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) jusqu'en 2025-2026 (priorité)

Les associations concernées seront invitées à y participer. L'objectif est d'installer 2 ascenseurs par an.

La liste des travaux à réaliser est la suivante : Château Neuf aile ouest (associations), Gymnase Rail bayonnais, Église Saint-Esprit, Espace Jean-Chabaud, Musée Basque, Halles centrales, Casemates Porte d'Espagne (Orkonpon, Amicale Saint-Léon et Tipitapa), Tour de Sault (associations), Casemate Lachepaillet (associations Cacao et Pottoroak), groupe scolaire Albert 1^{er}, Maison des Barthes, Muséum de la Plaine d'Ansot, Foyer Atherbéa les Mouettes, Observatoire Ansot, Pavillon Lautrec (association Besteat), Église Saint-Étienne, Salle Paul-Bru, Arènes M. Dangou, Pavillon Y (Léo Lagrange), Trinquet Moderne (sanitaires restaurant).

Pour les ascenseurs : Écoles élémentaires des Arènes, Aristide-Briand, Jules-Ferry, Jean-Cavaillès, Groupe Scolaire Grand-Bayonne/Centre Sainte-Ursule (dérogations pour École Élémentaire Ohana, Trinquet Moderne).

• La mise en œuvre du Plan d'Accessibilité de la Voirie (PAV) jusqu'en 2030

Le PAV définit les priorités de mise en accessibilité par rue selon l'intérêt des dessertes (transports en commun, équipement public ou commercialité, voie de transit interquartiers). Les priorités 1 du PAV ont été intégralement réalisées.

Il convient à présent de réaliser les travaux de mise en accessibilité des priorités 2 : allée des Platanes, boulevard Jean d'Amou, chemin de Hargous, chemin de Hamboum, avenue du Prissé, avenue Raymond de Martres et avenue Jacques-Loeb.

Les priorités 3 du PAV seront réalisées selon les mesures d'opportunités et en fonction des crédits disponibles.

Parmi les autres mesures que la Ville pourra mettre en place, on trouve :

- Renforcer la politique interne sur l'accueil des personnes en situation de handicap : décliner le plan d'accessibilité en interne à l'administration en lien avec la direction des Ressources Humaines et celle du Stationnement.
- Finaliser et mettre en œuvre le schéma directeur d'accessibilité numérique (en lien avec la direction du Numérique).
- Garantir l'accès aux services publics (y compris sur la question tarifaire du stationnement et de l'accès aux spectacles pour les accompagnants).
- Accompagner les commerçants dans la mise en accessibilité de leurs commerces (par l'ODCA) : valider avec les services compétents les déclarations et dérogations liées à l'Ad'AP, vérifier la mise en œuvre des travaux d'accessibilité, conduire des actions pédagogiques vers les professionnels concernés (animation "se mettre dans « la peau » des personnes empêchées sur des parcours identifiés").

2 – Organiser des actions de sensibilisation sur les différences et la citoyenneté

La Ville souhaite accompagner le changement de regard et de pratiques des citoyens non concernés par ces différences. Elle mobilisera pour cela des moyens pour :

- Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation à toutes les formes de discriminations. À travers la Semaine de la Diversité (dont l'objectif est de sensibiliser à toutes les formes de discriminations aux côtés de 40 associations bayonnaises, mais aussi en organisant Duo Day et l'opération « Ensemble, on gr'Handi ! » et des conférences sur le thème de la laïcité et les valeurs de la République.

- Soutenir les initiatives associatives promouvant l'inclusion de toutes et tous dans la cité et développer des propositions sportives, culturelles et de loisirs adaptées.

- Contribuer à l'élaboration du schéma directeur des espaces publics pour favoriser l'inclusion à travers les aménagements urbains (*Lien Fiche Action 28 Faire évoluer les espaces publics pour favoriser le bien-vivre*).

- Promouvoir les initiatives citoyennes porteuses de messages sur les différences et la citoyenneté et les faire intervenir auprès de scolaires.

- Soutenir financièrement les projets scolaires engagés dans la lutte contre les discriminations et l'ouverture culturelle vers l'« autre ».

- Organiser des voyages mémoriels pour les jeunes.

Coûts €

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 3 814 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Part de l'Ad'AP réalisé
- Part du PAV réalisé
- Nombre d'actions d'animations réalisées par la Ville ou ses partenaires (établissements scolaires, associations)
- Nombre de subventions accordées aux associations promouvant l'inclusion des personnes en situation de handicap, la lutte contre toutes formes de discriminations, le principe de laïcité et les valeurs de la République

D'IMPACT :

En cours de définition



3.4 – Encourager et accompagner les transformations collectives



RENFORCER LA PARTICIPATION ET LE POUVOIR D'AGIR DES CITOYENS DANS L'ÉVOLUTION DE LA VILLE

Ambition

Objectifs stratégiques

Donner aux citoyens un pouvoir d'agir et d'accélérer les transformations écologique et solidaire.

Revitaliser la démocratie locale par une citoyenneté active.

Permettre aux citoyens de prendre part au processus de décision.

Mieux répondre aux attentes des citoyens en tenant compte de leur expertise d'usage.

Objectifs opérationnels

Etablir une feuille de route du dialogue citoyen.

Organiser des concertations.

Varié les outils de participation citoyenne utilisés et les adapter aux objectifs recherchés.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage, de la Biodiversité et des Transitions

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Citoyens, associations, etc.

Éléments DE CONTEXTE

Il est plus que jamais important de réinterroger la société pour évoluer vers un monde plus durable. La transition écologique et solidaire ne peut se faire qu'avec la force du collectif et le changement des pratiques du plus grand nombre. La participation des citoyens est donc primordiale car elle permet de prendre conscience de la nécessité d'évoluer et l'action citoyenne est souvent accélératrice des transitions.

La Ville de Bayonne a mis en place plusieurs dispositifs pour faire vivre la participation citoyenne et donner du pouvoir d'agir aux habitants : Budget Participatif, Conseils de

quartiers, Écho de la Cité, les élus à votre écoute, L'Atelier citoyen, concertations ponctuelles, Commissions extra-municipales etc. Pour poursuivre et amplifier cette dynamique et donner davantage de lisibilité à la politique de dialogue citoyen de la Ville de Bayonne, il serait opportun d'articuler davantage entre eux les outils existants, ainsi que d'en expérimenter de nouveaux.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

La Communauté Pays Basque place les citoyens au cœur de ses politiques publiques. Elle a organisé une concertation pour l'élaboration de ses politiques publiques et schémas stratégiques afin de permettre à tous les habitants d'exprimer leurs opinions et de faire partager leurs idées. Le Plan de Mobilité Pays Basque dans son axe 3 « Axe entraînement : faire pour et avec les usagers » évoque l'encouragement des initiatives citoyennes, et notamment la mise en œuvre d'un budget participatif.

Descriptif DE L'ACTION

1 — Poursuivre et amplifier la dynamique de participation citoyenne existante

La Ville de Bayonne a mis en place différents dispositifs de concertation, qu'elle entend continuer à animer et à faire vivre de manière dynamique.

À cet effet, elle vient d'installer le second Conseil de quartiers. Les conseillers, dont le mandat de 2 ans s'étalera jusque fin 2025, ont pour mission de poursuivre la mise en œuvre des actions initiées par le premier Conseil de quartiers.

La Ville, qui termine actuellement la réalisation des projets lauréats de la 2^e édition du Budget Participatif, s'apprête à lancer sa 3^e édition courant 2024. La démarche sera dotée, comme en 2022, d'un budget de 300 000 € pour réaliser des projets qui s'inscrivent dans la transition écologique et solidaire. La Ville étudiera la possibilité d'établir un partenariat avec des acteurs du territoire (tels que bailleurs sociaux, Syndicat des Mobilités), pour élargir la capacité à agir des citoyens et mutualiser les moyens.

Enfin, la Ville poursuivra l'organisation de concertations thématiques, en s'appuyant sur des ateliers en présentiel complétés par la plateforme numérique L'Atelier Citoyen. Les « petits » projets d'aménagement touchant au quotidien des habitants pourront faire l'objet de « micro-concertations » afin de s'appuyer sur l'expertise d'usage des citoyens.

2 — Structurer et planifier les démarches de concertation municipales à travers l'élaboration d'une feuille de route dédiée

La réalisation d'une feuille de route suppose d'identifier les thématiques ou projets sur lesquels la Ville souhaite impliquer les citoyens et définir ses attendus en matière de concertation.

Ainsi, la Ville peut inviter les citoyens à réfléchir, collaborer et contribuer à la fabrique de la ville de demain, sur des thématiques variées, afin de recueillir leurs idées, envisager des solutions et des orientations, qui, par la suite pourront donner lieu à des projets plus précis (exemple de thématiques en lien avec l'avenir de la ville sur lesquelles le débat pourrait être ouvert : évolution des modes de vie, place des enfants dans l'espace public, vieillissement de la population, l'eau dans la ville, etc.).

La Ville peut également enrichir un projet stratégique (type schéma directeur) ou opérationnel (comme l'aménagement d'une place) avec l'expertise d'usage citoyenne. Pour ce faire, il est nécessaire de définir la matière à débat et de réaliser un « mandat de participation citoyenne », dont le rôle est de donner les règles du débat (attendus, questions à débattre, calendrier, modalités de la participation et retour vers le citoyen), afin de faciliter l'engagement citoyen et de rendre la concertation efficiente.

Des outils de concertation variés seront mobilisés en fonction des attendus de la concertation et du public cible (panel citoyen, convention citoyenne, ateliers citoyens, évaluation participative, world, café, etc.). Il s'agit d'adapter l'accès aux concertations pour les citoyens concernés et de favoriser un renouvellement des participants. En s'adressant à des publics variés, les outils de concertation contribuent à créer de l'implication citoyenne.

3 — Créer une gouvernance du dialogue citoyen

Il ressort la nécessité de créer une coordination globale du dialogue citoyen pour mieux planifier la démarche d'ensemble et assurer sa coordination. À cet effet, la mise en place d'un comité de pilotage dédié à cette question serait un véritable atout. Il permettrait de partager les retours d'expérience, mais également le choix des sujets à concerter et définir les outils adaptés. Il favoriserait également le développement de la culture commune de la concertation entre les agents et les élus. À cet effet, des actions de formation, ou form'actions pourraient être mises en œuvre.

Enfin, il serait tout à fait opportun de mutualiser certains outils de concertation avec le CCAS, comme une plateforme numérique commune Ville-CCAS.

Coûts €

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 900 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre de concertations organisées
- Adoption d'une feuille de route du dialogue citoyen

D'IMPACT :

- Évolution du nombre de citoyens participant à des démarches de concertation



3.4 – Encourager et accompagner les transformations collectives



ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE MODE DE VIE ET DE CONSOMMATION

Ambition

Objectifs stratégiques

Réduire de 16% la consommation d'énergie finale d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 50% d'ici à 2050. Pour 2030, l'objectif de réduction des consommations énergétiques est principalement porté par le secteur des transports (-18%) et le résidentiel (-17%).

Réduire de 18% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 56% d'ici à 2050, avec un objectif de réduction des émissions de GES d'origine énergétique de 25% d'ici à 2030 et de 75% d'ici à 2050.

Maintenir et développer la capacité de séquestration du carbone des prairies et forêts pour capter 35% des émissions résiduelles de GES d'ici à 2030 et 100% d'ici à 2050.

Porter à 33% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie d'ici à 2030, et couvrir 100% des besoins énergétiques d'ici à 2050.

Faire des associations des ambassadrices de la transition écologique et solidaire de Bayonne.

Impulser et entretenir une dynamique citoyenne autour de la transition écologique et solidaire.

Accompagner les enfants et les jeunes générations dans la transition écologique et solidaire.

Objectifs opérationnels

Organiser plusieurs événements / rendez-vous pour accompagner les associations.

Créer un réseau de transmission des savoirs pour les citoyens.

Proposer des parcours pédagogiques liés à la TES pour les scolaires.

Développer des projets avec les éco-délégués.



» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

DGA Jeunesse Education
Culture Sport et Solidarités

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Associations
CPIE Littoral Basque
(animateur défis Déclics),
Éducation Nationale,
écoles, collèges, lycées

Éléments DE CONTEXTE

La collectivité a un rôle important dans l'accompagnement de la transformation collective, par le biais de la transmission des savoirs et l'animation de dynamiques collectives. Elle doit favoriser les messages de pair-à-pair, en associant à la dynamique toutes les typologies d'acteurs. Trois cibles sont visées par cette action : le monde associatif, les citoyens et les jeunes.

Vecteur de dynamique citoyenne et de cohésion sociale, le milieu associatif se situe à l'interface entre la collectivité et la société civile, et y joue un rôle de pivot et d'entraînement décisif pour la transformation des regards et pratiques. Plusieurs enjeux sont à considérer :

- Les associations doivent faire leur transition écologique.
- Les associations doivent porter la transition écologique et solidaire vers le grand public et l'impliquer.
- La collectivité doit soutenir les associations qui l'aident dans cet objectif de transition écologique et solidaire.

L'accompagnement des citoyens pour les aider à s'investir à leur échelle individuelle dans la transition écologique est essentiel afin de franchir le cap de la modification des comportements individuels et collectifs du quotidien. Le rôle de la jeunesse dans l'évolution de notre société est quant à lui fréquemment souligné. Il a été mis en lumière par les actions structurantes de figures devenues aujourd'hui emblématiques de l'implication de la jeunesse sur les enjeux environnementaux. De plus en plus sensible à la protection de l'environnement, la jeunesse porte une parole forte et se mobilise pour lutter contre le changement climatique. À travers ses actions dans les écoles et la vie extra-scolaire, la Ville dispose d'un levier d'action essentiel pour accompagner les jeunes générations dans la transition écologique et solidaire, tout en veillant à ne pas véhiculer de messages trop anxiogènes.

Descriptif DE L'ACTION

1 — Animer la transition écologique et solidaire auprès des associations

Il s'agit d'animer le secteur associatif, de façon à encourager les acteurs à devenir porteurs et acteurs du changement pour la transition écologique et solidaire. Cela passe par des temps de rencontres et d'échanges, notamment de pair-à-pair entre associations, des actions de valorisation de l'engagement associatif, etc.

Cette animation peut prendre des formes variées :

- **Temps d'information et de formation :**

- Intégrer la problématique de la transition écologique et solidaire dans la programmation « Bayonne Asso » (centre de ressources et d'appui à la vie associative de la Maison des associations, qui propose 16 séances de formation et d'information entre octobre et juin pour accompagner les dirigeants et les bénévoles des associations sur les sujets qui les concernent). Une soirée spéciale d'information sera dédiée à la thématique « transition écologique et solidaire », début 2024.

- Mettre en valeur la thématique de la transition écologique et solidaire lors du Forum des associations bayonnaises de septembre 2025 (par exemple à travers des conférences).

- **Temps d'accompagnement au changement :**

- Conditionner l'attribution des subventions aux associations à la mise en place d'actions en faveur de la transition écologique et solidaire dans le cadre de la démarche de critérisation des aides et animer la démarche.

- Valoriser dans le plan de communication 2024 les associations qui s'engagent et agissent en faveur de la transition écologique et solidaire.

- Mettre en place un outil en ligne type «Market place » en 2025 pour développer la mutualisation des ressources (matériels, véhicules, locaux, réemploi des matériels...).

- Proposer une charte des bonnes pratiques à l'occasion du Forum des associations de 2025, pour aider à repenser les fonctionnements des associations, vers plus d'éco-responsabilité : mobilité durable, réduction des déchets, préservation des ressources (eau et énergies), achats responsables, égalité, accessibilité, solidarité, alimentation...).

Lien avec la Fiche Action 27 Réduire l'impact des événements en matière de TES

2 – Soutenir et organiser la création d'un réseau de transmission des savoirs entre citoyens

Un programme annuel d'animations vers les habitants sera organisé pour favoriser les témoignages des pairs, sous une forme ludique et positive. Il pourra donner lieu à la création d'un véritable réseau de transmission des savoirs et savoir-faire sur les différentes thématiques de la transition écologique tels que jardiner, cuisiner, coudre ou encore bricoler. Ce réseau pourra s'appuyer sur les associations et peñas existantes pour relayer les messages et dynamiser le changement à toutes les échelles.

Les animations pourront se présenter sous la forme de "défis déclics" tels que conçus par l'ADEME. Il s'agit d'aider les citoyens à modifier leurs comportements individuels et collectifs du quotidien, en adaptant leurs pratiques grâce à des accompagnements et des conseils. Ces défis, concrets et ludiques, concernent différents domaines: Zéro Déchet, Alimentation positive, Biodiversité dans ma ville, Citoyens en transition....

Lien avec la Fiche Action 26 Développer un système alimentaire local de qualité

3 – Impliquer les jeunes générations aux enjeux de la transition écologique et solidaire

Il est essentiel que la Ville puisse accompagner sa jeunesse dans la transition écologique et solidaire. Elle s'engage ainsi à :

- Mettre en place le schéma directeur de la Petite enfance, poursuivre le schéma Enfance et les dispositifs Jeunesse dans le cadre de la convention territoriale globale.
- Proposer des parcours pédagogiques sur la transition écologique et solidaire.
- Développer le dispositif des éco-délégués en partenariat avec les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) et les associer à des projets de la Ville.
- Encourager les établissements scolaires à s'inscrire dans des démarches d'éco-responsabilité (exemples : « mon école en transition », label E3D).

Lien avec l'action 14 "Perméabiliser et végétaliser la ville pour la rafraîchir et préserver le cycle naturel de l'eau", qui vise notamment à réaménager des cours d'école pour qu'elles soient plus inclusives, perméables et végétalisées initiées par le premier Conseil de quartiers.

Coûts €

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 10 k€.

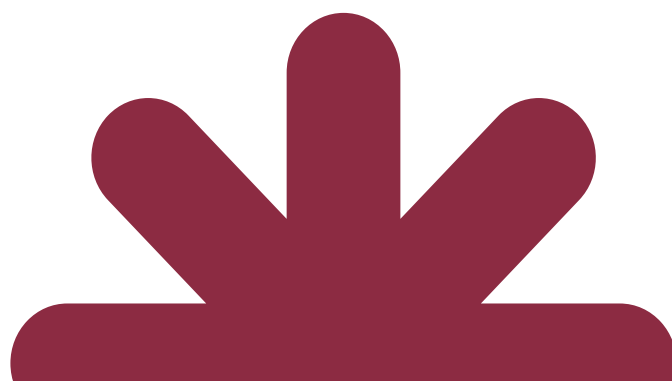
Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre d'associations accompagnées
- Nombre de citoyens participant au réseau de transmission des savoirs
- Nombre de défis mis en place et de participants
- Nombre de parcours pédagogiques créés et d'enfants engagés
- Nombre de projets de la Ville impliquant des éco-délégués
- Nombre d'établissements engagés dans une démarche globale de TES

D'IMPACT :

(Non disponibles)





3.5 – Accélérer la transition vers une alimentation plus durable



DÉVELOPPER UN SYSTÈME ALIMENTAIRE LOCAL DE QUALITÉ



Objectifs stratégiques

Réduire l'impact carbone lié à l'alimentation.

Diminuer la vulnérabilité et la dépendance aux matières premières importées en relocalisant la production et la consommation alimentaire.

Préserver la ressource en eau, les sols et les paysages.

Agir sur la santé des habitants en donnant accès au plus grand nombre à une alimentation de qualité.

Objectifs opérationnels

Maintenir le taux de 66% de produits bio dans la restauration scolaire ainsi que leur accessibilité.

Augmenter la part de produits locaux dans les produits bio ou de qualité à 60% d'ici à 2026 et à 75% d'ici à 2030 dans la restauration scolaire.

Passer à 2 repas végétariens hebdomadaires dans la restauration scolaire dès 2026.

Réduire le gaspillage alimentaire.

Augmenter l'autoproduction alimentaire (jardins et vergers privés, jardins et vergers partagés sur l'espace public).

Maintenir et développer les activités maraîchères sur la ville et préserver les espaces agricoles.

Déployer massivement les composteurs collectifs.

Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage,
de la Biodiversité et
des Transitions

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

CCAS, CAPB, Bil Ta Garbi,
CBE du Seignanx,
SCIC LégumePro,
Office du Commerce
et de l'Artisanat,
Office du Tourisme, etc.

Éléments DE CONTEXTE

Le Pays basque demeure un territoire agricole, constitué de nombreuses exploitations familiales, au sein duquel la chambre d'agriculture alternative Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG) contribue au développement d'une agriculture paysanne et durable ainsi qu'à la préservation du patrimoine rural et paysan. Le Pays basque a une très faible capacité d'approvisionnement pour les fruits, les légumes ou encore les céréales. La production de fruits et légumes est par exemple 16 fois inférieure à la consommation potentielle. L'autonomie de l'aire urbaine de Bayonne est de 1,9% en céréales, 1,1% en fruits, 3,1% en légumes. Même pour les produits dont la capacité d'approvisionnement théorique est importante (> 40-50%, pour la viande bovine, les produits laitiers, le poisson), le degré d'autonomie alimentaire reste assez faible, en raison de l'organisation des filières à l'échelle nationale, voire internationale. Ceci étant, en envisageant un approvisionnement de proximité hors du Pays Basque (département Pyrénées-Atlantiques, Landes ou encore Pays basque sud), il serait possible d'améliorer cette capacité d'approvisionnement. L'enjeu est donc d'améliorer le lien de la fourche à la fourchette, des producteurs aux consommateurs et de la capacité à produire (y compris en autoproduction) et rééquilibrer les productions pour améliorer la capacité du territoire à nourrir ses habitants.

Au Pays Basque, les dépenses alimentaires se concentrent à hauteur de 62% dans les grandes et moyennes surfaces. Comme dans l'ensemble de l'Hexagone, les ménages basques ont profondément modifié leur panier alimentaire. Ils y consacrent actuellement

environ 20% de leur budget contre 40% en 1960. Actuellement, la part du local dans la totalité des produits agricoles consommés (bruts, élaborés, transformés ou cuisinés) par les habitants du territoire, reste marginale.

Territoire reconnu « bio-engagé », la Ville de Bayonne dépasse aujourd'hui l'obligation réglementaire fixée par la loi Egalim depuis le 1^{er} janvier 2022 portant à 50% la part de produits durables dans la restauration collective. La collectivité doit aujourd'hui maintenir ses performances et poursuivre le travail partenarial entamé pour consolider à la fois l'offre (avec les producteurs partenaires) et la demande (auprès des familles et usagers de la restauration collective) de produits alimentaires locaux et durables.

Au côté de la collectivité, les acteurs privés, du producteur au citoyen-consommateur, ont un rôle-clé à jouer pour la transition agro-alimentaire. Le consommateur, en modifiant ses comportements alimentaires et ses pratiques d'achat ; le producteur, en développant des modes de production plus responsables. C'est l'ensemble du système agro-alimentaire qu'il convient de transformer.

² Le « degré d'autonomie alimentaire » est évalué à travers la part en % de la production agricole locale (exprimée en euros) dans la totalité des produits agricoles incorporés dans les différents produits alimentaires consommés localement sur une année.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque fixe les objectifs suivants :

- Objectif 1 : Améliorer la connaissance des mutations des comportements alimentaires et des pratiques d'achat pour mieux anticiper, influencer sur ces comportements et rapprocher producteurs et consommateurs
- Objectif 4 : Regrouper la commande publique et l'adapter aux capacités de réponse locale pour renforcer l'approvisionnement local dans les services de restauration collective et structurer les filières
- Objectif 5 : Intégrer l'alimentation dans un projet global de santé / environnement pour renforcer l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé et à la pratique de l'activité physique et sportive.

À travers son PAT, la CAPB entend accompagner les agriculteurs dans leur démarche de transition, par exemple avec des appels à projets innovation autour de 3 thématiques : fermes innovantes et pratiques agroécologiques, nouveaux produits, circuits courts. La CAPB porte également une étude d'opportunité pour une plateforme logistique dédiée aux circuits courts.

Le principe de mise en œuvre du PAT en articulation avec le Plan Climat est inscrit dans ce dernier (Action 5.1 du PCAET).

Descriptif DE L'ACTION

1 — Poursuivre la démarche engagée autour de l'alimentation durable en restauration collective

• Pour les scolaires

Bayonne atteint de bons résultats en matière d'approvisionnement bio et local pour sa restauration scolaire avec 66% de produits bio servis dans les écoles en valeur financière, et dont 52% sont locaux. L'objectif est désormais de maintenir et d'améliorer ce niveau de qualité, tout en restant accessible financièrement aux familles. La Ville agira sur les pistes suivantes, en poursuivant sa coopération avec ses partenaires :

- Maintenir la part de produits alimentaires bio en valeur financière
- Augmenter la part du local dans les produits bio
- Servir 2 repas végétariens hebdomadaires à partir de 2026
- Augmenter la part du fait maison lors des repas végétariens
- Poursuivre la diversification des produits proposés et les apports en protéines végétales.

Par ailleurs, la Ville s'engage à substituer les barquettes plastiques par des barquettes réutilisables (ou à défaut compostables) dans la restauration scolaire au plus tard en 2025.

Lien avec la Fiche Action 4 Réduire les consommations de biens et matériaux de la Ville et mieux les valoriser.

• Pour les seniors

La Ville souhaite faire progresser la part de produits frais, locaux et du fait maison réalisés dans la cuisine mutualisée pour les seniors en établissement (420 repas/jour environ).

• Pour les publics fragiles

De même que pour les seniors, l'approvisionnement en produits frais et locaux sera développé pour la distribution alimentaire et l'épicerie socio-éducative. Des ateliers cuisine pour faire des conserves seront proposés.

• Pour les agents municipaux

Les agents seront informés et sensibilisés aux enjeux d'une alimentation durable. Les repas servis au Centre Technique Municipal sont les mêmes que dans les écoles, avec des objectifs identiques : des produits de qualité qui restent accessibles financièrement.

• Lors des occasions diverses

L'ensemble des buffets et repas organisés par la Ville ou par ses partenaires lors de diverses occasions (réceptions, repas des fêtes, de fin d'année, etc) devront être en adéquation avec les objectifs énoncés ci-avant et intégrer des enjeux de qualité, de local et de diversification alimentaire.

Lien avec la Fiche Action 27 Réduire l'impact des événements bayonnais en matière de transition écologique et solidaire.

• Soutien au développement des outils de transformation

Afin d'agir sur la transformation du système alimentaire, la Ville continuera à soutenir la mise en place des outils de transformation nécessaires. Ainsi, la SCIC LégumePro s'implantera sur Bayonne. La légumerie sera agrandie, et s'y adosseront une conserverie et un espace de surgélation afin d'absorber le surplus de production des maraîchers pour le proposer dans la restauration scolaire en période creuse. Il s'agit d'un vrai outil de développement territorial en matière d'alimentation durable pour le Pays Basque, qui contribue activement à la structuration des filières locales et durables.

• Lutte contre le gaspillage alimentaire

Réduire le gaspillage alimentaire est une priorité. La Ville souhaite réaliser à cet effet, en lien avec Bil Ta Garbi, des diagnostics dans les écoles afin d'identifier et mettre en place les actions nécessaires pour réduire la quantité des aliments jetés.

Il conviendra d'étendre la lutte contre le gaspillage alimentaire à tous les niveaux d'action de la Ville. Des expériences déjà mises en place par le CCAS, la MVC Bayonne Centre-Ville, l'Espace Socio-Culturel Municipal, telles que des ateliers cuisine anti-gaspillage (réalisation de conserves) ou avec un chef cuisinier, le partage des savoirs et des savoir-faire... pourront être reproduits à une autre échelle pour toucher un plus large public (étudiants, Générations Juniors et Générations Seniors, jours de marché...).

Lien avec la Fiche Action 25 Accompagner les changements de modes de vie et de consommation.

2 — Accompagner le changement des habitudes alimentaires vers un « mieux manger » et « mieux produire »

Favoriser une alimentation locale, durable et de qualité nécessite d'actionner un second levier, en plus du développement local des circuits de qualité. Il s'agit du changement des habitudes alimentaires.

• Dans le cadre de la restauration scolaire

Le rôle de la restauration scolaire comme levier pour fonder une transformation en profondeur des pratiques de consommation est essentiel et doit être nécessairement accompagné d'un projet pédagogique.

Les objectifs du projet pédagogique bayonnais sont définis en lien étroit avec le Comité du Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx et les SCIC Eole et Légume Pro, en fonction de trois catégories de public :

- les convives (scolaires, portage à domicile)

Objectif : les informer sur les enjeux d'une alimentation relocalisée et durable

- les acteurs du circuit de production et de consommation des produits locaux (acteurs éducatifs, élus, agents de cantines...)

Objectif : accompagner et faciliter l'intégration de produits locaux en restauration collective

- les consommateurs et citoyens (parents, associations, grand public...),

Objectif : favoriser un changement de comportements pour renforcer un « mieux manger », « mieux produire ».

Pour assurer l'amélioration continue de l'alimentation des écoliers, il est essentiel que l'ensemble de la chaîne de l'amont à l'aval soit formé et mobilisé.

En complément des différents temps de formation des personnels municipaux et de la sensibilisation des enfants (rencontre producteurs-enfants, repas 100% bio une fois par période, visite à la ferme, etc), la Ville envisage de renforcer l'accompagnement des agents de cantine et animateurs municipaux qui travaillent aux côtés des écoliers pour lever certains freins et mieux assurer la continuité de la démarche jusqu'à l'enfant au quotidien (« passer les plats et les messages »).

Ceci permettra notamment de réduire le gaspillage alimentaire et outillera davantage les agents pour le changement des habitudes alimentaires (produits locaux, menus végétariens faits maison...), parfois véritables défis en termes d'éducation alimentaire.

• À destination du grand public

Il s'agit de déployer un programme « grand public » d'éducation à l'alimentation. L'accompagnement du changement des habitudes alimentaires peut prendre différentes formes :

- Sensibiliser aux enjeux de l'alimentation durable (produits bio, locaux, de saison, alimentation faible en carbone) : mise en valeur des produits bio et locaux lors de la création d'événements ou de marchés, valorisation dans les halles et les marchés des produits locaux et de saison (indication visible ?).

- Inciter à la production citoyenne et sensibiliser à cuisiner durablement : proposition de fiches recettes avec les produits de saison, information des consommateurs du bilan carbone des produits « non locaux » et sensibilisation à une alimentation moins carbonée, meilleure pour le climat, mise en place des ateliers de cuisine « produits locaux et de saison » ainsi que des recettes à base de protéines végétales autour ou dans les Halles, avec des chefs bayonnais.

- Favoriser la transmission des savoirs par la création d'un réseau de jardiniers : la pérennisation des jardins partagés passe par la nécessité de former les jardiniers à l'agroécologie, à favoriser la transmission des savoirs, l'entraide, et la mutualisation de matériel nécessaire au jardinage, l'échange de plants, etc. Des ateliers de cuisine grand public, avec des chefs, pour (re)initier à la cuisine avec des produits locaux, de saison, etc pourront être organisés.

Lien avec la fiche action 25 ~~Accompagner les changements de modes de vie et de consommation~~

- Massifier le système de compostage collectif dans la ville et faire des déchets verts une ressource pour les sols : à travers l'utilisation du compost mais également à travers le broyat issu des déchets verts privés. En effet, en plus de réduire les apports en déchetteries, le compost et le broyat permettent d'enrichir les sols. Il serait intéressant de faciliter l'accès aux broyeur de végétaux pour les particuliers.

3 — Définir et mettre en place un Plan « Ville Nourricière » pour reconnecter les habitants à la terre et à ses produits

Différentes pistes sont envisagées:

- Créer des espaces nourriciers (vergers, paysages comestibles, jardins partagés et familiaux, ferme urbaine...) sur l'espace public.
- Inciter les acteurs privés à créer des espaces nourriciers sur leurs parcelles.
- Conforter les productions agricoles existantes.
- Identifier les opportunités foncières pour installer de nouveaux agriculteurs et favoriser la diversification des productions.
- Soutenir les projets agro-alimentaires émanant d'initiatives citoyennes et collectives
- Soutenir les projets qui facilitent l'accès à des produits bio et locaux : Drive fermier, marchés de quartier, supermarché coopératif Otsokop, AMAP, magasin de producteurs...
- Déployer des actions de sensibilisation et d'accompagnement des habitants vers une alimentation saine, locale et durable : cartographie des producteurs, rubrique "Je mange local" dans le magazine communal, valorisation des produits locaux/bio lors des événements, organisation d'ateliers cuisine avec des chefs bayonnais, organisation d'échanges de plants et de cours de potager permacole.

Coûts €

La mise en œuvre de cette action est réalisée à budget constant.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Taux de produits bios / locaux / fait-maison dans la restauration scolaire
- Part des produits locaux dans les produits bio en valeur financière dans la restauration scolaire
- Nombre de repas végétariens hebdomadaires.
- Nombre d'événements de lutte contre le gaspillage organisés.
- Nombre de composteurs installés

D'IMPACT :

- Poids des déchets alimentaires dans la restauration collective
- Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire communal
- Surface d'espaces publics nourriciers (jardins partagés et familiaux, vergers) sur le territoire communal



3.6 – Intégrer la transition écologique dans l'évènementiel et les loisirs, les politiques sportives et culturelles



RÉDUIRE L'IMPACT DES ÉVÈNEMENTS BAYONNAIS EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Objectifs stratégiques

Réduire de 16% la consommation d'énergie finale d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 50% d'ici à 2050. Pour 2030, l'objectif de réduction des consommations énergétiques est principalement porté par le secteur des transports (-18%) et le résidentiel (-17%).

Réduire de 18% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 56% d'ici à 2050, avec un objectif de réduction des émissions de GES d'origine énergétique de 25% d'ici à 2030 et de 75% d'ici à 2050.

Réduire les externalités négatives des évènements (sans réduire l'esprit de la fête).

Intégrer les enjeux de la transition écologique et solidaire dans les politiques sportives et culturelles.

Objectifs opérationnels

Finaliser et appliquer la charte des manifestations écoresponsables pour l'ensemble des évènements festifs, culturels et sportifs dès 2024.

S'appuyer sur les associations, peñas en tant que vectrices du changement pour faire de la transition écologique et solidaire un projet de société fédérateur et concret.

Organiser une opération annuelle de promotion des évènements écoresponsables.

Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction de
l'Évènementiel

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Associations, Peñas,
Office du Tourisme,
Office du Commerce,
SMPBA, Bil Ta Garbi

Éléments DE CONTEXTE

La fête et la convivialité sont deux traits de caractère de Bayonne à préserver. Cependant, les événements festifs, culturels et sportifs organisés ou soutenus par la Ville ont des impacts socio-environnementaux importants, sur lesquels il convient d'agir.

Le milieu associatif, vecteur de dynamique citoyenne et de cohésion sociale, se situe à l'interface entre la collectivité et la société civile, et y joue un rôle de pivot et d'entraînement décisif pour la transformation des regards et pratiques.

La crise écologique et énergétique actuelle donne une fenêtre d'opportunité pour réunir les acteurs et repenser globalement les dispositifs, dans une perspective de sobriété énergétique et de réduction de consommations de ressources.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Les enjeux écologiques et sociaux liés à l'organisation d'évènements se trouvent au cœur de nombreux documents supra-communaux, en particulier :

- Le Plan Climat, notamment dans son axe 1 « S'adapter au changement climatique en préservant le territoire, ses habitants, ses ressources naturelles, ses activités », axe 4 « Bouger en changeant les pratiques pour des bénéfiques « santé » », axe 5 « Favoriser les pratiques alimentaires et les modes de production agricole soutenables » et le Plan Alimentaire Territorial, axe 6 « Produire et consommer autrement en préservant les ressources, prévenir et valoriser les déchets ».
- Le Plan de Mobilité Pays Basque-Adour.

Descriptif DE L'ACTION

L'action est structurée en deux volets :

1 — Intégrer la transition écologique et solidaire au cœur de l'événementiel bayonnais

La Ville de Bayonne organise 80% de ses animations en régie. Elle est ainsi en capacité d'agir afin de réduire fortement les externalités environnementales négatives de ses événements.

Un certain nombre de mesures très concrètes seront très rapidement conduites, telles que :

- Mutualiser le matériel scénique.
- Grouper les dates événementielles.
- Faciliter l'accès des événements avec des modes doux (renforcer les parkings vélo au pied des équipements culturels).
- Mieux répartir les décorations lumineuses en période de Noël sur le territoire communal.
- Étendre le broyage des sapins de Noël des particuliers à tous les quartiers de la ville.

Ces mesures seront complétées par les suivantes :

- Finaliser et animer la charte des manifestations sportives écoresponsables en partenariat avec les clubs sportifs bayonnais.

- Adapter et étendre la charte à l'ensemble des événements de loisirs, festifs et culturels.

Les mesures concrètes à intégrer dans les événements et les modalités de leur application par les organisateurs publics et privés y seront détaillées : réduction et valorisation des déchets (ex : recyclage des décors, compostage des bio déchets), utilisation responsable de l'eau, de l'énergie, alimentation locale, bio et végétarienne et réduction du gaspillage alimentaire, place de la culture locale (Olentzero, le carnaval), mobilité (des sportifs et artistes, du public et des transports d'œuvres), prévention des nuisances sonores, partenaires et prestataires écoresponsables (ex : attribuer des meilleurs emplacements aux food-trucks qui proposent des produits locaux et biologiques), sensibilisation des participants, inclusion, égalité, lutte contre les discriminations, solidarité, communication (ex : communication responsable et limitation de la communication hors les murs sur les grands événements de type Foire au Jambon et Fêtes de Bayonne pour éviter foules et débordements). Une évaluation de l'impact environnemental devra être régulièrement réalisée, en y associant les acteurs concernés.

- Poursuivre le travail engagé autour des grands événements bayonnais pour réduire les nuisances et impacts environnementaux (Foire au Jambon et Fêtes de Bayonne).

- Amplifier la collaboration avec les écoles, les associations, les citoyens afin de les impliquer dans la co-organisation des événements (exemple: chars associatifs).

- Réaliser le bilan carbone de l'événementiel bayonnais.

2 — Faire de la pratique sportive et culturelle un vecteur du changement et un exemple pour l'inclusion, la cohésion sociale et la transition écologique

Au-delà des événements ponctuels, la pratique quotidienne de sports, d'arts ou de loisirs est l'occasion de faire autrement, plus sobrement et durablement, sans renier sur la qualité ou le plaisir. La culture et le sport, qui permettent de dépasser les cloisonnements sociaux et clivages politiques, sont des supports essentiels pour faire de la transition écologique un projet de société fédérateur et concret.

• Intégrer les enjeux de la transition écologique et solidaire dans les politiques culturelles et sportives

- Soutenir le développement du sport pour tous les publics (personnes atteintes de handicap, seniors, développer la pratique féminine) et sensibiliser les publics.
- S'appuyer sur le média culturel pour sensibiliser les habitants aux enjeux écologiques et sociaux contemporains (choix des programmations liées à la transition écologique et solidaire et à l'inclusion, soutien aux artistes développant des pratiques sensibles aux impacts environnementaux, réflexion sur le nombre d'impressions papiers).
- Privilégier des techniques respectueuses de l'environnement sur les volets production et programmation (arts visuels et spectacle vivant) : orientation des expositions du Didam vers des scénographies plus respectueuses de l'environnement : choix de matériaux recyclables ou à faibles impacts environnementaux, choix de peintures écologiques, etc.

Coûts

La mise en œuvre de cette action est réalisée à budget constant.

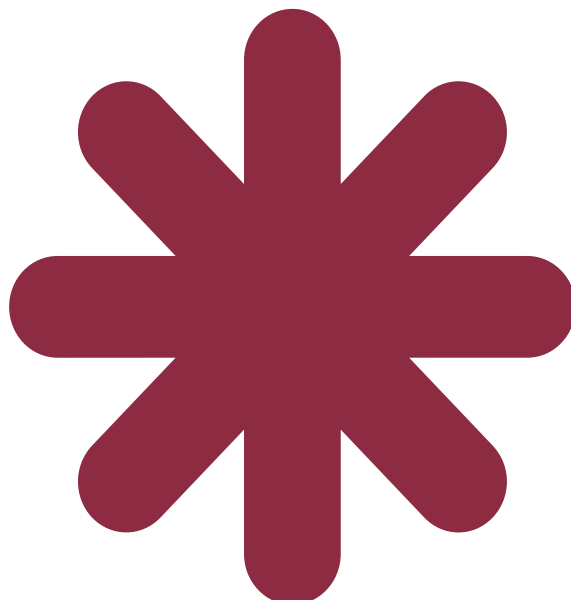
Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Finalisation de la charte des manifestations écoresponsable

D'IMPACT :

- Évolution du volume de déchets produits lors des événements
- Évolution du volume d'eau potable utilisée pour le nettoyage de la voirie suite à des événements
- Évolution des émissions de GES liées aux événements





3.7 – Favoriser le bien-vivre et l'épanouissement de tous les habitants



FAIRE ÉVOLUER LES ESPACES PUBLICS POUR FAVORISER LE BIEN-VIVRE



Ambition

Objectifs stratégiques

L'espace public constitue un levier indispensable pour adapter les territoires urbains au dérèglement climatique et en atténuer les effets. L'espace public doit pour cela se faire plus perméable, plus confortable, moins fragmenté, plus évolutif, plus robuste dans ses aménagements, laisser davantage de place aux éléments de nature en garantissant les conditions de leur bon développement, s'adapter à des besoins qui évoluent (pratiques urbaines, vieillissement de la population, mobilités actives...).

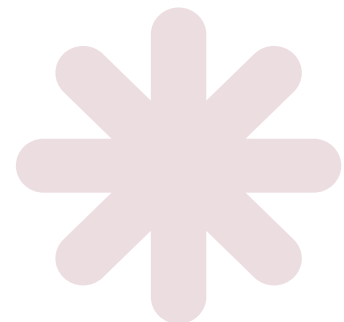
Par ailleurs, l'espace public est porteur d'attentes sociales fortes, et constitue par nature le lieu du vivre ensemble. Il doit en cela se faire plus inclusif, plus accueillant. Il doit aussi pouvoir être pleinement mis au service des politiques urbaines, culturelles, sportives, festives et commerciales de la Ville.

La livraison des aménagements du Trambus en 2019 a donné le coup d'envoi d'une grande reconquête des espaces publics à Bayonne. L'arrivée d'un service de mobilité performant a permis d'envisager autrement le partage et l'appropriation de l'espace public. Le programme de requalification des espaces est conséquent. L'année 2024 doit permettre la refonte d'un document cadre pour intégrer et orchestrer l'ensemble des enjeux auxquels la Ville doit faire face : transition écologique, partage de l'espace, qualité du vivre ensemble, valorisation du patrimoine architectural urbain et paysager, soutien des dynamiques commerciales, gestion pacifiée des flux de déplacements...

Objectifs opérationnels

Adopter un document « schéma directeur de l'espace public ».

Engager une vaste concertation sur le plan d'actions de transformation de l'espace public. Assurer les liens et la cohérence avec d'autres documents cadres ou d'autres initiatives en en proposant une transcription coordonnée : charte de l'arbre, PLU, Plan Vélo, PAVE, parcours de découverte...



» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage,
de la Biodiversité et
des Transitions

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

À préciser

Éléments DE CONTEXTE

La Ville de Bayonne engage depuis plusieurs années un effort conséquent pour l'aménagement de son patrimoine et notamment de ses espaces publics. Une impulsion générale a été lancée conciliant enjeux urbains et paysagers, impératifs pour le climat, diversité des usages, convivialité et inclusivité, volonté de redonner la place aux mobilités actives tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Faire évoluer les espaces publics nécessite de se donner un cadre commun pour penser et élaborer les espaces de circulation et de rassemblement (places, rues, parcs...) du territoire bayonnais. L'objectif est de se doter d'une vision partagée et d'une cohérence dans les aménagements urbains pour relever les défis de demain de la transition écologique et solidaire, du bien-être et de la sécurité, de l'inclusion sociale, des mobilités, etc. C'est l'objectif du schéma directeur des espaces publics. Pour rappel, en 2014, une première

étude très détaillée et riche avait été menée en ce sens pour le centre historique.

Ce nouveau document est donc une actualisation du premier document cadre sur l'étendue du territoire bayonnais et doit poursuivre l'objectif de rééquilibrer l'espace public et permettre sa réappropriation par un certain nombre d'usages et d'usagers, en particulier les personnes à mobilité réduite, les usagers des mobilités douces... À la confluence de très nombreux domaines d'action publique, il intervient sur la nature en ville, les inégalités femmes-hommes et les discriminations, la qualité des espaces publics et le partage de l'espace. Ce schéma doit être articulé avec le plan des mobilités actives, la politique de stationnement, la trame de fraîcheur et la ville perméable.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

L'espace public est traité dans de nombreux documents supra-communaux de la Communauté Pays Basque : le Projet de territoire du pôle Côte Basque Adour, le Plan Climat, le Projet Alimentaire Territorial, le Contrat Local de Santé (CLS), le guide pratique pour l'égalité entre les femmes et les hommes (fiche N°6 sur l'espace public), le Plan des Mobilités Pays Basque-Adour.

Descriptif DE L'ACTION

L'action doit permettre de faire évoluer l'aménagement des espaces publics face à l'enjeu de la transition écologique et solidaire. Pour ce faire, la Ville prévoit de se doter d'un document cadre donnant les priorités de la Ville en matière d'aménagement des espaces publics et prenant en compte les préoccupations urbaines, climatiques, culturelles, sportives, festives, commerciales et sociales (inclure les usages de chacun...) pour aboutir à un guide de programmation d'aménagements.

1 — Se donner un cadre commun en matière de conception et d'aménagement des espaces publics

La Ville de Bayonne engage depuis plusieurs années un effort conséquent pour l'aménagement de son patrimoine et notamment de ses espaces publics. En 2014, une première étude avait déjà été menée sur le centre historique de la ville. Les nombreuses orientations qui s'en dégagent seront actualisées au regard des enjeux actuels et étendues à l'ensemble du territoire.

Une approche ouverte, favorisant les échanges avec les usagers de l'espace public, nourrira le travail des services dans ce projet (concertation avec les habitants, assistance à maîtrise d'ouvrage pour apporter un regard complémentaire extérieur, transversalité avec un comité technique composé d'un référent par direction afin que tous les enjeux soient bien pris en compte et un comité de pilotage aux compétences élargies).

Ce document d'orientations stratégiques et de planification se basera sur l'élaboration d'un diagnostic partagé et concerté des espaces publics, afin de dégager des orientations qualitatives pour transformer l'espace public en réponse aux enjeux d'adaptation au changement climatique et aux enjeux de valorisation des patrimoines urbain et paysager. Des priorités d'actions seront établies à l'issue de ce travail.

Le document apportera des réflexions complémentaires sur la ligne de mobilier et la gamme de matériaux, les enjeux de mise en lumière (choix scénographiques, diminution des consommations d'énergie, réduction de la pollution lumineuse, amélioration du confort visuel et sécurité des usagers), et un meilleur partage de l'espace entre usagers (modes de déplacement, place des enfants et des jeunes, intergénérationnel, non-généré, nature en ville, etc.).

À ce titre, une attention particulière sera portée sur la question de l'inclusivité et du genre. Une balade sensible sera organisée dès 2024 afin de décrypter les usages de l'espace public et de construire collectivement des solutions à court, moyen et long termes. À l'issue, un carnet de recommandations synthétisera les principes d'approche égalitaire des espaces publics et sera intégré dans le Schéma directeur des espaces publics.

Enfin, des actions innovantes seront proposées, telles que l'intégration d'expérimentations au sein de projets opérationnels pour être partagées voir dupliquées à l'échelle du territoire (urbanisme tactique).

Le Schéma directeur des espaces publics définira ainsi un cadre commun fixant les orientations d'aménagement des espaces publics et modes opératoires (principes de conception, charte de mobilier urbain, charte de l'arbre, prise en compte du citoyen dans les projets et aménagements...).

2 – Orientations programmatiques et priorités d'aménagements sur la période 2025/2030

Les objectifs opérationnels de cette action consistent à :

- adopter un document « Schéma directeur de l'espace public 2025/2030 »,
- engager une vaste concertation sur le plan d'actions de transformation de l'espace public,
- intégrer de nouveaux documents cadres (Plan Marche notamment),
- assurer les liens et la cohérence avec d'autres documents cadres déjà existants en en proposant une transcription coordonnée : PLU, Plan Vélo, parcours de découverte...

Des études de programmation d'aménagements plus spécifiques sur certains secteurs seront définies. Le groupe de travail fera des propositions stratégiques en matière de programmation d'aménagement à forts enjeux jusqu'en 2030. Les cours d'écoles ont d'ores et déjà été considérées au cours des premiers échanges comme des secteurs à prioriser. La place Roland-Barthes sera également intégrée dans les réflexions.

Des liens et réflexions communes vont se faire avec de nombreuses Fiches Actions notamment :

- la fiche 8, qui vise à organiser et développer les déplacements actifs et qui jouera un rôle majeur dans la réflexion,
- les fiches 14 ou 17 qui visent à perméabiliser et végétaliser la ville pour la rafraîchir et préserver la biodiversité,
- la fiche 18 « Réaliser un plan de lutte contre les pollutions et nuisances »,
- la fiche 19 sur la définition d'une stratégie « animaux en ville »
- la fiche 22 « Faire de l'égalité femmes-hommes une réalité »,
- la fiche 27 « Intégrer la transition écologique au cœur des événements bayonnais »,

Elles seront au cœur des préoccupations du groupe de travail visant à faire évoluer les espaces publics pour favoriser le bien vivre.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 60 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Mise à jour du schéma directeur des espaces publics
- Déclinaison de ses grandes orientations dans les documents cadres (référentiel mobilier urbain, plan de mobilités actives, etc.)

D'IMPACT :

- % de surfaces publiques "re-naturées"
- Linéaires de pistes cyclables
- Nombres d'aires de jeux inclusives
- Et d'autres indicateurs à définir en cours de projet



3.7 – Favoriser le bien-vivre et l'épanouissement de tous les habitants



AGIR POUR GARANTIR LA BONNE SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS

Ambition

Même si elle n'en a pas la compétence, la commune agit sur la santé des habitants via les différentes politiques publiques qu'elle porte. La Ville de Bayonne a intégré le Réseau Français des Villes Santé qui relaie auprès du gouvernement les différentes actions mises en œuvre par les villes afin qu'elles puissent être intégrées comme des relais d'actions efficaces pour améliorer la santé de tous.

Par l'adoption d'un Plan Municipal de Santé, la Ville de Bayonne se dote d'un outil de valorisation et d'évaluation de son action en matière de santé et de l'impact des politiques publiques sur la santé des habitants.

Ce Plan Municipal de Santé permettra également de décliner, à l'échelle de la commune, les préconisations du Contrat Local de Santé piloté par la CAPB.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Mission Inclusion - Égalité
- Solidarité

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Communauté Pays Basque,
Centre hospitalier
de la Côte Basque,
ARS, CPAM,
associations

Éléments DE CONTEXTE

Même si elle n'en a pas la compétence, la commune agit sur la santé des habitants via les différentes politiques publiques qu'elle porte. La Ville de Bayonne a intégré le Réseau Français des Villes Santé qui relaie auprès du gouvernement les différentes actions mises en œuvre par les villes afin qu'elles puissent être intégrées comme des relais d'actions efficaces pour améliorer la santé de tous.

Par l'adoption d'un Plan Municipal de Santé, la Ville de Bayonne se dote d'un outil de valorisation et d'évaluation de son action en matière de santé et de l'impact des politiques publiques sur la santé des habitants.

Ce Plan Municipal de Santé permettra également de décliner, à l'échelle de la commune, les préconisations du Contrat Local de Santé piloté par la CAPB.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

La Communauté Pays Basque s'est dotée d'un Contrat Local de Santé réunissant les différents acteurs de la santé (ARS, CPAM, Centre hospitalier de la Côte Basque, associations...) pour dégager des priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Le Plan Climat intègre aussi les enjeux de santé humaine, notamment à travers l'orientation: « Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel pour maintenir une qualité de vie favorable à la santé des humains et à leurs activités, tout en préservant la biodiversité locale dans un contexte de changement climatique ».

Descriptif DE L'ACTION

Cette action consiste à finaliser, adopter et mettre en œuvre le Plan Municipal de Santé. Ce dernier est constitué d'un certain nombre d'actions d'animation pour la santé préventive. Ce document-cadre poursuit les objectifs suivants :

1 — Promouvoir : faire connaître les actions de la Ville en matière de santé et sensibiliser les agents et les habitants pour qu'ils soient acteurs de leur santé

- Agir pour la santé des agents et le bien-être au travail.
- Favoriser l'accès à un environnement extérieur de qualité.

2 — Prévenir : développer les actions de prévention

- Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé pour tous et sur tous les quartiers.
- Favoriser l'alimentation de qualité et l'activité physique.
- Prévenir les conduites à risques et réduire les dommages.
- Favoriser une meilleure prise en charge de la santé mentale.

3 – Inclure : favoriser l'accès aux soins pour tous

- Agir pour une ville plus accessible.
- Agir pour une ville plus égalitaire.

4 – Accompagner : développer les partenariats et la mise en réseau des acteurs santé du territoire.

- Développer les partenariats avec les acteurs de la santé du territoire.
- Accompagner les démarches collectives des acteurs de santé tel que la création d'un CTPS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).

Enfin, la mise en œuvre du Plan Sport Santé et Bien-Être 2021-2025 (issu du schéma directeur des sports adopté en 2019) vise à accompagner le développement des sports loisirs, l'émergence de la prescription d'exercices physiques pour la santé, l'éducation au sport et à la santé, la structuration des offres sport-santé, et à garantir l'accessibilité (notamment financière) à ces activités.

Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 105 k€.

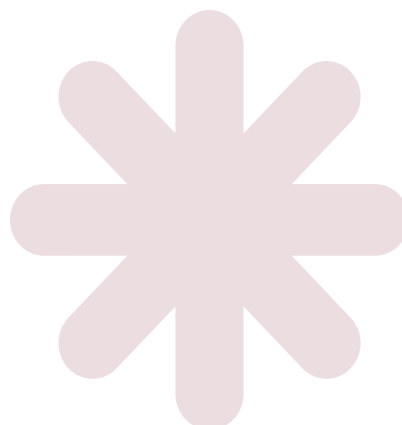
Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Adoption du Plan Municipal de Santé en décembre 2023
- Priorisation, par le comité de pilotage, de 16 actions à mettre en œuvre en 2024
- Évaluation de cette mise en œuvre fin 2024 et définition des actions prioritaires 2025

D'IMPACT :

En cours de définition





3.7 – Favoriser le bien-vivre et l'épanouissement de tous les habitants



FAIRE VIVRE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Ambition

Objectifs stratégiques

Faire vivre la diversité des langues basque et gasconne.

Faire du projet Ville d'Art et d'Histoire un outil de développement social, culturel et urbain.

Objectifs opérationnels

Réaliser le Plan Euskara.

Proposer un livret de famille bilingue.

Renouvellement de la labellisation Ville d'Art et d'Histoire.

Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Mission Ville d'Art et d'Histoire

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Office Public de la Langue, Basque (OPLB),
ministère de la Culture,
Académie Gasconne

Éléments DE CONTEXTE

Bayonne, ancien territoire gascon devenu capitale du Pays basque, brasse les populations, les cultures et les traditions. Le territoire bénéficie d'une forte identité, qui contribue au sentiment d'appartenance des habitants, à l'attractivité et au dynamisme de la ville. Au cœur de son identité, les langues basque et gasconne constituent un maillon important de son patrimoine immatériel, tandis que son architecture représente son histoire millénaire (notamment mis en valeur par son Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine ouvert en 2021).

Pour faire vivre ce patrimoine, la Ville de Bayonne mène depuis 2006 avec diverses institutions un ensemble de politiques publiques de promotion et de développement de la langue basque, qui s'est concrétisé par un plan langue basque, feuille de route de l'action municipale en la matière, et adopté à l'unanimité par le conseil municipal en juillet 2017.

Bayonne est également labellisée "Ville d'Art et d'Histoire"* depuis 2011. Une convention décennale a été signée en 2012 entre la Ville de Bayonne et le ministère de la culture. Cette convention est arrivée à terme en 2022. La Ville de Bayonne sollicite le renouvellement de la labellisation pour la période 2023-2033. Elle entend saisir cette occasion pour donner une dimension plus transversale au projet et impliquer davantage professionnels et habitants dans la connaissance, la préservation et la mise en valeur de leur cadre de vie et de leurs patrimoines.

* Le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leurs architectures et de leurs patrimoines par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie. Il est déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). La mise en œuvre du label repose sur un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, formalisé, après attribution du label, par la signature d'une convention renégociable tous les dix ans.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a adopté en 2018 son projet de politique linguistique en faveur de la langue basque, « Euskara jalgi hadi plazara » dont l'objectif est de :

- Organiser une offre bilingue dans les services à la population proposés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, les communes et les autres acteurs du bloc communal pour que les habitants qui le souhaitent puissent utiliser et transmettre la langue basque au quotidien.
- Mener une action d'information et de sensibilisation permanente en direction des habitants pour les amener à utiliser ces services, encourager l'adhésion de la population et développer les dynamiques bascophones à l'échelle des bassins de vie.

Descriptif DE L'ACTION

1 — Faire vivre la diversité des langues basque et gasconne

La mesure prioritaire consiste à déployer le Plan Euskara, et plus spécifiquement :

- Organiser des formations à la langue basque.
- Intégrer dans l'ensemble des documents de communication les langues basque et gasconne.
- Intégrer et faire vivre les langues dans les actions culturelles de la Ville.

Le Plan Euskara se compose de trois objectifs et d'un certain nombre de pistes d'actions, telles que :

• Favoriser les apprentissages

- Organiser des formations de la langue basque (personnel du guichet unique).
- Recenser le nombre d'agents locuteurs, créer un vivier d'agents bascophones et rappeler l'importance d'avoir un personnel bascophone dans les différents services.
- Faire un inventaire pour savoir le nombre d'agents formés à la langue basque.
- Créer une deuxième crèche bascophone rive gauche.
- Développer et valoriser les actions de sensibilisation à la langue basque (accueil des nouveaux arrivants) : création d'un pack avec diverses informations (où apprendre la langue basque, adresses des écoles bilingues, crèches, associations culturelles bascophones...).
- Identifier clairement les écoles proposant un enseignement bilingue sur le site internet de la Ville.
- Développer les apprentissages immersifs.
- Créer deux nouvelles sections bilingues au sein de l'école publique (rive droite à l'école A. Briand et rive gauche – école à définir).
- Proposer des initiations à la langue basque pour les élus.
- Développer et normaliser l'usage de la langue basque au sein de la mairie.

• Développer la présence de langue basque dans la communication municipale

- Intégrer la langue basque dans les différents supports de communication.
- Proposer des livrets de famille bilingues.
- Faciliter le traitement de l'actualité de la Ville de Bayonne par les médias basques.
- Augmenter le pourcentage de traductions dans les publications diverses (Écho de la cité, etc.).
- Développer la signalétique bilingue au sein de la Mairie de Bayonne.
- Faire de la rubrique Agenda du site internet de la Ville une référence en matière d'information en euskara sur les animations proposées.

• Promouvoir la langue basque à travers les actions culturelles

- Faire vivre les langues à travers les actions culturelles de la Ville (animation micro durant les Fêtes de Bayonne), organisation du festival Mintzalasai (visite de la ville et des musées commentées).
- Organisation de différents spectacles à La Luna Negra.
- Organisation de la Journée Internationale de l'Euskara (animations musicales).
- Mise en place d'activités péri scolaires dans les écoles bilingues (sports et jeux basques avec l'association Gaia, cours de bertsulari, ateliers de danse, organisation d'un spectacle de fin d'année dans les crèches).
- Mieux organiser la programmation culturelle, afin de pouvoir proposer une offre cohérente toute l'année.

2 — Faire du projet Ville d'Art et d'Histoire un outil de développement social, culturel et urbain

La Ville de Bayonne entend prioritairement écrire le projet décennal « Ville d'Art et d'Histoire 2023-2033 » et renouveler la labellisation. Cette démarche s'accompagnera de nouvelles modalités de gouvernance du label pour garantir l'efficacité et l'efficience de l'action. La Ville entend aussi développer l'implication des habitants dans le projet « Ville d'Art et d'Histoire ».

Coûts

La mise en œuvre de cette action est réalisée à budget constant.

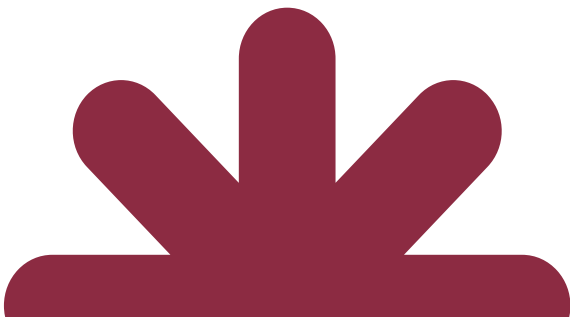
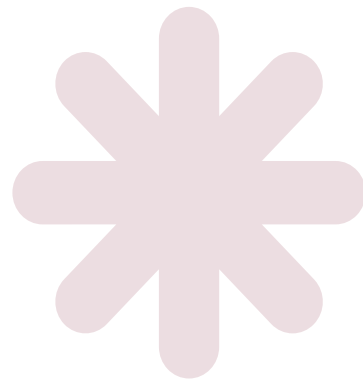
Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Nombre d'agents engagés dans une formation à la langue basque
- Part des documents de communication municipaux bilingues ou trilingues
- Renouvellement du label VAH
- Nombre d'actions mises en œuvre autour de la labellisation VAH avec des habitants

D'IMPACT :

- Évolution des effectifs dans les sections bilingues (crèches et écoles)



GLOSSAIRE

- ABC** Atlas de la Biodiversité Communale
ABS Analyse des Besoins Sociaux
ACV Action Cœur de Ville
AD'AP Agenda d'Accessibilité Programmé
ADEME Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Énergie
AMAP Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
AMO Assistance Maîtrise d'Ouvrage
ANAH Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
AREC Agence Régionale de l'Énergie et du Climat
ARS Agence Régionale de la Santé
ASV Ateliers Santé Ville
ATMO Indice qui permet de connaître l'état de la qualité de l'air
AU À Urbaniser
AUDAP Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées
BBC Bâtiment Basse Consommation
BP Budget Primitif
BTP Bâtiments et Travaux Publics
CA Compte Administratif
CAPB Communauté d'Agglomération Pays Basque
CAUE Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement
CBE du Seignanx Comité du Bassin d'Emploi du Seignanx
CCAS Centre Communal d'Action Sociale
CEM Commission Extra Municipale
CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIDF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CLS Contrat Local de Santé
CLSPD Conseil Local de Sécurité et de Prévention à la Délinquance
CNFPT Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CO2 Dioxyde de carbone
COL Comité Ouvrier du Logement
CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPIE Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement
CSW Commission de promotion des droits des femmes
CTM Centre Technique Municipal
CPTS Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
D3E Déchets d'équipement électrique et électronique
DD Développement Durable
DREAL Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
E3D Label École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable
EBC Espace Boisé Classé
EDPM Engins de Développement Personnel Motorisés
EEE Espèces Exotiques Envahissantes
EHPAD Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ENS Espace Naturel Sensible
EPFL Établissement Public Foncier Local
ERP Établissement accueillant du public
ESCM Espace Socioculturel Municipal
ESS Économie Sociale et Solidaire
GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GES Gaz à Effet de Serre
GIS Littoral Groupement d'Intérêt Scientifique du Littoral
HSA Habitat Sud Atlantique
I4CE Institut de l'Économie pour le Climat

Loi AGEC Loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire
Loi REEN loi visant à Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique
MVC Maison de la Vie Citoyenne
NAF Naturel Agricole et Forestier
OAP Orientations d'Aménagement et de Programmation
ODCA Office du Commerce et de l'Artisanat
OMS Organisation Mondiale de la Santé
ONR Objectifs du Numérique Responsable
Opah-RU Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement Urbain
OPLB Office Public de la Langue Basque
PAC Pompe À Chaleur
PAQTE Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises
PAT Projet Alimentaire Territorial
PAV Plan de mise en Accessibilité de la Voirie
PC Personal Computer
PCAET Plan Climat Air-Énergie Territorial
PDU Plan de Déplacements Urbains
PEANP Protection d'Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
PLH Plan Local de l'Habitat
PLPDMA Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PLU Plan Local d'Urbanisme
PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNAD Plan National des Achats Durables
PPBE Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
PPI Plan Pluriannuel d'Investissement
PSMV Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
REP Réseau d'Éducation Prioritaire
RSA Revenu de Solidarité Active
S3PI Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCIC Société Coopérative d'Intérêt collectif
SCoT Schéma de Cohérence Territoriale
SDIS64 Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Atlantiques
SFN Solutions Fondées sur la nature
SMPBA Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour
SPASER Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables
SRADDET Nouvelle-Aquitaine Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
teq CO2 Tonne équivalent dioxyde de carbone
TES Transition Écologique et Solidaire
VAH Ville d'Art et d'Histoire
ZAEnR Zone d'Accélération d'Énergie Renouvelable
ZAN Zéro Artificialisation Nette
ZDZG Zéro Déchets Zéro Gaspi
ZFE-m Zone à Faibles Émissions mobilité
ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique





Projet de transition écologique et solidaire de la Ville de Bayonne

